



# Documents de Travail

N° 2019/1 • Février 2019

## LE TRAVAIL INFORMEL DANS LES ÉCONOMIES D'ASIE DU SUD

---

Aude CLER  
Aurélien GUILLOU  
Lauriane HOUBIN  
Louis NOUAILLE-DEGORCE  
Mathilde PERROT  
Patrick PILLON

---

# LE TRAVAIL INFORMEL DANS LES ÉCONOMIES D'ASIE DU SUD

**Aude Cler**

**Aurélien Guillou**

**Lauriane Houbin**

**Louis Nouaille-Degorce**

**Mathilde Perrot**

**Patrick Pillon**

Ce document de travail n'engage que ses auteurs. L'objet de sa diffusion est de stimuler le débat et d'appeler commentaires et critiques.

**Aude CLER**, était en poste à la Direction Générale du Trésor au Service Économique de Dhaka

**Aurélien GUILLOU** était en poste à la Direction Générale du Trésor au Service Économique Régional de New Delhi

**Lauriane HOUBIN** était en poste à la Direction Générale du Trésor au Service Économique de Islamabad

**Louis NOUAILLE-DEGORCE** était en poste à la Direction Générale du Trésor au Service Économique Régional de New Delhi

**Mathilde PERROT** était en poste à la Direction Générale du Trésor au Service Économique de Colombo

**Patrick PILLON** est en poste à la Direction Générale du Trésor au Service Économique Régional de New Delhi

Contact : [patrick.pillon@dgtresor.gouv.fr](mailto:patrick.pillon@dgtresor.gouv.fr)

Remerciements à Philippe Fouet, Hugues Reydet, Jean-Luc Schneider et Stéphane Sorbe pour leur relecture et leurs commentaires.

## Table des matières

Résumé .....	5
Abstract.....	5
<b>PARTIE I : ÉTUDE TRANSVERSALE.....</b>	<b>7</b>
<b>Pourquoi s'intéresser au secteur informel en Asie du Sud ?.....</b>	<b>7</b>
1. Un phénomène persistant aux cœurs des enjeux de politiques publiques.....	7
2. Une réflexion qui gagne à s'articuler autour d'une perspective régionale.....	9
<b>Étude transversale.....</b>	<b>11</b>
<b>Informalité et marché du travail dans les économies d'Asie du Sud.....</b>	<b>11</b>
1. Une caractéristique essentielle des marchés du travail en Asie du Sud.....	11
1.1 Un phénomène complexe qui reste inégalement documenté.....	11
1.2 Une prévalence qui s'étend à la plupart des branches d'activité.....	12
1.3 Une concentration dans les groupes sociaux les plus vulnérables.....	14
2. Un phénomène à la conjonction de multiples déséquilibres structurels.....	15
2.1 L'informalité reflète le dualisme du marché du travail des économies d'Asie du Sud.....	15
2.2 Un dualisme ancré dans la structure d'une transition déséquilibrée vers le secteur des services.....	15
2.3 Un environnement réglementaire désincitatif.....	17
3. Un enjeu de politiques publiques qui souffre encore d'un déficit de conceptualisation.....	18
3.1 Un enjeu important en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale.....	18
3.2 Une attention croissante aux questions de protection sociale.....	19
3.3 Des difficultés de conceptualisation encore réelles.....	20
<b>PARTIE II – NOTES PAYS .....</b>	<b>23</b>
<b>Bangladesh : Un phénomène devenu une priorité politique à travers le prisme de la protection des travailleurs du secteur informel.....</b>	<b>23</b>
1. Phénomène important, l'informalité se retrouve dans l'ensemble des secteurs d'activité.....	23
1.1 Des données encore peu nombreuses malgré d'importants efforts de définition.....	23
1.2 Une place centrale mais qui demeure toutefois inégale d'un secteur à l'autre.....	23
1.3 Caractéristiques des unités de production informelles.....	25
2. Un cadre législatif fragile et déséquilibré qui ignore très largement les travailleurs informels.....	26
2.1 Une fragmentation marquée des programmes de protection sociale.....	26
2.2 Une protection des travailleurs particulièrement faible dans le secteur informel.....	27
3. Des conséquences importantes sur le volet des politiques publiques.....	28
3.1 Un obstacle à l'accroissement des recettes publiques.....	28
3.2 Un enjeu intimement lié à la modernisation du marché du travail.....	29
<b>Inde : Un phénomène multidimensionnel lié aux mutations du marché du travail.....</b>	<b>31</b>
1. État des lieux : un phénomène bien connu et qui demeure prépondérant.....	31
1.1 Une prise de conscience précoce des enjeux de l'informalité a permis le développement d'un appareil statistique capable dans une certaine mesure d'en appréhender les évolutions.....	31
1.2 Un phénomène sujet à de multiples définitions.....	33
1.3 Une prévalence qui dépasse les frontières sectorielles et géographiques.....	36

2	Un phénomène profondément enraciné à l'étiologie complexe.....	40
2.1	Un phénomène enraciné dans la structure d'une économie en transition.....	40
2.2	Un phénomène accentué par les contraintes pesant sur les entreprises.....	48
3	Un traitement politique hétérogène qui reflète la complexité d'un phénomène encore mal compris.....	52
3.1	Les politiques publiques traditionnelles demeurent impuissantes face aux défis soulevés par l'informalité.....	52
3.2	Le traitement politique de l'informalité peine encore à faire l'objet d'une approche systémique.....	58
	<b>Népal : Vers une exportation de l'informalité ?.....</b>	<b>61</b>
1.	Un phénomène prévalent mais encore mal documenté.....	61
1.1	L'informalité reste la norme sur le marché du travail.....	61
2.	Un phénomène qui trouve sa racine dans les déséquilibres de l'économie népalaise et le manque d'investissement dans les infrastructures sociales.....	64
2.1	Un phénomène enraciné dans des infrastructures physiques et sociales défailtantes.....	64
2.2	Un environnement réglementaire hostile et peu incitatif.....	66
3.	Un enjeu encore mal appréhendé par les politiques publiques.....	67
3.1	Une thématique qui n'a pas encore émergé comme un enjeu autonome mais se nourrit des réflexions sur le renforcement de la protection sociale.....	67
3.2	Des initiatives encore trop timides et dépourvues d'une vision d'ensemble.....	68
	<b>Pakistan : un enjeu central en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale.....</b>	<b>70</b>
1.	Un phénomène quasi-incompressible qui prédomine dans la plupart des secteurs d'activité.....	70
1.1	Un phénomène dont la prévalence varie sensiblement en fonction des définitions.....	70
1.2	Un phénomène résilient qui apparaît quasi-incompressible.....	71
2.	Une incidence importante sur le plan macroéconomique aussi bien que social.....	72
2.1	Un manque à gagner pour l'État fédéral en termes de recettes fiscales.....	72
2.2	Les travailleurs du secteur informel restent en dehors de tout champ de protection.....	73
	<b>Sri Lanka : Un paysage hétérogène où l'informalité reflète les dysfonctionnements persistants du marché du travail.....</b>	<b>76</b>
1.	Un phénomène encore mal documenté à la distribution très inégale.....	76
1.1	Une problématique qui demeure difficile à apprécier en termes quantitatifs.....	76
1.2	Une distribution très hétérogène et concentrée sur les populations vulnérables.....	77
2.	Un phénomène ancré dans les dysfonctionnements structurels du marché du travail.....	78
2.1	La prévalence de l'informalité reflète le découplage entre l'offre et la demande de travail.....	78
2.2	Un phénomène concentré sur les jeunes travailleurs.....	79
3.	Un enjeu majeur aux applications multiples pour les politiques publiques.....	80
3.1	Poids de la législation sur l'environnement économique.....	80
3.2	Importantes lacunes du système éducatif.....	81
3.3	Hétérogénéité du développement économique.....	82
3.4	Accès aux ressources pour les unités informelles.....	82
3.5	Amélioration de la base de données.....	82
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>83</b>

## Résumé

L'Asie du Sud se singularise, au sein des grandes régions émergentes, par la prévalence exceptionnelle des phénomènes d'informalité sur le marché du travail. Le secteur informel représenterait dans cette région près de 275 millions d'emplois non-agricoles, soit quatre emplois sur cinq, et recouvrirait plus de neuf emplois sur dix une fois pris en compte le secteur agricole. Bien que connus de longue date, les phénomènes d'informalité admettent de nombreuses définitions et sont par nature difficiles à quantifier de manière précise ; leur périmètre recouvre aussi bien le champ des entreprises non-déclarées que celui des relations de travail informelles au sein du secteur formel. Si peu de secteurs échappent aux phénomènes d'informalité, ceux-ci tendent à se concentrer dans les entreprises et les branches les moins productives. La part du secteur informel dans l'emploi est donc bien supérieure à part dans la création de valeur.

La persistance d'une forte informalité en Asie du Sud après plusieurs décennies de forte croissance défie les prédictions des modèles classiques de développement, qui suggèrent une égalisation graduelle des rendements marginaux du capital entre secteurs traditionnel et moderne. Cette dissonance apparaît imputable à la conjugaison d'une transition précoce vers le secteur tertiaire, d'un déficit d'investissement dans les biens publics (capital humain et infrastructures), et de dysfonctionnements sur le marché des biens et des facteurs. La polarisation du marché du travail, semble-t-il accentuée par la dynamique d'ouverture des années 1990, en est le principal symptôme.

La taille du secteur informel soulève des enjeux considérables en matière de croissance à long terme, de politique budgétaire et de protection sociale, mais également d'organisation des chaînes de valeur. Sa diversité, son poids socioéconomique et son rôle de stabilisation sociale, invitent à privilégier une réflexion de fond sur les déterminants structurels de la formalisation, plutôt que des approches répressives.

L'étude suivante, pilotée par le Service Economique Régional de New Delhi, a été réalisée sur la base des contributions des services économiques d'Asie du Sud (Colombo, Dhaka, Islamabad, New Delhi). Sous la forme d'une note transversale accompagnée de notes-pays et d'études de cas rédigées par les différents services économiques, elle se propose de mettre en exergue, au travers d'une approche comparative, les principales caractéristiques de l'économie informelle au sein de la zone. Elle témoigne de la transversalité des problématiques liées à l'informalité, qu'il s'agisse de l'importance de l'éducation, du rôle de la fragmentation du marché du travail ou des différentiels de productivité entre secteurs formel et informel, mais également de la diversité des réponses possibles face à ce phénomène.

## Abstract

informal sector which is estimated to cover nearly 275 million non-farming jobs, or four out of five positions. If farming jobs are taken into account, its share rises to more than nine jobs in ten. While familiar to labour economists, the phenomenon of informality remains difficult to quantify accurately and can be defined in a number of ways. It encompasses both the activity of undeclared companies and informal labour relations within the formal sector. Although informal employment exists in most economic sectors, it is particularly prevalent in the least productive companies and occupational sectors. Therefore, the informal sector has a higher share in employment than in value creation.

The persistence of high informal employment in South Asia after several decades of strong growth is inconsistent with conventional development models, which predict that marginal returns to capital between the traditional and modern sectors would gradually even out. This puzzle can be attributed to the combination of an early transition to the service sector, a lack of investment in public goods (human capital and infrastructure), and the poor functioning of the goods and factor markets. These factors help explain the duality of the labour market, which may have been increased by the opening up of these countries in the 1990s.

The extent of the informal sector poses considerable challenges in terms of long-term growth, fiscal policy and social protection. It also affects the way in which value chains are structured. The diversity of this phenomenon, its socio-economic importance and its contribution to socio-economic stabilisation call for an in-depth examination of the structural determinants of formalisation rather than for a repressive approach.

The following report, led by the Regional Economic Department of the French Embassy in India, has been produced on the basis of contributions from the French economic departments in Colombo, Dhaka, Islamabad and New Delhi. Consisting of a consolidated regional report accompanied by five country studies, it sets out to show, through a comparative approach, the cross-cutting nature of the issues related to the informal sector, whether they be related to the importance of education, to the fragmentation of the labour market or to productivity differentials. It seeks to demonstrate, from there on, the variety of responses developed to address this phenomenon.

# PARTIE I : ÉTUDE TRANSVERSALE

## Pourquoi s'intéresser au secteur informel en Asie du Sud ?

### 1. Un phénomène persistant aux cœurs des enjeux de politiques publiques politiques

La théorie économique classique analyse historiquement, dans les traces d'Arthur Lewis, le **processus de développement comme la résultante d'une transition progressive entre secteurs traditionnel et secteur capitaliste**. Ce processus se caractériserait, dans son acception la plus répandue, par l'absorption graduelle des excédents du surcroît de main d'œuvre du secteur agricole, initialement caractérisé par une très faible intensité capitalistique et une productivité marginale du travail négligeable, vers le secteur moderne. Mieux doté en capital, celui-ci peut en effet offrir, grâce à une productivité nettement supérieure par unité de main d'œuvre, des rémunérations supérieures à celle du secteur traditionnel et réaliser, dans le même temps, des bénéfices qu'il pourra par la suite réinvestir dans l'expansion du capital productif. Cette dynamique se poursuit théoriquement jusqu'à épuisement des rendements marginaux et conduit, à terme, à l'égalisation des dotations du secteur traditionnel et du secteur moderne.

Traditionnellement associé au processus d'industrialisation et au basculement de la valeur ajoutée du secteur rural vers le secteur industriel, le processus de Lewis a également connu des applications fécondes dans l'analyse des relations entre secteurs formel et informel. Les économies d'Asie du Sud, historiquement caractérisées par la prédominance du secteur agricole et la prévalence de l'informalité, apparaissent à ce titre comme un terreau propice à l'étude de ce phénomène. Elles le mettent, dans le même temps, à l'épreuve en offrant un **modèle de transition original dans lequel**, contrairement à l'expérience des économies d'Asie orientale voire d'Amérique latine, **la croissance de la valeur ajoutée repose, plus que sur l'économie industrielle, sur l'expansion rapide du secteur des services**.

Loin de s'être résorbé à mesure de l'amorçage d'une dynamique de convergence, **le recours au travail informel semble, en réalité, s'être intensifié à mesure du rattrapage des économies d'Asie du Sud**. Si la résorption du secteur agricole, déjà avancée à Sri Lanka mais encore à ses prémisses en Inde, au Bangladesh ou en Afghanistan, n'est pas encore achevée, il apparaît en effet dès à présent qu'elle a au moins autant bénéficié au secteur informel qu'au secteur formel : le secteur informel concentrerait, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), 85 % de l'emploi non-agricole (et 92 % de l'emploi total) en **Inde**, 78 % au **Pakistan** et 60 % à **Sri Lanka** soit pour ces trois seuls pays plus de 230 millions d'emplois non-agricoles (275 M pour l'ensemble de la zone). On retrouve, sur la base d'une méthodologie différente, des chiffres similaires au **Bangladesh**, où le taux d'informalité atteindrait 80 % hors-secteur agricole (soit plus de 22 millions d'emplois) selon le Bureau des statistiques et la Banque asiatique de développement (BASD).

Bien qu'il conserve une importante composante rurale (la quasi-totalité des exploitations agricoles indiennes relèvent ainsi, en dépit de l'absence d'imposition des revenus de cette activité, du régime informel), l'essor du travail informel apparaît également comme un **phénomène urbain**. On le retrouve, dès lors, aussi bien dans le secteur industriel (le taux d'informalité atteindrait 87 % en Inde dans le secteur manufacturier) que dans celui des services, y compris dans les branches à forte valeur ajoutée technologique comme les TIC où sont régulièrement embauchés des diplômés de l'enseignement supérieurs<sup>1</sup>. L'informalité ne doit, dès lors, pas être comprise comme une manifestation périphérique à la marge du processus de rattrapage, mais bien comme une **composante à part entière de la transformation des économies d'Asie méridionale**.

**Les frontières entre secteurs formels et informels apparaissent en pratique souvent floues** et interrogent, au-

<sup>1</sup> L'agrégateur *Uber*, bien qu'il relève nominalement du secteur formel, doit à titre d'exemple une grande partie de son succès sur le marché indien à son recours à des chauffeurs qui relèvent pour la plupart du secteur informel.

delà des questions de nomenclature, quant à leur imbrication réciproque tout au long des chaînes de valeur. Le recours par des entreprises formelles au travail informel a ainsi largement été documenté, de même que la mobilité, voire la présence simultanée des travailleurs entre secteurs formels et informel. Loin de relever d'une sphère économique hermétiquement distincte, le secteur informel vient souvent même directement en concurrence avec les entreprises organisées : 41,1 % des entreprises du secteur informel interrogées par la Banque mondiale en 2014 déclaraient être confrontées à la concurrence d'entreprises non-déclarées ou informelles et 20,4 % d'entre elles identifiaient les distorsions de concurrence imputables à ce phénomène comme une contrainte majeure<sup>2</sup>. **C'est donc dans une dynamique d'interaction, et non seulement d'évolution, qu'il convient de comprendre la relation entre économie formelle et informelle** dans le contexte des économies d'Asie du Sud.

**Les réflexions sur le travail informel invitent, dès lors, à en préciser le périmètre et la définition.** La portée de ces questions, objets d'incessants débats au sein de la communauté académique et des organisations internationales, va au-delà de simples enjeux statistiques dans la mesure où elle affecte inévitablement le pilotage des politiques publiques, en particulier dans des pays, comme ceux d'Asie méridionale, où la capacité de l'appareil statistique demeure limitée.

Ainsi l'OIT a-t-elle réuni à intervalles réguliers, depuis 1997, un groupe de travail *ad hoc*, le « Groupe de Delhi », dont les travaux ont donné lieu à la publication en 2013 d'un manuel statistique consolidé sur le travail informel. Celui-ci, tout en reconnaissant la « nécessaire discrétion » consubstantielle à la diversité des manifestations du travail informel d'un pays à l'autre, n'en suggère pas moins une série de critères utiles afin de définir l'emploi informel, qu'il convient du reste de distinguer du concept parent mais bien distinct d'emploi dans le secteur informel<sup>3</sup>. **L'emploi informel recouvre ainsi aussi bien, selon l'OIT, les employés informels du secteur formel que les membres de la famille actifs, les employés et autoentrepreneurs du secteur informel (en compte propre ou dans le cadre d'une coopérative de producteurs), les ménages produisant pour leur consommation propre ou encore leurs employés ;** sont généralement référencées comme relevant du secteur informel les entreprises comptant au maximum cinq à dix employés non-déclarés.

L'ambiguïté des situations d'emplois à la frontière des secteurs formel et informel, les difficultés relatives à la collecte d'informations en milieu rural (notamment lorsqu'il s'agit de distinguer l'agriculture de subsistance de l'agriculture commerciale) et les obstacles pratiques à l'appréhension des relations d'emploi dans la sphère domestique **limitent toutefois la comparabilité des données statistiques.** D'importantes disparités émergent en outre au sujet des méthodes de collecte des données et de leur périodicité : l'Inde appuie ainsi ses statistiques du secteur informel sur les données de l'enquête quinquennale sur l'emploi et le chômage de l'organisation statistiques, le Sri Lanka sur l'enquête annuelle sur la main d'œuvre (qui définit comme relevant du secteur informel les employés non-couverts par un fonds de pension ou de prévoyance), le Bangladesh sur une combinaison de l'enquête sur la main d'œuvre et de l'enquête sur les activités de production des ménages non-organisés. **Il s'avère, dès lors, indispensable de spécifier les postulats retenus avant d'en tirer des conclusions au niveau régional.**

La réflexion sur le travail informel apparaît, en dépit de ces réserves, féconde **en vue de l'analyse du processus de convergence**, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif : elle rappelle en effet, d'une part, qu'une partie importante de l'économie des pays du Sud n'est qu'imparfaitement capturée par les statistiques officielles : en Inde, où les comptes nationaux sont majorés par extrapolation à partir des données disponibles sur le secteur informel (en termes d'emploi comme de productivité), des erreurs de mesure sur sa contribution réelle (généralement estimée entre 40 et 50 % de la valeur ajoutée) pourraient, selon plusieurs études, conduire à sous-estimer de 5 à 15 % la valeur nominale du PIB. La prévalence de l'informalité limite, d'autre part, l'analyse des données disponibles sur la distribution des revenus et les salaires, qu'on préfère aujourd'hui estimer sur la base des données relatives à la consommation des ménages. Elle empêche, enfin,

<sup>2</sup> Banque mondiale, *Enterprise surveys* (2014).

<sup>3</sup> Alors que la notion « d'emploi dans le secteur informel » a recours à l'entreprise comme unité statistique de base, celle « d'emploi informel », centré sur les travailleurs, peut également désigner les travailleurs informels du secteur formel.

d'appréhender correctement l'évolution de l'investissement et, *a fortiori*, de la productivité.

**L'informalité soulève également de nombreux enjeux sur le plan de la mise en œuvre des politiques publiques.**

En opacifiant l'information dont disposent les responsables politiques, elle complique le pilotage des politiques budgétaire, monétaire et fiscale, comme l'a récemment démontré l'expérience de la démonétisation des coupures de haute valeur en Inde, dont les conséquences les plus aiguës semblent avoir été ressenties par le secteur informel. Elle réduit, en outre, la portée de la couverture sociale et de la réglementation du travail ainsi que la mise en œuvre des politiques de promotion du « travail décent ». Elle obère, enfin, les recettes publiques en faisant reposer l'essentiel du fardeau fiscal sur un nombre relativement circonscrit d'entreprises et d'employés du secteur formel (on dénombre, en Inde, moins de 50 millions de salariés « formels », dont une majorité dans le secteur public, pour une population de près de 1,3 milliard d'habitants) alors que les entreprises informelles bénéficient, en n'y contribuant que marginalement, de biens communs tels que les infrastructures, la sécurité et l'éducation.

L'emploi informel est, en outre, souvent perçu comme un **obstacle aux gains de productivité** dans la mesure où il limite, de facto, l'accès aux canaux de financement formels, la mutualisation des risques et, partant, la capacité d'investissement des entreprises. L'informalité nuit, en outre, à la sécurité juridique des entreprises comme des employés et porte préjudice à leur capacité à conclure et faire respecter des contrats, accéder à la propriété foncière ou aux utilités ou encore à recruter efficacement de la main d'œuvre qualifiée.

D'aucuns soulignent, inversement, que sa **grande flexibilité, dans un environnement réglementaire souvent complexe, constitue un facteur intrinsèque de dynamisme** qui permet de surmonter les rigidités du marché du travail et irrigue l'ensemble de l'économie. L'essaimage du secteur informel ne peut, dès lors, être considéré isolément de l'environnement des affaires et peut, à ce titre, être *de facto* considéré comme une composante essentiellement de la compétitivité des économies d'Asie du Sud (en particulier dans des secteurs comme les industries textiles), non sans toutefois soulever d'importants problèmes d'équité vis-à-vis des entreprises du secteur formel.

## **2. Une réflexion qui gagne à s'articuler autour d'une perspective régionale**

Phénomène complexe et multidimensionnel, **le travail informel invite, dans le contexte des économies d'Asie du Sud, à s'interroger sur la qualité d'un processus de rattrapage qui semble, pour l'instant, incapable de résorber les formes d'emplois les plus précaires.** Son appréhension apparaît indispensable à l'éclairage des politiques publiques, tant sur le volet des politiques sociales que sur ceux des finances publiques ou encore de l'amélioration du climat des affaires ; il conviendra, à ce titre, d'analyser, au cas par cas comme au niveau transversal, les interactions entre la stratégie de développement des pays d'Asie du Sud et leur marché du travail en y gardant à l'esprit la prépondérance du secteur informel.

Après avoir présenté, en termes aussi bien quantitatifs que qualitatifs, **les principales manifestations de l'informalité et leur appréhension par les autorités,** on en présentera **les principaux enjeux en termes de politiques publiques.** On s'interrogera aussi bien sur les implications directes comme indirectes de l'informalité (fonctionnement du marché du travail, gains de productivité et croissance potentielle, couverture sociale, distribution des revenus et salaires) que sur la façon dont les pouvoirs publics appréhendent ce phénomène et, le cas échéant, sur les mesures mises en œuvre aux différents échelons des administrations publiques afin d'y remédier. Il s'avérera, à cet égard, pertinent d'examiner d'éventuelles coopérations avec des organisations spécialisées comme l'OIT, qui joue un rôle actif, au sein de la zone, dans la promotion du travail décent et la recherche sur le secteur informel.

Cette réflexion sera éclairée, dans le contexte d'une transition rapide de la création de valeur ajoutée vers le secteur des services malgré la concentration d'une majorité des populations d'Asie du Sud dans les zones rurales, par **l'étude des variations entre grands secteurs d'activité** dans le recours au travail informel ainsi que par celle de l'interaction, au sein d'un même secteur, entre travail formel et informel. Elle nécessitera la **compréhension des dynamiques contrastées du marché du travail** dans un contexte où les pays d'Asie du

Sud, en pleine dynamique de transition démographique, accueillent chaque mois plus d'un million de jeunes sur le marché du travail, dont la capacité d'absorption devra dès lors être examinée avec attention. On s'intéressera en outre, au regard de la faible participation relative des femmes au marché du travail, à la nature des relations **entre informalité et genre** ainsi que sur l'effet des **dynamiques migratoires** – tant sur le plan interne que vis-à-vis du reste du monde – sur le secteur informel.

# Étude transversale

## Informalité et marché du travail dans les économies d'Asie du Sud

### Introduction

Objet depuis quelques années d'une attention croissante bien qu'encore inégale, **le travail informel se singularise dans les pays d'Asie du Sud par une prévalence exceptionnelle**. Si les comparaisons internationales demeurent difficiles au regard des difficultés d'ordre aussi bien méthodologique que pratique soulevées par un phénomène par définition mal documenté, les récents efforts de systématisation entrepris sous la tutelle de l'OIT font invariablement de l'Asie du Sud l'un des principaux foyers d'informalité au monde. Plus des trois quarts des emplois (plus de 90 % en Inde et au Népal) y relèveraient en effet du secteur informel avec, dans le secteur non-agricole, des taux d'informalité nettement supérieurs à ceux des autres grands émergents (78 % au Pakistan et 85 % en Inde, contre 37 % au Brésil et 54 % au Mexique). La dynamique de libéralisation amorcée depuis le début des années 1990 ne semble pas avoir contrarié l'essor du secteur informel, qui semble au contraire s'être nourri dans plusieurs pays (Inde, Sri Lanka) de **l'accroissement du dualisme du marché du travail**. L'informalité se présente ainsi comme un phénomène complexe dont les racines, aussi bien nourries des imperfections du marché du travail que des difficultés des économies d'Asie du Sud à développer à son plein potentiel leur capital physique et social, se sont formées dans les déséquilibres d'une transition inachevée et d'une « trajectoire de Lewis » frustrée.

S'il apparaît à cet égard indispensable d'encourager, par une **réforme de la réglementation du marché des biens et des facteurs** autant que par le **soutien aux filières identifiées comme des gisements d'emploi**, un recours plus fréquent au travail formel, c'est, à plus long terme, **dans le renforcement de la productivité du travail comme du capital**, avec ce qu'il implique d'investissement dans les infrastructures comme dans le système d'éducation, que se trouvera la clé d'un rééquilibrage du marché du travail. Il semble, dans cet intervalle, essentiel d'assurer dès à présent un **meilleur fonctionnement des mécanismes de solidarité indispensables à la couverture sociale des travailleurs** les plus vulnérables, comme semblent s'y atteler un nombre croissant de pays de la zone. Ceux-ci pourraient également trouver bénéficié à une réflexion de fond sur la redynamisation des zones rurales face aux apories d'un modèle de transition et d'urbanisation essentiellement tourné vers les services.

## 1. Une caractéristique essentielle des marchés du travail en Asie du Sud

### 1.1 Un phénomène complexe qui reste inégalement documenté

L'informalité a tardé, en Asie du Sud, à devenir un enjeu majeur en matière de politiques publiques. Bien que les premières réflexions nourries sur l'informalité y remontent aux années 1970 avec une série de travaux en Inde et au Sri Lanka, **le phénomène n'a commencé à être documenté de façon régulière** qu'à compter des années 1990-2000, dans le sillage des travaux du *groupe de Delhi* à l'OIT. S'il a aujourd'hui émergé comme un enjeu important dans des pays comme l'Inde et le Sri Lanka, où les mutations structurelles de l'économie (urbanisation, sortie de l'agriculture) ont donné à la question une forte visibilité, il demeure en revanche peu étudié au Bangladesh, au Népal voire au Pakistan, où les études de référence émanent encore pour la plupart de l'OIT (qui termine actuellement un projet régional sur cinq ans dans le cadre de son objectif de promotion du travail décent) et, dans une moindre mesure, de la Banque Asiatique de Développement (BASD).

Phénomène complexe aux manifestations multiples, **l'informalité recouvre en réalité plusieurs réalités sur le marché du travail**. Définie le plus souvent par référence au mode d'organisation des entreprises, au sein desquelles sont considérées comme informelles les structures non-déclarées ou en-deçà d'un certain seuil (généralement dix à vingt salariés) au même titre que les autoentrepreneurs, l'informalité est souvent plus utilement décrite en référence au mode de contractualisation et au régime juridique des salariés (possession

d'un contrat de travail écrit, droit à des congés payés, régime de couverture sociale et de protection en cas d'accident du travail). Elle permet alors non seulement d'estimer la prévalence des phénomènes d'informalité au sein du secteur formel, mais surtout de mieux rendre compte de la nature des relations de travail. Cette dernière définition, plus exigeante, apparaît toutefois difficile à mesurer de manière adéquate : elle nécessite en effet d'aller au-delà des enquêtes auprès des entreprises que conduisent désormais la plupart des organismes statistiques de la zone pour obtenir, souvent directement auprès des ménages, des données de recensement précises sur leur situation professionnelle.

**Ces difficultés imposent, dans des pays où les outils de collecte statistique demeurent faibles, de ne s'appuyer encore que sur des données parcellaires et irrégulières**, a fortiori quand les définitions de l'informalité données par les différentes organisations statistiques divergent (ainsi au Sri Lanka de la Banque centrale et du Bureau du recensement et des statistiques). Si certains pays se sont désormais dotés, à l'instar du Sri Lanka dont l'enquête trimestrielle sur la main d'œuvre inclut des données relatives au secteur informel, de ressources statistiques conséquentes en vue d'apprécier sur une base régulière l'importance du secteur informel, la plupart ne disposent encore, au mieux, que d'enquêtes périodiques ou d'études *ad hoc* : enquête 2014/15 sur la main d'œuvre au Pakistan, recensement économique, enquêtes sur le secteur informel, le marché du travail et les entreprises non-organisées en Inde, étude de la BAsD au Bangladesh). Au Népal, la dernière étude exhaustive sur le secteur informel remonte à 2008. Aux Maldives, aucune étude ne permettait d'obtenir de données détaillées à ce sujet jusqu'au lancement, dans le cadre d'un projet d'assistance technique financé par la Banque mondiale, l'OIT et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPPTT), d'une étude sur le budget des ménages qui prévoit d'y consacrer plusieurs questions.

Un tel appareillage, s'il permet d'évaluer avec un degré de précision satisfaisant le périmètre d'ensemble du secteur informel, rend **difficile le suivi précis de sa dynamique**, notamment en réponse à des chocs asymétriques comme la crise financière ou la démonétisation des coupures de 500 et 1 000 INR en Inde, au Népal et au Bhoutan. Il explique également la diversité des estimations données, pour un même pays de la taille du secteur informel : au Pakistan, celui-ci représenterait ainsi 72,6 % de l'emploi non-agricole selon le Bureau des statistiques, mais 78,4 % selon l'OIT. À ces écueils, qui imposent de recourir à de nombreux recoupements, s'ajoutent ceux relatifs à la mesure de l'informalité dans le secteur agricole et les entreprises familiales, qu'on préfère le plus souvent caractériser de manière indépendante. Ils revêtent une importance fondamentale dans des économies où le secteur agricole demeure le plus souvent le premier employeur<sup>4</sup>, où la faible féminisation de la main d'œuvre (à l'exception du Népal) va de pair avec une offre de travail domestique élevée (voir les travaux de l'OIT au Pakistan sur le travail à domicile) et dont la modernisation amène une proportion croissante des travailleurs agricoles à rejoindre les rangs du secteur informel.

## 1.2 Une prévalence qui s'étend à la plupart des branches d'activité

### 1.2.1 Dans le secteur primaire...

Nonobstant leurs limitations, il ressort de l'ensemble de ces enquêtes que l'informalité demeure, pour l'ensemble de la zone à l'exception, dans une certaine mesure, du Sri Lanka, le mode prédominant d'organisation des relations de travail dans la plupart des secteurs d'activité. **Dans le secteur agricole, l'informalité caractérise une majorité écrasante des relations de travail** : 98 % de la main d'œuvre au Bangladesh (pour 94 % de la valeur ajoutée), 86 % à Sri Lanka, 99 % en Inde et au Népal. Cette uniformité masque toutefois d'importantes disparités entre les agriculteurs, dont les unités de production, bien que rattachées au secteur informel, assurent à leur foyer une certaine sécurité (à défaut de prospérité) économique, et les travailleurs agricoles, plus précaires mais plus mobiles. Le nombre de ces derniers, pour la plupart des journaliers, a pour la première fois dépassé en Inde celui des cultivateurs lors du recensement de 2011 (144 millions contre 119 millions). L'informalité soulève, de même, des enjeux différents selon qu'elle touche les exploitations commerciales tournées vers l'exportation du Sri Lanka (culture du thé en particulier)

---

<sup>4</sup> Environ 60 % des actifs en Inde (OIT), 30 % à Sri Lanka (Bureau des statistiques), plus de 70 % au Népal (OIT), un peu moins de 50 % au Bangladesh (OIT/BAsD).

ou l'agriculture vivrière népalaise.

La contribution de l'agriculture aux effectifs du secteur informel s'amenuise toutefois graduellement. Précoce au Sri Lanka (seul un tiers de la population y est encore employé dans le secteur primaire), plus progressive dans le reste dans la zone, la dynamique de sortie de l'agriculture s'est, dans le contexte d'une transition démographique encore à ses prémises (notamment dans le Nord du sous-continent), accompagnée d'une **forte croissance de la population employée de façon informelle dans les secteurs secondaire, mais surtout tertiaire**. Bien que corrélatif de la montée, encore inégale, de l'urbanisation et de la périurbanisation (les villes gagnent en Inde près de 10 millions d'habitants chaque année), ce basculement n'est pas circonscrit aux seuls centres urbains : la part des travailleurs informels, estimée à 69,2 % dans les centres urbains, est ainsi évaluée à 76,1 % de l'emploi non-agricole en milieu rural par le Bureau des statistiques pakistanais. L'organisation statistique indienne situe quant à elle la part des travailleurs sans contrat de travail écrit à respectivement 73 % et 85 % de l'emploi total (hors-cultures agricoles) en milieu urbain et en milieu rural. Bien que corollaire de l'urbanisation, **l'informalisation n'apparaît donc pas comme un phénomène spécifiquement urbain**. En Inde, la mise en place au milieu des années 2000 d'un important programme de soutien à l'emploi rural (MGNREGA) semble avoir permis d'endiguer la dynamique d'exode rural et permet aujourd'hui de fixer dans les zones rurales une main d'œuvre qui se dirige en grande majorité vers les rangs du secteur informel.

### 1.2.2 ... Comme dans les autres secteurs

En dépit d'inévitables variations sectorielles, **l'informalité domine ainsi le paysage de l'emploi dans la plupart des branches d'activité**, à l'exception notable du secteur public qui constitue, dans des pays comme l'Inde et le Népal, plus de la moitié des effectifs du secteur formel (sans pour autant empêcher le développement de poches d'informalité dans le secteur parapublic). Exception faite du Sri Lanka, plus avancé dans son processus de transition et où le secteur informel représentait en 2015 49,2 % des travailleurs non-agricoles, **le secteur informel absorbe, quelle qu'en soit la définition, une vaste majorité de cette population** dans l'ensemble de la zone : environ 80 % des effectifs au Bangladesh, 72,6 % (PBS) à 78,4 % (OIT) au Pakistan, 85,6 % en Inde (75 % selon le critère organisationnel), 86,4 % au Népal. Le cas du Bhoutan, où l'informalité est estimée à 46 % de la population non-agricole (76,4 % du total)<sup>5</sup>, ne se distingue de ses voisins que du fait de la prépondérance revêtue dans ce pays par l'emploi public, qui concentre à lui seul près de la moitié des emplois non-agricoles<sup>6</sup>.

**L'emploi informel tend à se concentrer, outre les industries manufacturières, dans les secteurs de la construction, du commerce de détail, de l'hôtellerie/restauration**, dont relèvent, au total, environ les trois quarts des travailleurs informels en Inde, au Pakistan ou encore au Bangladesh. Soutenue par de grands programmes d'investissement public, le dynamisme de la demande de logement et les programmes de soutien à l'emploi rural (voir *supra*), la construction a toutefois joué, en Inde, avec des taux d'informalité proches de 100 %<sup>7</sup>, un rôle difficilement comparable aux autres pays. Facilement accessible aux travailleurs non-qualifiés (notamment aux anciens journaliers), le secteur aurait généré, depuis le milieu des années 2000, près de la moitié des emplois informels. Il concentrerait aujourd'hui près d'un quart de l'emploi non-agricole (soit 50 millions d'emplois), dont une partie significative dans les zones rurales. La construction ne représenterait, par contraste, que 16,4 % de l'emploi informel au Pakistan et à peine plus de 10 % du total au Bangladesh.

Si les secteurs à faibles barrières d'entrée ont donc facilement recours à une main d'œuvre informelle, rares sont, toutefois, les branches à n'y pas faire un recours intensif. **La proportion de travailleurs informels tend généralement à évoluer inversement à la valeur ajoutée par travailleur** : elle est minimale dans les services à forte productivité comme les TIC et la finance (34 % dans l'Inde urbaine, 22,3 % au Bangladesh), se situe à

<sup>5</sup> Présentation réalisée par le ministère du Travail à l'occasion d'un séminaire organisé à Chiba (Japon) les 6-10 juillet 2015 d'après les chiffres de l'Enquête sur la main d'œuvre.

<sup>6</sup> Banque Mondiale, « Bhutan's Labour Market: Towards Gainful Quality Employment for All », 2016.

<sup>7</sup> Bien que nettement plus faible selon le critère organisationnel. Se référer à l'étude indienne pour plus de précisions.

des niveaux intermédiaires au sein du secteur industriel et atteint ses niveaux les plus élevés dans les services d'intermédiation (immobilier, distribution, hôtellerie-restauration, logistique, immobilier), où les taux d'informalité dépassent souvent 90 % en Inde. On observe, au sein des industries manufacturières, des variations significatives d'un pays et d'une branche d'activité à l'autre. Le taux d'informalité atteindrait en moyenne 88 % dans le secteur manufacturier indien, mais tomberait en-deçà de 50 % pour la fabrication de produits chimiques ainsi que de matériels informatiques, électroniques et optiques. Au Bangladesh, le développement d'un secteur textile compétitif pourrait expliquer les taux d'informalité comparativement faibles observés pour les industries manufacturières (69,6 %, contre 79,6 % pour les services).

### 1.3 Une concentration dans les groupes sociaux les plus vulnérables

Si l'on retrouve des formes de travail informel dans l'ensemble des groupes sociaux, **la prévalence de ce phénomène semble toutefois inversement corrélée au statut socio-économique**. La probabilité de travailler dans le secteur informel est ainsi d'autant plus élevée que le niveau d'éducation est faible : au Bangladesh, 96 % des travailleurs qui n'ont jamais été à l'école travailleraient dans le secteur informel, contre 77 % des diplômés de l'enseignement secondaire et seulement 42,3 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Au Népal comme à Sri Lanka, le secteur public concentre une proportion exorbitante des titulaires d'une formation universitaire. Le niveau d'éducation comparativement élevé des chômeurs, parfois supérieur à celui des travailleurs du secteur informel, traduit cependant, dans plusieurs pays (Inde, Sri Lanka), un décalage entre les attentes des diplômés et la réalité du marché du travail qui les contraint, *in fine*, à se tourner vers le secteur informel. Au Bhoutan, la proportion de travailleurs informels est sensiblement supérieure dans la tranche 15-24 ans au reste de la population (respectivement 81,4 % et 75,8 %).

Aux inégalités d'accès à l'éducation viennent en outre s'adosser des **clivages géographiques et ethniques**. La région des collines au Népal, le Nord-Est sri-lankais et le Bihar indien partagent, outre des taux de pauvreté élevés, des taux d'informalités nettement supérieurs à la moyenne nationale sans pour autant, comme l'illustre le cas du Tamil Nadu indien, que développement économique et réduction de la taille du secteur informel n'aillent nécessairement de pair. L'informalité touche, de même, plus fréquemment les *Dalits* (« intouchables ») que les hautes castes au Népal et plus souvent la minorité tamile que la majorité cinghalaise au Sri Lanka. Elle continue à définir presque intégralement, en Inde, des professions historiquement dévolues aux basses castes (chiffonniers, dépeceurs de carcasses).

Le secteur informel reflète, enfin, **la persistance d'importantes inégalités de genre** dans une zone où le taux de participation des femmes au marché du travail dépasse rarement 30 % de la population d'âge actif. En Inde, le taux d'informalité des femmes atteindrait près de 96 % pour les femmes, contre 91 % pour les hommes<sup>8</sup> ; au Bhoutan, l'emploi informel concerne 87 % des femmes, mais seulement 67,7 % des hommes. Au Pakistan, l'emploi informel toucherait dans les mêmes proportions hommes et femmes (respectivement 72,5 % et 73,5 % du total), mais sa répartition serait en revanche fortement différenciée. Les Pakistanaïses seraient surreprésentées dans le secteur industriel (64 % de l'emploi féminin informel, contre 23 % en moyenne) et les services à la collectivité et aux personnes (près de 30 %, contre 15 % en moyenne), mais sous-représentées dans la distribution et pratiquement absente de la construction. Au Bangladesh, seules exerceraient dans le secteur formel 7,4 % des femmes, contre 13,2 % des hommes ; l'industrie textile, avec une main d'œuvre à 85 % féminine, continue pour une large part à s'appuyer sur le travail informel. Une partie de la production est directement sous-traitée à leur domicile par des femmes, un phénomène que l'on retrouverait également à grande échelle au Pakistan ou dans le Nord de l'Inde<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> NCEUS. 2009. "The Challenge of Employment in India, An Informal Economy Perspective"; Volume I: Main Report. La part des femmes en situation d'emploi régulière (dont une partie au sein du secteur informel) serait toutefois montée, dans les zones urbaines, à 42,9 % en 2011-2012, soit un taux comparable à celui des hommes (43,9 %).

<sup>9</sup> Paul, Bino, Murti, Singh, "Study on Socio-Economic Conditions of Home Based Workers in the Textile and Garment Industry in North India", *Tata Institute of Social Sciences (TISS)*, 2015. Voir plus généralement, sur la dimension de genre, les travaux de la Coalition pour les femmes dans l'emploi informel (WIEGO).

## 2. Un phénomène à la conjonction de multiples déséquilibres structurels

### 2.1 L'informalité reflète le dualisme du marché du travail des économies d'Asie du Sud

La vivacité du secteur informel apparaît, dans l'ensemble des pays sous-revue, comme le corollaire direct des déséquilibres d'un marché du travail où l'essentiel des gains de productivité se concentrent autour d'un petit nombre d'entreprises très productives. **C'est, dans ces conditions, au secteur informel que revient la tâche d'accueillir les entreprises les moins concurrentielles** et d'absorber, ce faisant, la main d'œuvre jusqu'alors employée dans le secteur primaire (le nombre d'emplois créés dans le secteur non-agricole a, sur les quinze dernières années, excédé en Inde le nombre total d'emplois dans le secteur formel. Souvent à la limite de la rentabilité, les entreprises du secteur informel se caractérisent par une grande précarité qui se manifeste notamment en période de contraction de l'activité économique (ainsi de la crise financière de 2008-2009, dont l'impact aurait essentiellement été ressenti par le secteur informel<sup>10</sup>).

**Bien qu'importante, la contribution du secteur informel à la valeur ajoutée apparaît donc nettement inférieure à l'importance qu'il revêt sur le marché du travail.** Elle est estimée à 40 % du PIB au Bangladesh et à Sri Lanka, entre 40 % à 50 % du PIB en Inde et à 50 % de cet agrégat au Népal. Au Pakistan, les hypothèses retenues vont de 40 % à 90 % du PIB et traduisent, par leur dispersion, les difficultés méthodologiques sous-jacentes à cette mesure. La productivité moyenne des travailleurs informels serait quoi qu'il en soit près de deux fois inférieure à celle du secteur formel (à l'exception du Sri Lanka, où le secteur agricole est comparativement plus productif). Elle tomberait cependant, hors-agriculture, jusqu'à dix fois en-deçà : au Népal, la production du million de salariés du secteur formel – pour la plupart employés de l'État – égalerait ainsi celle des 11 millions de travailleurs informels. Au Bangladesh, seul un tiers de la valeur ajoutée des secteurs secondaire et tertiaire serait imputable au secteur informel, contre 94 % dans le secteur primaire ; les différentiels de productivité sont, dans ce pays, estimés à des niveaux de l'ordre de 1 à 7 dans le secteur des services et de 1 à 33 dans le secteur industriel. En Inde, on estime le différentiel de productivité entre entreprises formelles et informelles à 1 pour 15 dans le secteur textile.

Il en résulte **d'importants différentiels de salaires à l'avantage des travailleurs du secteur formel** : au Pakistan, la moitié des entreprises du secteur informel rémunéreraient dans la province du Pendjab leurs salariés en-deçà du salaire minimum de l'époque fixé à 7 000 PKR/mois (67\$), contre moins d'un cinquième des entreprises du secteur formel. Au Bangladesh, la rémunération moyenne atteindrait 28\$/mois dans le secteur formel, contre 21 \$/mois dans le secteur informel (hors-secteur agricole). Ces écarts s'accroissent à mesure de la montée en qualification des emplois.

### 2.2 Un dualisme ancré dans la structure d'une transition déséquilibrée vers le secteur des services

De multiples facteurs ont concouru à la formation de tels écarts. La **fragmentation du système de production** (la taille moyenne d'une entreprise indienne reste circonscrite à 2,24 salariés) est, ainsi, souvent rendue responsable des difficultés des entreprises de la zone à réaliser les économies d'échelles préalables à leur formalisation. Elle résulte en partie **d'obstacles réglementaires** (voir *infra*), mais également de **facteurs culturels et sociaux** (prépondérance du travail à domicile pour les femmes), de **l'inadéquation des réseaux d'infrastructures** (transport, énergie) ou encore des **difficultés d'accès à la propriété foncière**. À ces obstacles s'ajoutent ceux relatifs à **l'accès au crédit** : si le développement de l'offre de microfinance a permis à de nombreux autoentrepreneurs informels de couvrir leurs besoins de financement, l'offre de crédit reste, en revanche, souvent insuffisante pour opérer le « saut quantique » vers des unités de production à forte productivité, notamment dans les secteurs à forte intensité capitalistique. Il en résulte souvent l'absence d'un tissu d'entreprises capables de faire le lien entre les micro-entrepreneurs du secteur informel et les grandes

---

<sup>10</sup> Cette proposition reste sujette à débat : en Inde, le secteur informel a plutôt été perçu comme un vecteur de résilience au moment de la crise. Il reste difficile, faute d'indicateurs à haute fréquence satisfaisants, d'évaluer le mérite de cette thèse, qui semble sous-estimer les destructions d'emploi en amont des entreprises exportatrices. Ses partisans soulignent, inversement, que le secteur informel a permis d'absorber la plupart des emplois détruits par les entreprises du secteur formel au moment de la crise.

unités de production. Les efforts d'incitation entrepris auprès des banques afin d'encourager l'allocation du crédit aux PME (stratégie des « cinq joyaux » au Bhoutan, mis en place d'objectifs quantitatifs en Inde) n'ont jusqu'à présent connu qu'un succès limité.

Ces facteurs font écho aux **limites du modèle de développement qu'ont de facto adopté les économies d'Asie du Sud au cours des vingt-cinq dernières années**. Le développement précoce et rapide du secteur tertiaire (la contribution des services à la formation du PIB est passée au Pakistan de 50,7 % à 59 % entre 2000 et 2015) dans des économies dont l'industrialisation n'était encore qu'à ses prémises, conjugué à la concentration, au sein du secteur secondaire, de l'essentiel des exportations autour d'un petit nombre d'entreprises à forte productivité, a ainsi, selon toute vraisemblance, renforcé les tendances au dualisme du marché du travail. Certains pays, comme le Bangladesh, grâce au dynamisme d'une industrie textile au degré de sophistication croissant (la taille moyenne des unités industrielles dépasse désormais celle de l'Inde), sont certes parvenus, jusqu'à une date récente, à combiner le développement du secteur industriel avec une forte création d'emplois faiblement qualifiés. D'autres, comme l'Inde, se sont en revanche reposés sur l'essor de secteurs à très forte concentration de capital humain et physique comme les services informatiques et l'externalisation de services. Les services représentent aujourd'hui près des deux cinquièmes des exportations indiennes totales, mais leur assiette demeure étroite en termes d'emploi. Si le secteur de la construction a également joué un rôle important dans la création d'emplois, il doit l'essentiel de son dynamisme à l'investissement public. **La hausse de la productivité globale des facteurs montre dans la plupart de la zone des signes inquiétants de ralentissement.**

Le développement du secteur informel apparaît dès lors comme le **reflet direct de l'incapacité du marché du travail à générer suffisamment d'emplois** pour une population jeune, en forte croissance et qui délaisse de plus en plus le secteur agricole. Alors qu'un million de Népalais, trois millions de Pakistanais (dont 1 M de nouveaux demandeurs d'emplois) et douze millions d'Indiens (dont 5 millions d'anciens agriculteurs) feraient ainsi chaque année leur entrée sur le marché du travail, le « dividende démographique », un temps retardé par l'allongement de la durée des études (notamment en Inde), devrait atteindre son pic au cours des vingt-cinq prochaines années. Une telle dynamique, qui contribuerait à elle seule à majorer d'un à trois points les taux de croissance nominaux, rend indispensable, au vu des enjeux qu'elle soulève en matière de couverture sociale, une accélération du rythme de création d'emplois dans les pays qui ne peuvent recourir, à l'instar du Népal et dans une moindre mesure de Sri Lanka, **l'émigration massive de leur population d'âge actif** (les transferts des migrants atteindraient aujourd'hui environ un tiers du PIB au Népal tandis que Sri Lanka compterait 1,8 million de travailleurs émigrés).

De tels enjeux menacent cependant de se heurter au **faible niveau de formation des populations** et, à plus long terme, **aux carences du système éducatif et de la formation professionnelle**. En dépit d'une nette tendance à l'allongement de la durée des études, les taux d'alphabétisation demeurent en Inde, au Népal et au Bangladesh aux alentours de 60 % de la population d'âge actif (ils seraient encore inférieurs selon des critères fonctionnels). La durée médiane de scolarisation reste circonscrite à 6 ans en Inde, où un dixième de la population rurale n'a jamais suivi d'éducation formelle ; au Népal et au Bhoutan, la durée de scolarisation moyenne reste encore aux alentours de trois ans. L'efficacité des formations est, en outre, souvent compromise par une situation sanitaire dégradée et par **d'importants déficits nutritionnels** qui ont une conséquence directe en termes cognitifs : 43 % des Indiens de moins de cinq ans connaissent selon l'UNICEF un déficit pondéral et 48 % accusent un retard de croissance.

**Les formations dispensées apparaissent, de surcroît, souvent inadéquates au regard de la demande du marché du travail** : quatre diplômés indiens sur cinq sont ainsi jugés inemployables tandis qu'à Sri Lanka, les chômeurs ont plus de chance d'être en possession d'une qualification technique que les travailleurs du secteur informel alors que plusieurs secteurs font, dans le même temps, face à des pénuries croissantes de main d'œuvre. Sri Lanka tire malgré tout parti, par rapport à ses voisins, d'un investissement public précoce et important dans le secteur éducatif ; les dépenses d'éducation reposent, par contraste, de manière prédominante sur les ménages en Inde, où la part des dépenses d'éducation publiques demeure stable entre

3 et 4 % du PIB (dont moins de 1 % au niveau des administrations centrales). Les récents efforts entrepris, en aval, en matière de formation professionnelle (à l’instar du programme *Skill India*) risquent, dès lors, de s’avérer insuffisant afin de surmonter le défi de la transition démographique.

### 2.3 Un environnement réglementaire désincitatif

Les pays d’Asie méridionale se singularisent, enfin, par la **complexité de leur environnement des affaires**. Elles se situaient ainsi toutes, à l’exception du Bhoutan (73<sup>ème</sup> sur 190), dans la deuxième moitié du dernier classement *Doing Business* de la Banque mondiale (voir ci-dessous) avec, pour la plupart d’entre elles une importante distance à la frontière pour les indicateurs afférents à la gestion de l’insolvabilité, au respect des contrats ou encore au paiement des impôts et des taxes.

**Positionnement des économies d’Asie du Sud dans le classement Doing Business, par indicateur**

	Afghanistan	Bangladesh	Bhoutan	Inde	Maldives	Népal	Pakistan	Sri Lanka
Protection des investisseurs minoritaires	189	70	114	13	123	63	27	42
Octroi des permis de construction	186	138	97	185	62	123	150	88
Enregistrement de la propriété	186	185	51	138	172	72	169	155
Respect des contrats	180	189	47	172	105	152	157	163
Commerce international	175	173	26	143	147	69	172	90
Acquittement des impôts et taxes	163	151	19	172	134	142	156	158
Accès à l’électricité	159	187	54	26	145	131	170	86
Règlement de l’insolvabilité	159	151	169	136	135	89	85	75
Accès au crédit	101	157	82	44	133	139	82	118
Lancement d’une entreprise	42	122	94	155	65	109	141	74
Classement total	183	176	73	130	135	107	144	110

Source : Banque mondiale

En-dehors des grandes villes couvertes par l’indice, les entreprises font face à une gouvernance incertaine, à une forte insécurité juridique et à des fortes anti-concurrentielles exacerbées. La **situation sécuritaire, particulièrement dégradée** en Afghanistan, reste fragile au Pakistan, au Bangladesh, aux Maldives et dans certaines régions indiennes (Nord-Est, zones d’influence des mouvements naxalites, Jammu & Cachemire). Sri Lanka et le Népal ont, quant à eux, connu de longues guerres civiles qui ont durablement affaibli leurs institutions et restent caractérisées par une **forte instabilité politique**. Celle-ci s’accompagnait, jusqu’à une date récente, d’une **importante volatilité macroéconomique** avec dans la plupart des pays de la zone des taux d’inflation à deux chiffres et des équilibres extérieurs fragiles (le FMI intervient actuellement au Sri Lanka et en Afghanistan et a terminé il y a deux ans environ son programme au Pakistan, un nouveau programme étant en cours de négociation).

À ces conditions peu propices à l’investissement indispensable à la génération d’économies d’échelles vient s’ajouter la **pesanteur de la réglementation** qui, conjuguée au **manque de capacité exécutoire des administrations publiques** (en particulier à l’échelon local : on ne compterait qu’une dizaine d’inspecteurs du travail au Népal), incite de nombreuses entreprises à demeurer dans l’informalité ou à restreindre leurs effectifs en-deçà des niveaux à partir desquels rentrent en vigueur la plupart des contraintes réglementaires, d’où d’importants effets de seuil (Inde, Sri Lanka).

Le **droit du travail**, complexe (plus de 40 textes en vigueur en Inde, où chaque État dispose en outre de sa propre législation, plus de 30 ministères et agences publiques responsables de la protection des travailleurs au Bangladesh) et rigide (un employeur indien ou népalais doit solliciter à partir d'un certain seuil l'aval des autorités pour tout licenciement), apparaît ainsi peu favorable aux employeurs lorsqu'il est effectivement respecté (Sri Lanka accorde aux salariés licenciés 54 semaines d'indemnité réglementaires). Le dialogue syndical achoppe, en outre, sur la difficulté, voire la réticence des syndicats à représenter les travailleurs informels ainsi que, dans certains pays (Népal en particulier), sur un fort degré de politisation. La **fiscalité** apparaît, quant à elle, d'autant plus lourde et complexe (le coin fiscal-social absorbe en Inde les trois cinquièmes des bénéfiques nets moyens) qu'elle repose sur une assiette très étroite, notamment pour sa composante directe : il en résulte une prime importante à l'informalité qui explique que deux cinquièmes des entreprises du secteur formel interrogées par la Banque mondiale ressentent une concurrence déloyale de la part du secteur informel. L'importance des **barrières douanières et non-tarifaires**, qu'elles soient motivées par une volonté de protection du marché intérieur (Inde, Sri Lanka) ou par des considérations budgétaires (Népal) demeure, enfin, une entrave importante au développement et, *in fine*, au renforcement de la compétitivité des entreprises importatrices.

### 3. Un enjeu de politiques publiques qui souffre encore d'un déficit de conceptualisation

#### 3.1 Un enjeu important en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale

Peu discutée jusqu'à une date récente, l'informalité a désormais gagné en visibilité sans, pour autant, que n'ait émergé dans aucun pays, malgré la forte implication des acteurs multilatéraux sur ces thématiques, de discours cohérents à son égard. Le secteur informel reste ainsi alternativement appréhendé comme une composante de l'économie souterraine contre laquelle il convient de lutter ou, au contraire, comme un vecteur de résilience. **Les coûts de l'informalité ont toutefois désormais bien été identifiés** : défaut de transmission de la politique monétaire, hausse des coûts de transaction, diminution des gains de productivité, dégradation de la gouvernance des biens publics, fragilisation du pilotage des politiques publiques (qui pourrait notamment conduire à des erreurs d'appréciation des grands agrégats économiques), financement d'activités illégales voire, en Afghanistan et au Pakistan, d'organisations terroristes ou encore détérioration de la couverture sociale des travailleurs.

**C'est cependant la dimension fiscale qui a fait l'objet de l'attention la plus soutenue au cours de la période récente** : quand bien même il n'apparaît pas certains que l'ensemble des entreprises informelles soient à même, au vu de leur faible productivité, de contribuer de manière significative aux recettes publiques, l'informalité n'en semble pas moins représenter dans plusieurs pays un manque à gagner considérable dans des pays dont l'assiette fiscale demeure parmi les plus étroites au monde (11,5 % du PIB à Sri Lanka, 12,4 % au Pakistan, 17 % en Inde et seulement 8,5 % au Bangladesh). Au Pakistan, seules 49 % des 65 000 entreprises enregistrées auraient rempli une déclaration d'impôts en 2014/15. L'absence d'un registre du cadastre centralisé constitue en outre un obstacle majeur à la mise en œuvre d'une taxe foncière. Au Bangladesh, moins d'un autoentrepreneur sur dix produirait un document comptable et moins d'un sur cinquante disposerait d'un état comptable complet.

Ces difficultés ont conduit plusieurs pays à réfléchir à la **mise en place de mesures incitatives** (crédits d'impôts, exonérations, simplification du système fiscal) afin d'encourager la formalisation des microentrepreneurs, avec toutefois un intérêt disparate (important au Bangladesh, moins évident au Pakistan). Elles constituent, en Inde, un enjeu central dans le cadre de la mise en œuvre de la taxe sur les biens et services (GST) dont le mécanisme d'exonération devrait naturellement inciter les entreprises à se déclarer afin de réduire le coût de leurs intrants. Les efforts destinés à lutter contre la fraude fiscale, en dépit d'une forte visibilité dans le débat public (notamment en Inde depuis la démonétisation des coupures de 500 et 1 000 INR le 8 novembre 2016), se heurtent en revanche, en pratique, au manque de moyen, voire d'intégrité, des administrations fiscales.

### 3.2 Une attention croissante aux questions de protection sociale

L'informalité constitue désormais, au surplus, une dimension importante des débats sur le renforcement de la protection sociale. Les mécanismes de couverture sociale assuranciers, principalement concentrés sur les travailleurs du secteur formel (ils peuvent, sous condition, bénéficier, au moins de façon partielle, à des travailleurs informels dans certains pays) et font reposer le plus gros de la couverture sociale sur la prévoyance individuelle et familiale ainsi que sur mécanismes de solidarité traditionnelle. Les mutations du marché du travail invitent, cependant, à repenser en profondeur ce modèle en anticipation des transformations démographiques qui se traduiront nécessairement, à long terme (leurs prémises sont déjà visibles au Sud de l'Inde et au Sri Lanka), par une progression des ratios de dépendance. Encore ouvertes, ces réflexions se sont jusqu'à présent orientées vers trois directions qui ne semblent pas pour autant s'exclure :

- La couverture sociale des travailleurs informels s'est historiquement surtout organisée **au niveau des branches d'activité**. Ces mécanismes, dotés au Sri Lanka d'une identité législative (*Farmers Pension Act* de 1987, *Fishermen Pension Scheme Act* de 1990), ont depuis les années 1970 essaimé en Inde sous la forme des *Workers' Welfare Funds*. Particulièrement populaires dans le Sud du pays, ceux-ci offrent des prestations financées collectivement au niveau de la branche, généralement sous la forme du reversement à un fonds commun d'une part déterminée des recettes qu'elles génèrent (*welfare cesses*) et auxquelles les pouvoirs publics peuvent, le cas échéant, apporter une contribution. Au Bangladesh, l'OIT travaille depuis 2015, selon une même logique, à la création d'un régime national d'assurance pour les accidents du travail dans le secteur textile suite, notamment, à l'accident du Rana Plaza en 2013.
- Plusieurs pays ont mis en œuvre des efforts importants afin d'étendre au secteur informel les mécanismes assuranciers traditionnels dans le cadre d'une plus grande individualisation des cotisations. Les travailleurs informels se voient directement offrir la possibilité de cotiser à un fond de sécurité sociale (sur le modèle du *Varishta Pension Scheme* – retraites – ou du *Pradhan Mantri Suraksha Bima Yojana* – accidents du travail – indiens ou le *Samurdhi Social Security Trust Fund* sri-lankais) que les autorités s'engagent ensuite à abonder de leur côté.
- Des réflexions de plus en plus nourries fermentent enfin dans l'ensemble de la zone sur la mise en place de **dispositifs universalistes partiellement ou en totalité financés par l'impôt**. De tels mécanismes contribueraient, d'après leurs partisans, à internaliser le coût des externalités induites par les déséquilibres du modèle de croissance et permettraient une meilleure répartition de ses bénéfices dans l'ensemble de l'économie. Ravivées par les discussions sur la mise en place d'un revenu universel, ces propositions s'inscrivent en réalité dans la continuité d'un ensemble de micro-dispositifs de protection sociale : l'Inde s'est depuis longtemps dotée d'un minimum-retraite, le Népal consacre chaque année 300 M USD à des mécanismes universels, le Bangladesh destine au total 2,3 % de son PIB et 12 % de ses dépenses publiques à la protection sociale.

Ces dispositifs se caractérisent toutefois bien souvent par une **fragmentation excessive** (on en recensait 146 au Bangladesh tandis qu'en Inde, on dénombrerait en tout près de 950 programmes sociaux) qui érode leur efficacité sans pour autant garantir la couverture des plus vulnérables : 30 à 40 % des bénéficiaires potentiels demeureraient, au Népal, en-dehors de l'orbite de ces programmes. Ce constat a récemment amené la Banque mondiale à accorder au Sri Lanka une ligne de crédit de 75 M\$ en vue du renforcement des réseaux de protection sociale ; 35 M\$ devraient en particulier être consacrés à la création d'un système intégré qui s'accompagnera de la mise en place d'indicateurs de suivi avancés ainsi que la création d'un guichet social unique. Au Népal, la Banque devrait, de même, consacrer 150 M\$ sur les cinq prochaines années à la modernisation des programmes de protection sociale.

### 3.3 Des difficultés de conceptualisation encore réelles

Au-delà de la discussion des mesures destinées à en corriger les conséquences les plus manifestes, l'informalité **semble encore mal appréhendée dans le cadre de la formulation des politiques publiques**. Si le lien entre secteur informel et dysfonctionnements du marché du travail a, comme l'illustrent les discours qui font de l'autoentrepreneuriat un moindre mal face au chômage, désormais bien été identifié, aucun effort systématique ne semble jusqu'à présent avoir été entrepris afin d'en réduire la prévalence. Faute d'un cadre approprié, les autorités ne disposent, de surcroît, pas encore des outils adéquats en vue de la lutte contre les formes les plus extrêmes d'exploitation (travail forcé, travail des enfants) qui se concentrent, pour la plupart, dans le secteur informel. La confiance démesurée investie dans la progression de la numérisation et de la connectivité – alors qu'elle pourrait au contraire renforcer les tendances à l'éclatement des chaînes de production – semble, à cet égard, symptomatique de la difficulté des autorités à appréhender le problème de l'informalité de manière holiste.

**Plusieurs réformes témoignent néanmoins, dans plusieurs pays, d'une volonté réelle de s'attaquer aux racines de l'informalité.** Dans le **domaine réglementaire**, le droit du travail a été réformé lorsqu'il était considéré comme trop complexe ou comme un vecteur d'informalité : en Inde, l'OCDE a ainsi récemment salué les efforts de simplification et d'assouplissement du droit du travail entrepris par le Rajasthan ; les administrations centrales travailleraient, dans le même temps, à une consolidation du droit du travail en un code ramené à quatre textes afin d'en assurer une plus grande cohérence. Au Népal, la mise en place d'une grande loi sur la sécurité sociale constitue le pendant d'un important relâchement des dispositions de la loi sur les relations industrielles. Au Bangladesh, le code du travail adopté en 2006 et amendé en 2013 entend donner un cadre réglementaire plus lisible aux relations sociales.

Sur le plan des **politiques sectorielles**, le soutien à des secteurs « stratégiques » spécifiquement sélectionnés pour leur potentiel de création d'emploi (tourisme au Népal et au Bhoutan, industries textiles et chaussures en Inde) résulte, de même, d'une prise de conscience des enjeux revêtus par la création d'emplois de qualité. Les programmes, encore modestes, de soutien à la valorisation des commodités agricoles et à la transformation agroalimentaire peuvent, dans une logique similaire, être interprétés comme le témoin d'une volonté d'encourager, en amont, la fixation des ménages ruraux qui se dirigeraient naturellement vers le secteur tertiaire en zone urbaine. Ces initiatives, au-delà des risques de distorsion qu'elles soulèvent, **peinent cependant encore à s'inscrire dans le cadre d'une vision cohérente et systématique**, comme l'illustre la lenteur des progrès accomplis sur le plan des infrastructures (malgré des progrès significatifs en Inde) et, surtout, de l'éducation.

### Conclusion

À l'origine de près de 275 millions d'emplois non-agricoles au sein de la zone, le secteur informel demeure la principale composante du marché du travail des économies d'Asie du Sud. Loin de montrer des signes de résorption, il puise au contraire sa vitalité dans la dualité croissante d'économies dont la transition précoce vers le secteur des services en pleine transition démographique a renforcé les déséquilibres. Bien qu'il se nourrisse des contraintes réglementaires qui pèsent sur le secteur privé, le dynamisme du secteur informel apparaît intimement lié aux évolutions plus larges du marché du travail. Dans un contexte où le ralentissement des échanges commerciaux et la résurgence de tendances protectionnistes soulève des interrogations croissantes sur les perspectives du secteur exportateur, la création d'emplois de qualité reposera plus que jamais sur la capacité des économies de la zone à relancer le cycle de l'investissement et accélérer la formation de leur capital physique et social, préalables indispensables à la réalisation des gains de productivité essentiels à la modernisation de leurs économies. La compréhension du fonctionnement du secteur informel apparaît, de surcroît, nécessaire à une meilleure appréhension du fonctionnement des chaînes de valeur, beaucoup plus fragmentées dans les pays du Sud qu'en Asie orientale et en Asie du Sud-Est.

## Focus sur... Le secteur informel en Afghanistan

L'économie afghane peine à s'appuyer sur un secteur privé solide et stable pour parvenir à renforcer la croissance économique du pays, qui a nettement fléchi ces dernières années en lien notamment avec la dégradation de la situation sécuritaire et les difficultés rencontrées par les autorités pour améliorer le climat des affaires<sup>11</sup>. **L'économie se caractérise par un secteur privé largement informel (entre 80 et 90 % de l'activité économique totale selon le Bureau des statistiques afghan), souvent à la frontière avec l'illégalité** (culture du pavot, exploitations minières sans licence), et des administrations publiques défaillantes et fragiles qui se retrouvent souvent incapables d'utiliser de façon efficiente l'aide internationale qui représente depuis 2001 des montants colossaux au regard du PIB du pays.

Alors que le secteur privé représente seulement 10 à 12 % du PIB selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SPIRI)<sup>12</sup>, il se caractérise par une **absence presque totale d'intégration aux marchés internationaux** et le rôle prépondérant d'une oligarchie locale qui, libre de ses actions en l'absence d'intervention gouvernementale, profite largement des arrivées de fonds étrangers. En dehors de ce cercle, les entrepreneurs rencontrent de grandes difficultés pour pérenniser leur activité et sont très peu soutenus par le gouvernement (régime fiscal et services publics quasi-inexistants, corruption, non-respect des contrats). Les coûts de production sont souvent démesurés et il apparaît souvent plus simple et moins coûteux d'importer plutôt que de produire localement. La flexibilité apportée par l'informalité répond alors souvent le mieux aux contraintes rencontrées.

D'importantes inégalités existent sur le marché du travail en fonction du sexe, mais également entre zones urbaines et zones rurales. Ainsi, alors que 55,4 % de la population afghane en âge de travailler est active (8,5 millions d'individus), le taux de participation des femmes ne s'élève qu'à 29 % contre 81 % pour les hommes<sup>13</sup>. En outre, si seulement 18 % des femmes en âge de travailler ont un emploi (67 % des hommes), elles travaillent très largement de façon informelle (73 % des femmes actives exercent une activité domestique non payée contre seulement 17 % des hommes) et font fréquemment face à de fortes vulnérabilités dans leur travail. En effet, 88 % des femmes employées ont un travail considéré comme vulnérable (94 % en zone rurale) contre 77 % des hommes. Par ailleurs, la vulnérabilité des travailleurs apparaît nettement plus marquée dans les zones rurales, dans lesquelles vit 71 % de la population active. Ainsi, 86 % des employés en milieu rural présentent d'importantes vulnérabilités liées au type d'emploi occupé, quasi-systématiquement informel, contre 59 % des travailleurs dans les zones urbaines.

Le marché du travail s'est nettement dégradé depuis les dernières estimations de 2007-08 puisque le taux de chômage s'établissait à 22,6 % en 2013-14 contre 13,5 % six ans plus tôt. Le taux d'inactivité s'élevait quant à lui à 44,6 % selon la dernière étude contre 34,6 % en 2007-08. Cette évolution fait notamment suite au **retour de nombreux migrants en Afghanistan ces dernières années** (1,1 million estimé par le gouvernement en 2016) bien que plus de 2 millions d'Afghans habitent toujours à l'étranger (en Iran et au Pakistan principalement). Ainsi, si 14 % de la population totale masculine est au chômage, cette situation touche 20 % des hommes de retour de migration<sup>14</sup>. Ces derniers, lorsqu'ils trouvent un emploi, font cependant face moins régulièrement à des situations d'informalité puisque 40 % sont salariés dans le secteur public ou privé, contre 22 % seulement pour l'ensemble des travailleurs masculins. Le salaire mensuel moyen des immigrants masculins est également nettement plus élevé que la moyenne (186 € contre 122 €)

On notera enfin que **le travail informel touche de façon très marquée les enfants**. En effet, 27 % des enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent en Afghanistan<sup>15</sup> et échappent à la législation qui fixe, en théorie, l'âge minimal de travail à 15 ans. La dernière enquête réalisée par le Bureau des statistiques révèle que les enfants font souvent face à des conditions de travail difficiles (58 % sont exposés à la poussière et à la pollution, 60 % à des conditions climatiques extrêmes). La proportion d'enfants qui travaillent à l'exécution de tâches ménagères apparaît également extrêmement importante puisque ce type de travail concerne 66 % des

<sup>11</sup> Le pays est classé 183<sup>e</sup> pays sur 190 économie recensées par le classement *Doing Business* de la Banque mondiale.

<sup>12</sup> Ghiasy R., Zhou J. et H. Hallgren (2015), "Afghanistan's private sector: status and way forward", Stockholm international peace research institute.

<sup>13</sup> Central Statistics Organization, *Afghanistan living conditions survey (ALCS)*, Islamic Republic of Afghanistan, 2013-14.

<sup>14</sup> Seul l'échantillon masculin est retenu ici par le Bureau des statistiques, les observations relatives aux travailleurs migrants féminins sont jugés trop peu nombreuses pour être fiable statistiquement.

<sup>15</sup> Si l'on retient la définition de l'Organisation internationale du travail qui ne prend pas en compte l'engagement des enfants dans le travail domestique.

garçons et 74 % des filles entre 5 et 17 ans, de façon hebdomadaire. Ainsi, si l'on prend comme référence la définition de l'UNICEF, qui intègre au travail des enfants tout individu de moins de 15 ans qui réalise des tâches ménagères pendant plus de 28 heures par semaine, 30 % des enfants afghans sont ainsi considérés comme des travailleurs.

## PARTIE II – NOTES PAYS

### Bangladesh : Un phénomène devenu une priorité politique à travers le prisme de la protection des travailleurs du secteur informel<sup>16</sup>

#### Introduction

À l'origine de plus de 48 millions d'emplois et de 43 % du PIB, **le secteur informel tient une place essentielle dans l'économie du Bangladesh**. Estimé en 2010 à près de 89 % du nombre total d'emploi, il concerne en premier lieu les femmes et les zones rurales. Si ce type d'emploi s'est généralisé dans les filières agricole et industrielle, il touche moins d'un tiers des employés qui travaillent dans l'administration, la défense, l'éducation et l'intermédiation financière. Les données sur le secteur informel restent toutefois encore peu nombreuses et compliquent d'autant la formulation de politiques publiques réactives.

#### 1. Phénomène important, l'informalité se retrouve dans l'ensemble des secteurs d'activité

##### 1.1 Des données encore peu nombreuses malgré d'importants efforts de définition

Les données recueillies sur le secteur informel demeurent relativement fragmentaires. La dernière étude de référence sur l'emploi informel au Bangladesh a été publiée par la Banque asiatique de développement en 2012. Pour la réaliser, l'institution s'était alors basée sur l'enquête sur le secteur informel qu'elle a elle-même financée et exécutée en 2010 dans le cadre d'un programme d'assistance technique régional. L'étude s'appuie également sur les résultats de l'enquête sur la main d'œuvre effectuée la même année par le Bureau des Statistiques.

Pour permettre des comparaisons internationales, **la définition du secteur informel a été reprise des 15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> Conférences internationales des statisticiens du travail**. Elle prend ainsi en compte toute unité engagée dans la production de biens et services et dont l'objectif principal est de générer un emploi et un revenu. Les unités informelles sont caractérisées par une faible organisation et peu de division entre travail et capital. Les relations professionnelles sont souvent définies par des liens sociaux et personnels plus que par une contractualisation du travail. L'unité de production peut également être présente au sein d'un ménage sans distinction des finances proprement allouées à l'entreprise. À cette population, **il est important d'ajouter l'ensemble des travailleurs non déclarés auprès d'entreprises formelles**. Six types de travail informel sont ainsi distingués : les travailleurs à leur compte non déclarés, les travailleurs familiaux qui exercent aussi bien au sein d'une structure formelle qu'informelle, les membres d'une coopérative de producteurs informels, les employés non déclarés au sein d'une entreprise formelle, informelle ou d'un ménage et enfin les travailleurs engagés dans la production de biens réservés exclusivement à l'usage familial.

##### 1.2 Une place centrale mais qui demeure toutefois inégale d'un secteur à l'autre

Alors que le taux de chômage apparaît relativement réduit au Bangladesh (4,1 % en 2016 selon les estimations de l'Organisation internationale du travail), le secteur informel offre dans ce pays une source d'emploi majeure : **sur les 54 millions de travailleurs que comptait le pays en 2010, environ 42 millions d'entre eux travaillaient dans une entreprise informelle (77,1 %)**<sup>17</sup>. Au sein de ces entités, on notera cependant que 8,1 % des employés exerçaient de façon formalisée et sont éligibles à ce titre aux prestations sociales et aux

<sup>16</sup> Rédaction : Service Économique de Dhaka, SER de New Delhi.

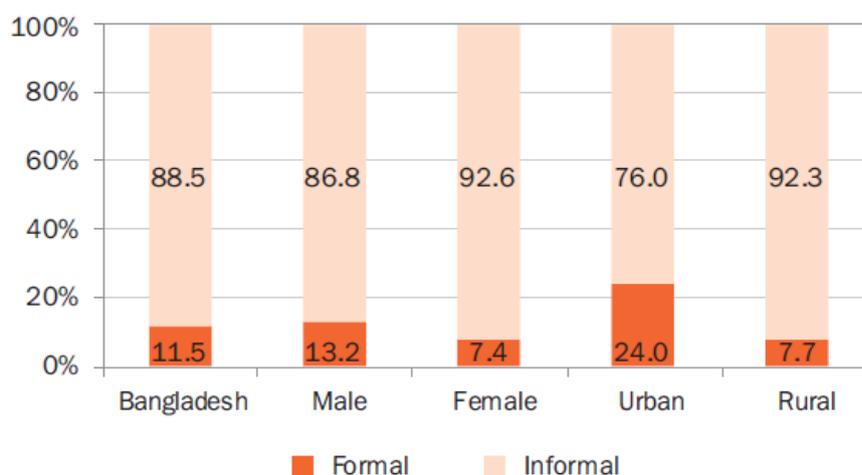
<sup>17</sup> Les chiffres sur l'emploi informel présentés dans les deux premières sections sont issus de la dernière étude de référence sur le sujet au Bangladesh : *The informal sector and informal employment in Bangladesh* publiée conjointement par la Banque asiatique de développement et le Bureau des statistiques bangladais en 2012 sur la base de données collectées en 2010.

mécanismes de protection de l'emploi. À cette population peuvent être ajoutés celle des travailleurs qui exercent au sein de la sphère privée des ménages et représenteraient 18 % de l'emploi total. Au total, **seulement 4,9 % des travailleurs seraient actifs au sein d'une entreprise formelle au Bangladesh** (2,7 millions d'individus). **L'emploi informel total est quant à lui estimé à 88,5 % des actifs** lorsque l'ensemble des employés sur le marché du travail sont comptabilisés. Hors-agriculture, le taux d'emploi formel apparaît cependant nettement plus conséquent : il représenterait au total 20,2 % des emplois.

**D'importantes disparités existent entre hommes et femmes** dans l'accès au marché du travail, mais également dans la forme que prend l'emploi exercé. Près de 70 % de la population active était en 2010 composée d'hommes, qui ne représentaient (50,6 % de la population totale). Seules 18,7 % des femmes sont considérées comme actives par l'enquête sur la main d'œuvre contre 52,4 % des hommes. Par ailleurs, seules 7,4 % des femmes employées déclaraient exercer dans une entité formelle contre 13,2 % des hommes.

Le marché du travail présente également, au Bangladesh, de **fortes hétérogénéités entre zones** urbaines et zones rurales (voir ci-contre). Ainsi, 24,0 % des travailleurs vivant en milieu urbain déclaraient exercer dans une entité formelle contre seulement 7,7 % en zone rurale. La prédominance de l'informalité dans l'agriculture explique en grande partie ces divergences mais également la plus forte informalité de l'emploi dans le secteur rural non-agricole.

**Figure 2.1.1 Employment by Nature of Employment, Sex, and Urban/Rural**



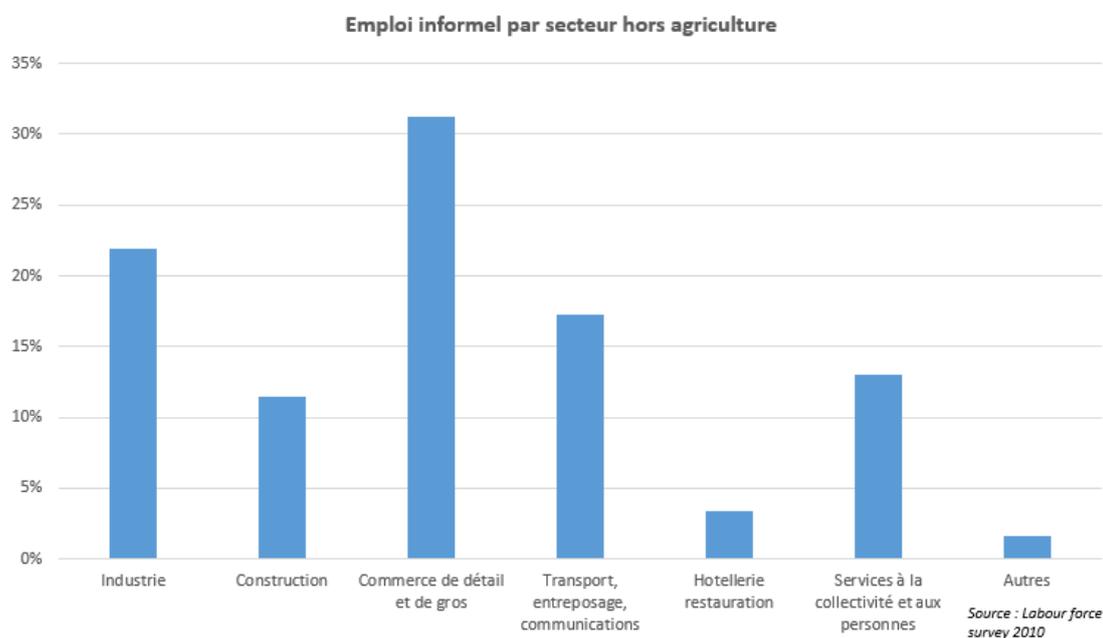
Source: Computations using 2010 LFS and ISS.

Le secteur informel représenterait en termes agrégés plus **de 40 % de la valeur ajoutée totale brute (VAT)** du Bangladesh<sup>18</sup>. Les contributions les plus élevées proviendraient de l'agriculture, de la pêche, du commerce et des industries à faible capitalisation. Dans le secteur agricole, près de 94 % de la VAT aurait pour origine des entreprises informelles, contre seulement 34 % dans le secteur industriel et 33 % dans le secteur tertiaire. La valeur ajoutée issue du secteur informel proviendrait malgré tout en majorité des services : le secteur tertiaire serait en effet à l'origine de 41 % de la production non déclarée au Bangladesh (37 % pour l'agriculture et 22 % pour l'industrie).

En termes d'emploi, **le secteur agricole affiche sans surprise la concentration la plus importante de travailleurs informels en 2010**. Ainsi, sur les 26,5 millions d'employés du secteur (soit 49 % de la population active), 25,9 millions exerçaient de manière informelle (97,7 %). Le secteur industriel (construction incluse), qui

<sup>18</sup> Pour mesurer la contribution du secteur informel à l'économie, la banque Asiatique de Développement n'a retenu que les contributions directes des entreprises informelles mesurées par l'enquête sur le secteur informel. Ainsi, le secteur formel regroupe les contributions des entreprises du secteur formel et la production des ménages privés.

regroupait quant à lui 9,3 millions d'employés, apparaît beaucoup plus formalisé puisque 2,2 millions de personnes travaillaient de manière formelle, soit 23,7 %. **Ce taux s'élève même à 30,4 % si l'on prend uniquement en compte le secteur manufacturier.**



Enfin, **le secteur tertiaire, qui regroupe environ un tiers des travailleurs (17,6 millions), présente des disparités importantes.** Ainsi, si 19,4 % des employés dans les services exerçaient de façon formelle en 2010, ce taux monte à 59,1 % dans le secteur immobilier et même à 77,7 % dans l'intermédiation financière alors qu'il apparaît beaucoup plus réduit dans l'hôtellerie-restauration (9,6 %) et les transports (6,7 %). Hors agriculture, l'emploi informel est principalement concentré dans le commerce de gros et de détail (31,2 %), l'industrie (21,9 %) et les activités de transport, entreposage et communication (17,3 %).

### 1.3 Caractéristiques des unités de production informelles

Au regard des coûts d'entrée exigés par le marché du travail formel (éducation, capital de départ, connaissance de la législation, tenue d'une comptabilité...), la majorité des habitants du Bangladesh n'ont d'autres choix que de travailler au sein d'unités qui échappent à la réglementation de l'État. Les entreprises du secteur informel seraient principalement composées de travailleurs familiaux non-rémunérés (31,7 %), de travailleurs journaliers (31,3 %) et d'autoentrepreneurs (21,4 %). Plus de 88 % des unités de production informelles sont de très petite taille (moins de 10 salariés) contrairement aux entreprises formelles. En effet, seulement 37,1 % d'entre elles sont composées de moins de 10 salariés tandis qu'à l'inverse, 23,6 % sont constituées de plus de 150 employés.

Selon les résultats de l'enquête sur la main d'œuvre et le secteur informel, réalisées en 2010 par le Bureau des statistiques et la BASD, la création d'unités de productions informelles (UPI) serait principalement motivée par la poursuite de l'activité familiale (selon 39 % des entrepreneurs) et la bonne connaissance de la profession exercée (37 %). La perspective d'accroître le profit ou les revenus ne serait déterminante que dans 18 % des cas.

La capitalisation initiale des unités informelles et les besoins en financement subséquents seraient majoritairement autofinancés (45 %), d'origine familiale (25 %) et, dans une moindre mesure, proviendraient des organisations non gouvernementales (12 %). À peine 9 % des UPI auraient fait une demande de prêt, le processus étant jugé trop complexe pour 49 % des intéressés alors que les montants proposés par les banques sont souvent jugés insuffisants pour répondre aux besoins des UPI. Les conditions de prêt telles que le niveau du taux d'intérêt ne sont considérées comme un frein que pour à peine 17 % des entreprises

informelles. Cette difficulté d'accès aux circuits de financement formels représente un vrai frein au développement des unités informelles puisque 40 % d'entre elles estiment qu'il représente le principal obstacle. Pour 30 % des chefs d'entreprises informelles, l'offre limitée de matières-premières constitue la première barrière au développement.

## 2. Un cadre législatif fragile et déséquilibré qui ignore très largement les travailleurs informels

### 2.1 Une fragmentation marquée des programmes de protection sociale

Actuellement, le marché du travail au Bangladesh est régi par le *Bangladesh Labour Act* de 2006 et son amendement de 2013, qui concorde davantage avec les conventions de l'Organisation internationale du travail. C'est ce texte de loi qui prévoit les dispositions législatives relatives à la protection sociale des travailleurs dans tous les secteurs et notamment dans la branche informelle et indique ainsi tous les éléments indispensables à la validité d'un contrat de travail (salaire minimum, bonus, congés, compensation en cas de litige ou de licenciement...). Parmi les principaux points, l'employeur se doit de proposer un salaire équivalent entre hommes et femmes, de permettre la prise d'un congé maternité jusqu'à 16 semaines et à interdire le travail des enfants de moins de 14 ans. L'établissement de règles de sécurité sur le lieu de travail a par ailleurs été renforcé avec l'amendement de 2013. Ainsi, la constitution d'une couverture sociale collective dans toute entreprise de plus de 200 salariés est désormais obligatoire tout comme la formation d'un comité de représentation du personnel pour toute société de plus de 50 travailleurs.

En dépit d'un code du travail consolidé en 2013, le système de protection sociale des travailleurs demeure fortement fragmenté entre les différents ministères. Ainsi, plus de 30 ministères et agences publiques sont en charge de la définition et de l'application des programmes de protection des travailleurs sans aucune coordination formelle entre les différents organes. Le contrôle et l'évaluation des programmes sont par ailleurs critiqués pour leur logique purement financière et l'absence d'analyse de leurs résultats. Selon le ministère des Finances, 146 programmes de protection sociale des travailleurs ont été recensés en 2015, dont 138 intégrés au budget, pour un montant total de 3,9 Mds USD soit 2,3 % du PIB et 12 % des dépenses publiques.

De nombreux programmes ne bénéficieraient, dès lors, que d'allocations très réduits qui ne leur permettraient pas d'avoir un impact réel sur le marché du travail ; ils souffriraient en outre d'une importante superposition. Par ailleurs, le manque de transparence de la sélection des bénéficiaires et la faible capacité des administrations chargées de la mise en œuvre de ces programmes sont régulièrement mis en exergue par les organisations internationales. La faible intégration du secteur informel à ces programmes fait par ailleurs l'objet de critiques récurrentes, notamment en matière d'assurance chômage et d'accident du travail.

La faible protection des travailleurs résulterait en grande partie, selon de nombreux observateurs, de la faiblesse de l'assiette fiscale, qui fait obstacle au recouvrement des ressources nécessaires à la mise en œuvre efficiente des programmes. D'aucuns remettent en question, au-delà de cette problématique, le faible pouvoir exécutoire des administrations, notamment en matière de respect des procédures de licenciement. Ainsi, si les travailleurs doivent, selon la loi, être informés en amont de leur licenciement, auquel les employeurs sont en théorie tenus d'apporter une justification sérieuse, la rupture d'un contrat de travail est *de facto* souvent réalisée sans tenir compte de ces obligations.

L'Organisation internationale du travail travaille dans ce contexte depuis 2015 en étroite collaboration avec plusieurs parties prenantes et le gouvernement en vue d'introduire un régime national d'assurance pour les accidents du travail dans le secteur du textile<sup>19</sup>. Un tel système permettrait aux travailleurs, même informels, de recevoir des indemnités et des services médicaux gratuits en cas d'accident. Il permettrait également d'améliorer considérablement la réputation de l'industrie textile auprès des groupes étrangers, dégradée

---

<sup>19</sup> T. Donaldson (2015), "ILO to Consult on Insurance for Bangladesh RMG Workers", *Sourcing Journal*.

depuis l'effondrement du Rana Plaza<sup>20</sup> en 2013 (voir Encadré 1). Le développement d'un cadre juridique adapté et le financement de ce programme demeurent cependant facteurs d'incertitudes alors que le régime devait initialement être géré par un organisme autonome sous la direction du ministère du Travail et prévoyait un financement émanant exclusivement des employeurs.

### Encadré 1 : Le travail informel dans l'industrie du prêt-à-porter au Bangladesh

Le secteur du prêt-à-porter (PAP) concentre **plus de 4,2 millions d'emplois au Bangladesh**, en très grande majorité informels, principalement chez les femmes et les familles à faibles revenus. L'informalité du secteur a particulièrement été mise en lumière lors de l'effondrement du Rana Plaza en 2013, suite auquel a émergé l'importance d'une protection sociale notamment en matière d'accident du travail.

Une étude de cas menée par la Banque asiatique de développement en 2016<sup>21</sup> a entrepris, à cette fin, d'évaluer la situation de 240 travailleurs informels dans les secteurs du PAP, du bâtiment et de l'hôtellerie. **Les travailleurs du PAP faisaient majoritairement partie des familles les plus précaires** avec un revenu mensuel moyen par ménage inférieur de près de 20 % à celui de l'ensemble des secteurs. Avec un revenu moyen de 4 245 TK, soit seulement 60 % du salaire moyen d'un travailleur du bâtiment (6 892 TK), les employés du PAP ne contribuaient qu'à seulement 38 % du revenu total de leur ménage. Deux facteurs expliquent ce fossé :

- D'une part, **le secteur du PAP emploie principalement une main d'œuvre non qualifiée** contrairement aux deux autres secteurs. Tandis que plus de la moitié des travailleurs du secteur hôtelier et du bâtiment occupaient un poste de direction, cette catégorie n'était pas présente dans le secteur du PAP, où près de 77 % des employés étaient des opérateurs.
- D'autres part, **la quasi-totalité des emplois du PAP étaient occupés par des femmes**, moins payées que leur homologue, tandis qu'elles étaient moins de 4 % à travailler dans les deux autres secteurs. C'est cependant dans le secteur du PAP que les inégalités salariales de genre étaient le moins marquées : les employées perçoivent en moyenne des rémunérations inférieures de 30 % à celles des hommes, quand cet écart atteignait 52 % dans le secteur de l'hôtellerie.

Toutefois, si le secteur du PAP s'est révélé être le plus précaire en matière de revenus, la durée du chômage y était la plus courte. Elle ne dépassait en moyenne pas deux mois, contre respectivement cinq et onze mois pour les employés du secteur de la construction et ceux de l'hôtellerie.

## 2.2 Une protection des travailleurs particulièrement faible dans le secteur informel

**L'informalité soulève dès lors d'importants enjeux en matière de protection sociale.** Les travailleurs du secteur informel ne bénéficient ni des programmes de protection sociale, ni de la législation sur le salaire minimum et le nombre d'heures de travail par semaine, faute de contractualisation.

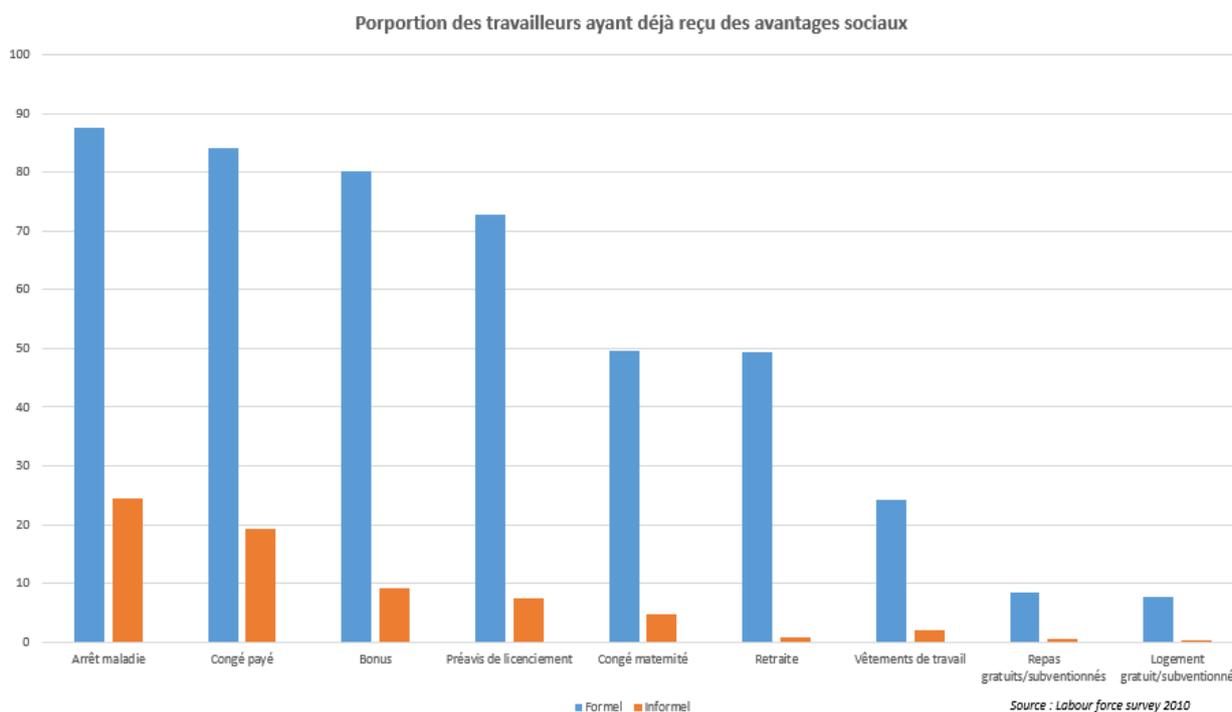
Cela est vérifié dans l'étude sur l'emploi informel publiée par la BASD qui indique des **écarts de salaires significatif entre travailleurs formels et informels**, aussi bien dans l'agriculture que dans les autres secteurs, bien que les disparités soit moins importantes hors agriculture. Ainsi, un employé agricole dans le secteur formel gagnait en moyenne 2 535 Taka par mois (36,4 \$) en 2010 tandis que le même type de travailleur était rémunéré en moyenne 1 354 Taka par mois (19,4 \$) dans le milieu informel.

Dans les secteurs secondaires et tertiaires, l'écart de salaire est moindre, un employé du secteur formel étant rémunéré 2 320 Taka par mois en moyenne contre 1 710 pour un travailleur informel. **En termes de temps de travail, les écarts sont extrêmement importants** au sein du secteur informel en fonction du type d'emploi occupé (entre 35,3 et 54,1 heures par semaine en moyenne selon le travail) et en moyenne plus élevé que

<sup>20</sup> Le bâtiment appelé Rana Plaza, situé à Dhaka, abritait plusieurs ateliers de confection de vêtements. Son effondrement en 2013 a fait au moins 1 135 morts.

<sup>21</sup> Yunus, 2016, *Op. cit.*

dans le secteur formel (2,1 heures de plus pour un employé informel par exemple).



Le bénéfice d'avantages sociaux et de protection sociale est, comme attendu, particulièrement hétérogène en fonction de la formalisation ou non des travailleurs au Bangladesh. Seuls 0,9 % des employés informels ont la possibilité de cotiser pour leur retraite, 4,8 % ont déjà pu bénéficier de congés maternité et 7,4 % ont reçu un préavis de licenciement contre respectivement 49,4 %, 49,7 % et 72,7 % des salariés du secteur formel. On notera cependant que près d'un quart des travailleurs informels ont pu bénéficier d'arrêt maladie et près de 20 % de congés payés (plus de 80 % dans les filières formelles).

### 3. Des conséquences importantes sur le volet des politiques publiques

#### 3.1 Un obstacle à l'accroissement des recettes publiques

L'organisation du secteur privé au Bangladesh représente un manque à gagner considérable pour l'État. En effet, alors que plus de 94 % de la main d'œuvre travaille dans une entreprise informelle ou au sein de la sphère privée d'un ménage, les pertes fiscales sont immenses. Parmi les autoentrepreneurs, seuls 1,6 % déclarent produire un état comptable complet et 7,9 % des comptes simplifiés non conformes, ce qui implique que 90,5 % des autoentrepreneurs bangladais ne publient aucun document officiel. L'extrême majorité des entreprises échappent ainsi à l'impôt et font du Bangladesh l'un des pays du monde avec le plus faible ratio recettes fiscales/PIB. Selon les dernières données publiées par le FMI, les recettes fiscales représentaient 8,5 % du PIB sur l'année budgétaire 2015/16 et sont estimées à 8,7 % du PIB sur l'exercice 2016-17, soit le plus faible ratio en Asie du Sud.

La problématique du recouvrement fiscal revêt une importance d'autant plus aiguë que **la fiscalité sur les sociétés demeure assez faible au Bangladesh** : l'imposition totale y représentait ainsi, en moyenne, 34,4 % des bénéfices totaux en 2016<sup>22</sup> selon la Banque mondiale contre 40,9 % en moyenne en Asie du Sud et 40,6 % dans le monde. Une large partie du 7<sup>e</sup> Plan quinquennal (2016-2020)<sup>23</sup> est dès lors consacrée au renforcement de la collecte fiscale, qui pourrait notamment se traduire par la mise en place d'incitation au

<sup>22</sup> L'impôt sur les sociétés est applicable à l'ensemble des entreprises et se situe principalement entre 25 et 35 % selon le type d'activité alors que l'impôt minimum est fixé à 0,6 % des recettes brutes.

<sup>23</sup> Seventh five year plan FY2016-FY2020. Accelerating growth, Empowering citizens. Planning Commission, Government of the People's Republic of Bangladesh.

paiement de la TVA avec des avantages spécifiques pour les petites entreprises qui se déclareraient fiscalement. La promotion de la formalisation des entreprises est également au centre de cette stratégie à travers la mise en place de plusieurs campagnes de communication.

### 3.2 Un enjeu intimement lié à la modernisation du marché du travail

**La perte de productivité du travail dans le secteur informel est également un motif de préoccupation pour les autorités.** Si la faible rémunération des travailleurs demeure le principal avantage comparatif du pays, elle va de pair avec une faible productivité qui constitue à moyen terme un frein au développement préoccupant. **En moyenne, la productivité du travail informel serait six fois inférieure à celle du travail formel**, bien que l'écart diverge sensiblement entre les secteurs. Ainsi, dans les filières industrielle et tertiaire, la productivité du secteur informel serait respectivement 33 et 7 fois inférieure à celle du secteur formel, alors qu'elle serait supérieure de 25 % dans le secteur agricole.

Le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives afin de réduire l'importance du secteur informel. Le 6<sup>ème</sup> plan quinquennal (2011-2015) a ainsi accordé une importance centrale au **renforcement de la protection des travailleurs vulnérables**<sup>24</sup>. Le gouvernement a, dans ce cadre, cherché à accélérer la transition qui s'opère au sein du marché du travail en vue de permettre la création d'emploi à plus forte productivité au sein des unités secondaires et tertiaires formelles. Le 7<sup>ème</sup> plan quinquennal (2016-2020) poursuit cette orientation en se focalisant désormais davantage sur le renforcement des capacités des travailleurs et sur la réduction des inégalités de revenu, notamment entre hommes et femmes. Les autorités considèrent désormais le renforcement du capital humain comme un instrument essentiel de la hausse de la productivité du travail.

L'amélioration de l'accès à l'éducation apparaît en effet comme un élément primordial pour lutter contre l'informalité au Bangladesh. Plusieurs programmes ont dans ce but été lancés par les autorités publiques ces dernières années, en partenariat avec la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale notamment. Alors que le taux d'alphabétisation est estimé à 61,5 % pour la population âgée de plus de 15 ans en 2015 selon l'Unesco, l'étude publiée par la BAsD en 2012 indique **qu'il existe une corrélation importante entre niveau d'éducation et travail informel**. Ainsi, 96 % des travailleurs qui n'ont jamais été à l'école travaillaient dans le secteur informel contre 93 % pour ceux qui ont un niveau d'éducation primaire, 85 % pour les individus qui ont réalisé des études secondaire sans les terminer et 77 % pour ceux qui ont obtenu un diplôme secondaire. Le taux d'informalité est encore nettement plus réduit pour les travailleurs qui disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur (équivalent d'une licence ou d'un master) puisque seulement 42,3 % d'entre eux travaillaient dans le secteur informel. Enfin, 72,6 % des diplômés d'école d'ingénieurs ou de médecine exerçaient dans le secteur formel en 2010.

**L'accès aux services financiers formels**, dans un pays qui figure parmi les pionniers du microcrédit, apparaît également déterminant afin de soutenir la formalisation des acteurs du secteur informel. Ainsi, près de 50 % des unités informelles estiment qu'une meilleure assistance pour accéder à des crédits bancaires constituerait le levier le plus important pour développer l'entreprise et la formaliser. Le besoin de formation technique et l'accès à des moyens de production modernes sont également régulièrement cités. On notera de grandes divergences de besoins entre zones urbaines, où la demande de formation et d'information sur le marché est prédominante, et les zones rurales dans lesquelles la nécessité d'obtenir de nouveaux capitaux pour moderniser les facteurs de production est souvent primordiale. Conscient des fortes disparités dans l'accès aux services financiers, le gouvernement cherche à renforcer l'inclusion financière dans son 7<sup>e</sup> Plan quinquennal, pour toucher principalement les micros entreprises et les entreprises familiales qui opèrent de manière informelle. L'adaptation de l'offre de services financiers proposés aux contraintes et aux spécificités rencontrées par ces agents est également présentée comme essentielle.

Les opportunités d'emploi formel étant beaucoup plus limitées en dehors des deux principales villes du pays

---

<sup>24</sup> Sixth five year plan FY2011-FY2015. Accelerating growth and reducing poverty. Planning Commission, Government of the People's Republic of Bangladesh.

(Dhaka et Chittagong), l'**homogénéisation du développement économique sur le territoire** est enfin considérée comme indispensable. Pour cela, le gouvernement souhaite renforcer les institutions publiques fortement décentralisées et stimuler la création d'entreprises industrielles et tertiaires dans les zones plus reculées pour limiter la migration actuellement importante des travailleurs agricoles vers les principales métropoles du pays.

## Conclusion

Alors que le gouvernement semble progressivement prendre conscience de la nécessité de réduire la part du secteur informel dans l'économie, peu de progrès ont été réalisés à l'heure actuelle pour parvenir à organiser davantage le marché du travail. Cette problématique apparaît depuis plusieurs années au centre des politiques publiques initiées par le gouvernement et notamment des plans quinquennaux qui se focalisent spécifiquement sur le renforcement de la protection des travailleurs vulnérables et la réduction des inégalités de revenu. Une meilleure coordination entre les différents programmes de protection des travailleurs semble cependant indispensable pour permettre une allocation plus optimale des fonds publics. Peu d'incitations fiscales ont par ailleurs été mises en place pour encourager la formalisation des activités qui demeure fortement complexe aux yeux de nombreux chefs d'entreprises. Le rééquilibrage du marché du travail au Bangladesh doit également passer par une modernisation des moyens de production pour améliorer la productivité, condition indispensable à l'augmentation des revenus et à la formalisation des activités, notamment dans le secteur primaire dans lequel près de 98 % des employés travaillent de façon informelle.

# Inde : Un phénomène multidimensionnel lié aux mutations du marché du travail<sup>25</sup>

## Introduction

Bien qu'assez rapidement appréhendés par les autorités indiennes, les phénomènes d'informalités sont longtemps demeurés assez mal compris. Il apparaît toutefois désormais qu'en englobant, selon les définitions, d'un peu moins de 80 % à plus de 90 % de la population active, ils représentent aujourd'hui une composante essentielle de l'économie indienne. Résultant aussi bien des déséquilibres et différentiels de productivité induits par la transition vers le secteur tertiaire que d'un découplage croissant, en pleine transition démographique, entre l'offre et la demande de travail, l'informalité, loin de se résorber, semble au contraire avoir prospéré au cours des vingt-cinq dernières années. Sa prépondérance soulève dès lors de nombreux défis en matière de politiques sociales aussi bien que de développement économique. Elle ne demeure cependant le plus souvent qu'un enjeu secondaire dans la conception des politiques publiques. Les autorités semblent désormais avoir investi dans les progrès de la connectivité et de la numérisation leurs principaux espoirs pour mettre fin au dualisme du marché du travail.

## 1. État des lieux : un phénomène bien connu et qui demeure prépondérant

### 1.1 Une prise de conscience précoce des enjeux de l'informalité a permis le développement d'un appareil statistique capable dans une certaine mesure d'en appréhender les évolutions

La prévalence inhabituelle du travail informel dans l'économie indienne a conduit les autorités, dont les premières études exhaustives sur le marché du travail remontent aux années 1950, à **déployer assez tôt d'importants efforts afin de mieux rendre compte de la nature et des mutations de ce phénomène**. Cette prise de conscience précoce a permis à l'Inde de jouer un rôle prépondérant, à partir de 1997, au sein du groupe d'experts des Nations-Unies pour les statistiques sur le secteur informel (« groupe de Delhi »). Elle permet aujourd'hui de disposer d'une idée relativement précise du périmètre et du fonctionnement du secteur informel, qui fait l'objet, tous les cinq ans, d'une **publication statistique approfondie sur la base des données recueillies par la *National Sample Survey***.

La dernière édition de *l'Enquête sur le secteur informel et le marché du travail*, conduite entre juillet 2011 et juin 2012 dans le cadre de la 68<sup>ème</sup> vague d'enquêtes et rendue publique en juillet 2014, constitue à ce jour la source d'information la plus précise sur ce phénomène. Elle a permis de recueillir, dans un large périmètre géographique (plus de 12 000 unités territoriales, dont environ 7 500 villages), des informations détaillées auprès de plus de 100 000 ménages (soit plus de 450 000 personnes) grâce auxquelles **peut-être estimée avec un degré de précision relativement satisfaisant la distribution de la population employée entre secteur formel et informel**<sup>26</sup>. L'enquête inclut désormais des questions relatives non seulement au type d'emploi et de contrat (avec distinction des activités principales et subsidiaires), mais également au mode de versement des salaires, à l'éligibilité à des congés payés ou encore à la couverture sociale. Ces résultats peuvent ensuite être comparés avec ceux des recensements décennaux, dont il a sur cette base été noté qu'elles sous-estimaient probablement la taille de la population active. La définition donnée dans l'enquête de l'informalité les recommandations de la 17<sup>ème</sup> conférence internationale des statisticiens du travail, qui considère qu'une relation de travail relève de l'informalité si « dans le droit ou la pratique, elle n'est pas sujet au droit du travail, à la taxation des revenus, à la protection sociale ou à l'éligibilité à certaines prestations sociales ».

<sup>25</sup> Rédaction : Service Économique Régional de New Delhi.

<sup>26</sup> NSS Report No. 557: Informal Sector and Conditions of Employment in India.

L'Enquête sur les entreprises non-organisées du secteur non-agricole hors-construction (2010-2011) et centrée, pour sa part, sur les unités de production, permet quant à elle de dresser un portrait des entreprises informelles à partir duquel peut également être estimée la part de ces entreprises dans l'emploi total. Elle permet toutefois également, en vue de la construction des comptes nationaux, **d'approximer leur contribution à des agrégats tels que la FBCF, l'endettement des entreprises ou encore la valeur ajoutée brute** utilisée ainsi que d'évaluer leur productivité globale. Les données afférentes aux entreprises du secteur de la construction restent, en revanche, encore frustes et ne peuvent être estimées que de manière indirecte par le biais de divers recoupements ; celles relatives au secteur agricole, qui proviennent pour leur plus grande part des matrices intrants/production de l'Étude sur le coût des cultures (CCS), souffrent, de même, encore de nombreuses lacunes et incohérences.

Ces carences, bien identifiées, avaient conduit le comité spécial réuni en 2012 par *Commission nationale statistique* à recommander, au-delà de l'élargissement du périmètre des enquêtes pluriannuelles, de l'accroissement des échantillons d'enquête en vue de minimiser les marges d'erreur et d'une revue à la hausse des ressources financières et humaines de l'organisation statistique, **la création, au sein de cette dernière, d'un département chargé sur une base permanente de systématiser et d'homogénéiser la collecte des données relatives au secteur informel**. Le comité avait par ailleurs appelé de ses vœux une description plus fine de la structure du secteur informel afin de mieux tenir compte de la diversité de ses formes d'organisation et de rendre compte des liens d'une complexité croissante entre l'activité de ces entreprises et celles du secteur formel. Il avait enfin recommandé de faire un plus grand usage des données à la disposition des coopératives, banques de développement et institutions de microfinance en vue de l'estimation des actifs et passifs des entreprises informelles.

L'incapacité de l'appareil statistique à mesurer de manière adéquate les conséquences sur le secteur formel de la démonétisation subite, le 8-9 novembre 2016, de l'ensemble des coupures de 500 et 1 000 INR (86 % de la monnaie en circulation) a, sous l'impulsion du conseiller économique en chef du gouvernement Arvind Subramanian, relancé les discussions sur la **nécessité de disposer de statistiques plus fines et à plus haute fréquence sur le secteur informel**. La longue périodicité des enquêtes utilisées pour le calcul des coefficients correctifs utilisés en vue de l'établissement des chiffres de comptabilité nationale ne permet en effet pas d'évaluer de manière adéquate les conséquences d'un choc asymétrique tel que la démonétisation, beaucoup plus prononcées dans le secteur informel que pour les entreprises du secteur formel.

Le gouvernement Modi a dans cette perspective convoqué en mai 2017 un groupe de travail (*comité Panagariya*) sous la responsabilité du *Niti Aayog* (agence de planification qui joue un rôle équivalent à celui de France Stratégie) en vue de parvenir à une meilleure évaluation des chiffres afférents à l'emploi, qui s'annonce comme l'un des principaux enjeux de la campagne des législatives de 2019. Ses conclusions, qui devraient accorder une place prééminente au secteur informel, ont été rendues publiques à la mi-2018. Elles ont conduit à l'abandon de l'enquête trimestrielle sur la main d'œuvre, qui ne couvrait que 5 % de la population employée en dépit des récents efforts entrepris afin d'élargir son périmètre. Les tentatives en vue d'y substituer une enquête plus inclusive se heurtent toutefois aux limites matérielles de l'organisation statistique, dont les effectifs (3 200 employés) apparaissaient début 2017 près de dix fois inférieurs à ceux de son homologue chinoise. Le gouvernement publie par ailleurs, depuis le début d'année 2018, de nouvelles séries à haute fréquence issues de l'analyse des contributions reçues par le Fonds de pension national (EPFO)<sup>27</sup>. Outre les controverses méthodologiques auxquelles elles ont donné lieu (difficulté à rendre compte de l'évolution de la situation des bénéficiaires une fois ceux-ci inscrits sur le registre, sensibilité des chiffres produits aux campagnes de régularisation et à la politique de bonification des primes), ces séries demeurent toujours limitées aux seuls travailleurs du secteur formel (ou quasi-formel)<sup>28</sup>.

<sup>27</sup> La méthodologie s'appuie sur les travaux de Ghosh P. et S.K. Ghosh (2018), "Towards a Payroll Reporting in India", Indian Institute of Management, Bangalore & State Bank of India.

<sup>28</sup> Voir R. Kapoor (2018), "Rethinking India's Employment Data Architecture", *Economic & Political Weekly*, Vol. 53 n°40.

## 1.2 Un phénomène sujet à de multiples définitions

La réflexion sur le travail informel est ainsi rattachée, en Inde, à deux notions qui, si elles tendent à être utilisées de manière interchangeable, relèvent en réalité de concepts bien distincts. Celui de « **secteur organisé** », centrée sur les unités de production, recouvre, selon la définition proposée par la Commission Nationale pour les entreprises du secteur non-organisées, toutes les entreprises enregistrées comptant au moins 10 salariés<sup>29</sup> et déclarées auprès du ministère des affaires sociales (MCA) sous le régime de la Loi sur les établissements industriels de 1948<sup>30</sup>. Elle contribuait, selon les dernières données de recensement du ministère, à **17,8 % de l'emploi total en 2011-2012**, soit 4,1 point de plus que lors de l'enquête précédente (13,7 % en 2004-2005), soit un **taux d'informalité de 82,2 %**. Dans le secteur non-agricole, la part des entreprises organisées dans l'emploi s'établirait aux alentours de 25 % dans les zones rurales et 31 % dans les zones urbaines. Il convient toutefois de souligner que ce chiffre reste sensible aux effets de définition : la part de l'emploi informel non-agricole monterait à respectivement 83 % et 92 % de l'emploi public et de l'emploi privé totaux sur la base du seuil de 20 salariés retenu par l'État du Rajasthan lors de sa récente réforme du marché du travail<sup>31</sup>.

**Les emplois générés par ces entreprises ne relèvent toutefois pas nécessairement tous du secteur formel** : l'OIT estime à 9,6 % de la population employée (soit un cinquième de la population salariée et près des trois cinquièmes des salariés du secteur formel) employée de manière informelle par une entreprise du secteur formel. Le rôle de l'informalité dans le secteur organisé ressort, de fait, en progression constante : il ne représentait encore qu'un tiers de l'emploi du secteur en 1999-2000. Généralement retenu, pour des raisons pratiques, comme indicateur de référence par l'organisation statistique (et des institutions comme la Banque mondiale), le taux d'organisation ne constitue ainsi, *de facto*, plus qu'un indicateur très imparfait des phénomènes d'informalité. On notera, par ailleurs que l'informalité peut parfois être associée à des phénomènes de fraude ou de dissimulation fiscale (corruption, sous-déclaration de ventes, recours à des comptes extraterritoriaux) dans les entreprises qui relèvent ordinairement du secteur organisé.

**Défini plus largement, le périmètre de l'emploi informel recouvre, par contraste, l'ensemble des activités salariées ou réalisées en compte propre qui n'assurent ni sécurité de l'emploi, ni, dans la plupart des cas, éligibilité aux prestations sociales.** Elle comprend donc aussi bien les autoentrepreneurs, qui représenteraient au total 46,6 % de la population employée (dont environ un tiers d'auxiliaires familiaux non-salariés) selon les derniers chiffres (2015-2016) du ministère du Travail<sup>32</sup> que les employés d'entreprises informelles (environ 30 % de la population en situation d'emploi) et d'entreprises formelles (voir *supra*).

---

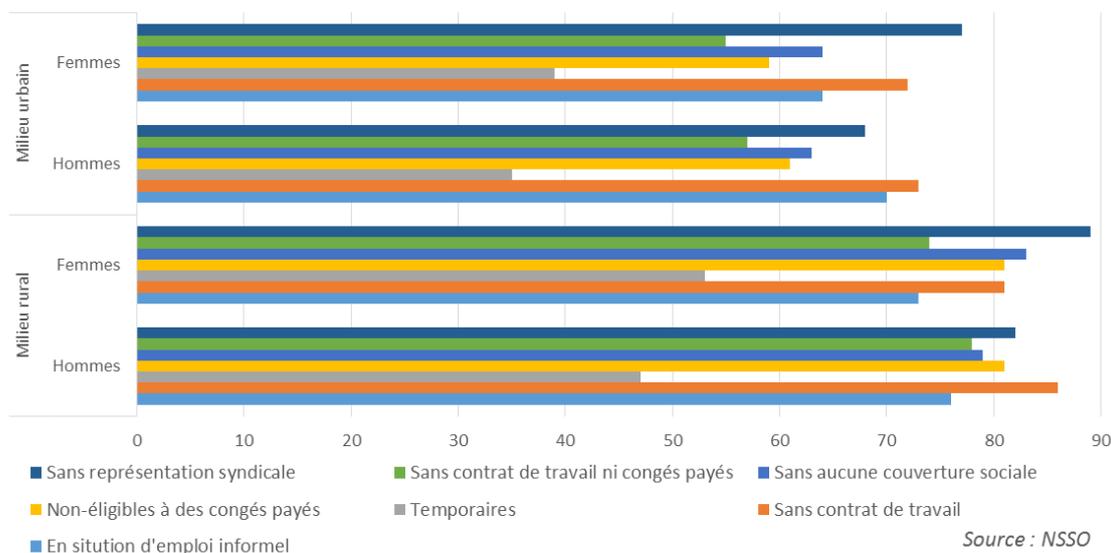
<sup>29</sup> 20 salariés en l'absence de raccordement au réseau électrique.

<sup>30</sup> National Commission for Enterprises in Unorganised Sector (NCEUS), *Definitional and statistical issues related to informal economy* (2008). La NCEUS a été créée en 2004 dans le but de dresser à partir des enquêtes quinquennales de la NSSO (*National Sample Survey Organization*) un état des lieux du secteur informel le plus complet possible.

<sup>31</sup> Chandrasekhar C.P. (2014), "India's Informal Economy", *The Hindu*, 3 septembre.

<sup>32</sup> Les autoentrepreneurs sont définis comme des individus dont l'activité principale est menée en compte propre ou en partenariat dans des conditions d'autonomie décisionnelle et d'indépendance économique et dont la rémunération est au moins en partie déterminée par l'activité de leur entreprise. La catégorie des autoentrepreneurs, qui comprend également les entreprises agricoles, est ensuite subdivisée en trois catégories : travailleurs en compte propre (entreprises individuelles ou en partenariat), employeurs ayant recours à du travail salarié et travailleurs auxiliaires non-salariés (essentiellement dans la sphère familiale).

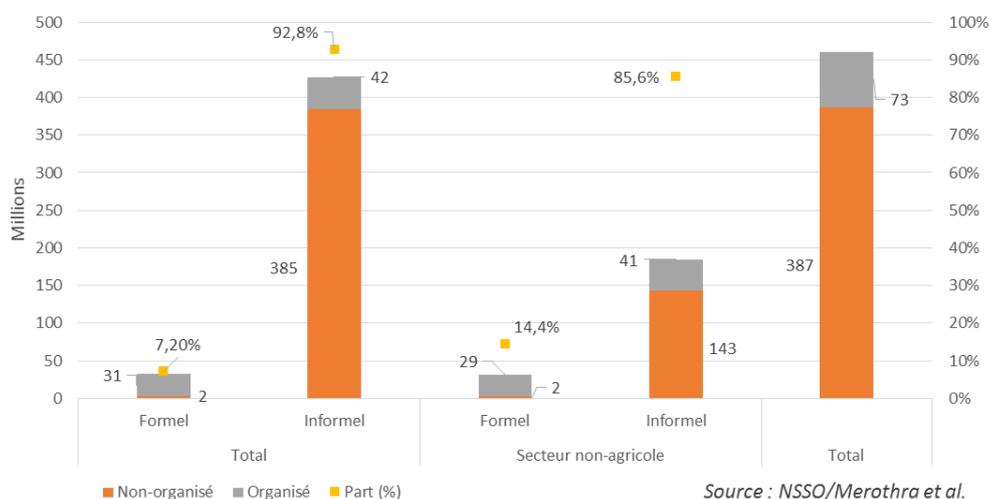
Part en 2011-12 dans la population employée (hors-cultures agricoles) des travailleurs...



On estime, sur cette base, le **taux d'informalité à 92 % de l'emploi total** (chiffres OIT 2016 sur la base des données de la NSSO), dont 55 % d'autoentrepreneurs et 33 % d'employés sans contrat ; il atteint jusqu'à 95 % pour les femmes. Ce taux, qui semble s'être stabilisé depuis quelques années après avoir marqué une légère hausse entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, demeure à 88,8 % une fois exclus de l'échantillon les entrepreneurs et autoentrepreneurs ; il tombe à 84,5 % si l'on y retranche encore les auxiliaires domestiques.

La NSSO applique, pour sa part, une définition plus restrictive : elle estime sur la base de ces mêmes données le **taux d'informalité hors-cultures agricoles (un échantillon qui correspond à 55 % de la population employée totale) à 72 %** (69 % en zone urbaine, 75 % en zone rurale) dans son enquête 2011-12. La définition qu'elle retient exclut toutefois des composantes importantes du travail informel (travail domestique en particulier) et doit être nuancée par le fait qu'à peine un cinquième des travailleurs salariés de l'échantillon (21 %) disposent, selon ce même recensement, d'un contrat de travail écrit. Une autre étude du même organisme (enquête 2009-10 sur l'emploi et le chômage) situait, quant à elle, le **taux d'informalité à 92,8 % pour l'ensemble de l'économie** (soit 427 millions d'emplois informels, dont 42 millions au sein du secteur organisé) : près de 100 % dans le secteur agricole et **85,6 % dans le secteur non-agricole** (voir ci-dessous).

Répartition de la population active, par type d'activité (2009-2010)



Ces taux feraient de l'Inde, selon l'OIT, la **première économie au monde au regard du nombre absolu d'emplois informels**<sup>33</sup>. Ils la positionnent, sur un échantillon de 41 pays en développement, en 3<sup>ème</sup> position derrière l'Ouganda (93,5 %) et Madagascar (89,3 %) et devant le Pakistan (78,4 %) au regard du taux d'informalité dans le secteur non-agricole selon la Banque mondiale (voir ci-dessus). Le secteur informel apporterait au total, une **contribution totale au PIB comprise entre 40 % (Banque mondiale) et 50 % du PIB** (NCEUS, FMI), une dizaine de points en-deçà des niveaux estimés à la fin des années 1990<sup>34</sup>. La part du secteur non-organisé dans la valeur ajoutée est estimée entre 25 et 30 % dans le secteur manufacturier, aux alentours de 50 % dans l'hôtellerie-restauration, à 75 % dans la distribution et à plus de 90 % dans le secteur primaire<sup>35</sup>.

La prévalence de l'informalité se reflète logiquement sur les niveaux de couverture sociale. **Seule serait ainsi éligible à des prestations de sécurité sociale 23,8 % de la population employée (hors-autoentrepreneurs) selon l'OIT**<sup>36</sup>. Les premiers résultats de l'enquête 2015-16 sur l'emploi et le chômage du ministère du Travail situent les indicateurs de couverture sociale à un niveau marginalement plus élevé : 28,8 % de la population employée (dont un tiers n'y a cependant pas eu recours dans l'année précédant l'enquête) tandis que 20,6 % de l'échantillon aurait bénéficié, dans l'année précédente, de congés payés. Seuls 14,1 % des salariés bénéficieraient d'un contrat de travail écrit d'une durée supérieure à un an (moins de 10 % dans le Tamil Nadu, le Telangana et l'Andhra Pradesh) et seuls 22 % des ménages d'une source de revenus régulière. La rémunération moyenne d'un employé du secteur informel se situerait, à 225 ₹/jour (3,1 €), très en-deçà de celle d'un salarié du secteur formel (401 ₹/jour). Ces résultats sont largement cohérents avec les dernières données du ministère des Statistiques sur l'activité des entreprises non-organisées (voir Encadré 1).

### **Encadré 1 : Dernières estimations du ministère des Statistiques sur l'activité des entreprises non-organisées**

Le ministère des Statistiques a offert de nouvelles estimations sur l'activité des entreprises non-organisées à l'été 2017. Il estime, sur la base d'une étude réalisée entre juillet 2015 et juin 2016 par l'organisation nationale des enquêtes par sondage (NSSO) auprès de 150 000 entreprises réparties dans 8 500 villages et 7 800 blocs urbains, que **l'Inde compte environ 63,4 millions d'entreprises non-déclarées aux registres officiels en-dehors du secteur agricole et de la construction, contre 50 millions lors de la précédente enquête** (2010-11). 69 % d'entre elles exerceraient leur activité en-dehors de tout cadre réglementaire tandis que 31 % (41 % en zone urbaine) auraient déclaré au moins une partie de leur activité auprès d'organismes officiels ou sectoriels (ce qui n'induit pas nécessairement une inscription au registre des entreprises tel que défini par les textes de 1956 et 2013).

Réparties de manière homogène entre le secteur industriel (31 %, pour la quasi-totalité dans le secteur manufacturier, et 32,4 % des emplois), la distribution (36,3 % et 34,8 % des emplois) et les autres services (32,6 % et 32,8 % des emplois), **ces entreprises (qualifiées de « secteur non-organisé ») opèreraient à parts quasiment égales en milieu urbain (49 % de l'échantillon) et en zone rurale (51 %)**. Elles seraient majoritairement concentrées dans les États de l'Uttar Pradesh (14,2 % des entreprises, 14,9 % de l'emploi) et du Bengale occidental (14 %, soit près du double de la part de l'État dans la population totale) ainsi, dans une moindre mesure, que dans ceux du Tamil Nadu (7,8 %), du Mahārāshtra (7,5 %) et du Karnataka (6,1 %). Environ un cinquième de ces entreprises seraient dirigées par des femmes. 87 % d'entre elles disposeraient d'un local fixe (qui peut se confondre avec le lieu de résidence du ménage), 4,4 % opéreraient sur des marchés et 9 % seraient établies comme vendeurs de rue (ce qui recouperait les estimations du ministère du Logement, qui estime aux alentours de 10 millions les effectifs total de cette profession).

<sup>33</sup> La cinquième *Enquête sur l'emploi et le chômage* du ministère du Travail estime à 45,7 % la proportion de la population indienne employée dans le secteur agricole en 2014-15. Le périmètre de l'emploi agricole est toutefois sensible aux paramètres retenus et explique, de ce fait, les divergences entre organismes quant à sa définition.

<sup>34</sup> Ce chiffre, qui demeure difficile à estimer, apparaît plus proche du consensus général que celui de la fondation Heritage, qui situe la part du secteur informel à seulement 22 % du PIB. Voir Schneider, F., « Out of the Shadows: Measuring Informal Economic Activity », *Heritage Foundation*, 2017. On retrouve une estimation proche de 50 % dans Bhat JA. et P. Yadav (2017), "Economic Informal Sector and the Perspective of Informal Workers in India", *Art and Social Science Journal*, Vol. 8.

<sup>35</sup> NCEUS, "Contribution of the Unorganised sector to GDP Report of the Sub Committee of a NCEUS Task Force", *Working Paper n° 2*, 2008.

<sup>36</sup> C'est vraisemblablement sur la base de ce chiffre que l'ancien secrétaire d'État au Travail Shankar Agarwal estimait, début 2017, que le taux d'informalité se situerait en réalité aux alentours de 75 %.

Formé à 84 % par des autoentrepreneurs (jusqu'à 85,5 % dans le secteur manufacturier), le secteur non-organisé (qu'il convient de distinguer du secteur informel, qui recouvre également une partie de l'emploi des entreprises formelles) représenterait au total 111,3 millions d'emplois (hors-construction et agriculture), dont plus de 60 millions (55 %) en zone urbaine et près de 70 millions (62 %) au sein d'entreprises unipersonnelles. À ces chiffres (qui correspondent à environ un quart de l'emploi total), il convient d'ajouter les 9,6 millions de membres actifs des 1,15 million de groupes d'entraides, qui n'ont pas été comptabilisés comme des salariés à part entière.

La valeur ajoutée brute du secteur non-organisé s'affichait au total à 11 500 Mds ₹ (160 Mds €), ce qui correspondrait à **9,2 % de la valeur ajoutée brute totale sur cette période** (12,4 % de la VAB non-agricole hors-construction), dont 70 % dans les zones urbaines. Ce chiffre correspondrait à une hausse de plus de 80 % en cinq ans (6 300 Mds ₹ lors de l'enquête 2010-11). On notera toutefois qu'il ne tient pas compte des secteurs de l'agriculture et de la construction, dont la contribution à la VAB s'établissait à 25,5 % sur la même période et qui relèvent à plus de 90 % du secteur informel. Cette estimation reste donc in fine cohérente, une fois tenu compte de la part de l'activité des entreprises formelles imputables au travail informel, avec l'hypothèse, retenue par la plupart des études, d'une contribution totale à hauteur de 40 à 50 % du PIB.

Estimée, pour l'ensemble de l'échantillon, à 181 000 ₹ par entreprise et par an dans le secteur marchand (soit environ 2 500 €) avec un pic de près de 500 000 ₹/an (près de 7 000 €) à Delhi, **la valeur ajoutée brute moyenne ressort, d'après la NSSO, à respectivement 96 000 et 641 000 ₹/an (1 300 et 8 900 €) pour une entreprise unipersonnelle et une entreprise dont l'effectif comprend au moins un salarié.** Elle s'élèverait au total à 106 000 ₹/an en milieu rural et à 260 000 ₹/an dans les zones urbaines (tant du fait d'effets de composition que de différentiels de productivité) et serait plus faible dans le secteur manufacturier (136 000 ₹/an, soit 1 900 €) que dans les autres secteurs d'activité (195 000 ₹/an dans la distribution, 211 000 ₹/an dans les autres services).

La valeur ajoutée moyenne d'un employé s'afficherait quant à elle à 104 000 ₹/an (1 450 €) (74 000 ₹ pour les entreprises unipersonnelles, 153 000 ₹ pour les autres entreprises) : 74 000 ₹/an dans le secteur manufacturier, 116 000 ₹/an dans la distribution, 120 000 ₹/an dans les autres services. Elle tomberait à 69 000 ₹/an (un peu moins de 1 000 €) en milieu rural, contre 132 000 ₹ dans les zones urbaines. La rémunération brute moyenne d'un salarié est quant à elle estimée à 88 000 ₹/an (1 200 €). Elle atteint ses niveaux les plus élevés dans l'État du Kerala (126 000 ₹/an) et le secteur des « autres services » (101 000 ₹) et ses niveaux les plus faibles dans l'État de l'Assam (54 000 ₹) et la branche manufacturière (76 000 ₹).

### 1.3 Une prévalence qui dépasse les frontières sectorielles et géographiques

#### 1.3.1 Une forte prévalence dans l'ensemble des branches d'activité

Loin d'être circonscrit au secteur agricole et aux services et industries à faible valeur ajoutée, **le recours à l'informalité s'avère en réalité fréquent dans l'ensemble des branches d'activité.** Le gros des 204 millions d'emplois informels non-agricoles estimés sur la base d'une définition fonctionnelle<sup>37</sup> par la NSSO à partir de l'enquête 2011-12<sup>38</sup> étaient répartis à parts égales dans le secteur manufacturier (52,5 millions, dont 13,2 millions dans des entreprises du secteur organisé), le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration (50,2 millions) et la construction (48,9 millions, dont près d'un tiers dans des entreprises du secteur organisé). Se dégageaient, dans le reliquat, les secteurs de la logistique et des télécommunications (18 millions), de l'éducation (6,3 millions, en majorité dans le secteur organisé) et des services divers (14,5 millions). Le secteur public représentait, à titre de comparaison, 17,5 millions d'emplois (soit 60,5 % de l'emploi organisé total) au moment du recensement de 2011.

**Cette cartographie recouvre globalement assez bien celle de l'emploi non-agricole dans son ensemble, a fortiori** une fois désagrégées ses composantes urbaines et rurales. À l'exception du commerce de gros et de

<sup>37</sup> Excluant de ce fait les travailleurs contractuels disposant d'une relation d'emploi stable auprès d'une entreprise informelle.

<sup>38</sup> Projections issues d'une enquête de la confédération des employeurs indiens (CII).

détail, rencontré sensiblement plus souvent dans le secteur informel (28 % de la population employée) que dans l'ensemble de la population (20,7 % du total) et, inversement, des cas particuliers des administrations publiques, où l'emploi se rattache par construction intégralement au secteur formel et de l'éducation (2,8 % des emplois informels, 5,8 % de l'emploi total), la distribution sectorielle de l'emploi informel épouse presque parfaitement celle de l'emploi formel en milieu urbain.

On retrouve une pareille symétrie en milieu rural, où l'on notera toutefois que la part des activités de construction, prépondérantes, ressort, contrairement aux villes, à un niveau plus bas dans le secteur informel (23,7 %) que dans le secteur formel (27,3 % pour l'ensemble de l'échantillon et jusqu'à 30,4 % pour les seuls hommes). Cette dissonance reflète l'effet des interventions publiques de soutien à l'emploi rural (programme MGNREGA<sup>39</sup>), suite auxquelles les micro-travaux de construction ruraux ont absorbé une partie de la demande de travail saisonnier qui tendait jusqu'alors à se diriger vers les zones urbaines et contribuait, à long terme, à exacerber la dynamique d'exode rural<sup>40</sup>. Le commerce de gros et de détail, d'une part (17,5 % de l'emploi informel, 13,9 % de l'emploi total) et les activités du secteur primaire non-agricole (14 % contre 11,4 %), d'autre part, absorbent inversement une part supérieure au reste de l'économie des travailleurs informels.

Part de la population employée dans le secteur informel, par secteur d'activité (2011-12)

	Rural			Urbain		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Mines et carrières	62,5%	90,9%	68,0%	29,7%	47,8%	31,1%
Industries manufacturières	80,3%	94,6%	85,3%	71,6%	89,5%	75,9%
Energie	10,7%	0,0%	10,4%	12,7%	9,2%	12,2%
Gestion des eaux et des déchets	39,3%	75,9%	45,9%	66,7%	63,1%	66,0%
Construction	73,3%	30,0%	65,4%	78,1%	78,9%	78,2%
Commerce de gros et de détail	95,0%	95,4%	95,1%	93,6%	93,8%	93,6%
Logistique	84,0%	68,4%	83,8%	74,7%	29,8%	73,8%
Hôtellerie-restauration	92,7%	85,8%	91,5%	91,3%	94,9%	91,8%
TIC	53,1%	68,3%	54,8%	36,0%	21,3%	33,7%
Finance, assurance	38,0%	20,8%	36,0%	25,8%	25,3%	25,7%
Immobilier	95,3%	100,0%	95,3%	88,8%	63,3%	87,7%
Activités professionnelles, scientifiques, techniques	75,3%	56,2%	74,1%	69,8%	65,7%	69,3%
Soutien administratif	64,6%	44,5%	63,2%	62,2%	52,4%	61,1%
Administration publique, défense	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Education	25,8%	23,2%	24,8%	30,5%	37,3%	33,8%
Santé, services sociaux	62,3%	28,4%	47,6%	59,2%	46,0%	53,7%
Arts, culture	83,7%	94,2%	84,7%	73,5%	70,0%	73,1%
Autres services	91,5%	83,8%	90,2%	87,7%	75,2%	83,9%
Ménages en tant qu'employeurs	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Organisations extraterritoriales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total non-agricole	75,5%	64,0%	73,0%	70,2%	62,5%	68,7%

Source : NSSO

<sup>39</sup> Mis en place en 2005 à titre d'abord temporaire, le MGNREGA (*Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act*) garantit dans les zones rurales au moins 100 jours d'emploi public au salaire minimum. Son budget s'élève à 480 Mds INR pour l'exercice budgétaire 2017-18. Son existence pourrait en partie expliquer la lenteur relative du processus d'urbanisation indien, alors même que la part de l'agriculture dans l'emploi total diminue rapidement, au cours des dix dernières années ; elle pourrait même, de par la pression haussière exercée sur les salaires ruraux, avoir en réalité contribué à accélérer le basculement, en milieu rural, de l'excédent de main d'œuvre du secteur agricole vers des activités non-agricoles.

<sup>40</sup> La mécanisation du secteur agricole a dans le même temps permis une progression régulière des salaires dans les exploitations et contribué à ramener le taux de pauvreté en milieu rural de 41,8 % en 2004-05 à 25,7 % en 2011-12.

L'informalité coïncide par ailleurs fréquemment, aussi bien dans les zones urbaines qu'en milieu rural, avec des **discriminations de caste (jati)** que vient renforcer la spécialisation de certains groupes *intouchables* et minorités religieuses dans des activités relevant presque intégralement du secteur informel (chiffonniers, dépeceurs de carcasses). La proportion d'entreprises non-déclarées dont le dirigeant était issu des « castes ou tribus répertoriées » (sujettes à des mesures de discrimination positive) ressortait, lors du recensement économique de 2005, à respectivement 88,1 % et 87,4 %, contre 77,4 % pour le reste de la population. Leur effectif moyen s'élevait à 1,7 et 1,9 personnes, contre 2,1 pour les autres entreprises<sup>41</sup>. Les « castes répertoriées » occupent, en outre, plus facilement des fonctions subalternes au sein des entreprises informelles : leurs entreprises ne représentaient au moment de l'étude que 9,8 % de l'ensemble de la population entrepreneuriale alors qu'ils constituaient un sixième (16,4 %) de la main d'œuvre.

Il est dès lors logique de constater que **les taux d'informalité, malgré des variations significatives, demeurent élevés dans la très grande majorité des secteurs d'activité** : on atteint, sur la base de la définition fonctionnelle de la NSSO, des niveaux supérieurs à 65 % dans 13 des 20 secteurs d'activités recensés en milieu urbain comme en milieu rural. Se distinguaient en particulier le **commerce de gros et de détail** (94 % en milieu urbain, 95 % en milieu rural), le **secteur primaire non-agricole** (92 %), l'**hôtellerie-restauration** (92 %) et l'**immobilier** (88 % en milieu urbain). Suivraient ensuite le **secteur manufacturier** (76 % en milieu urbain, 85 % dans les zones rurales) et les **activités logistiques** (respectivement 74 % et 85 %), la construction se situant quant à elle dans un espace intermédiaire du fait des programmes publics déployés en milieu rural. La prévalence de l'informalité reste, par contraste, minime dans le secteur énergétique, la finance/assurance, les industries extractives ou encore les TIC (respectivement 12 %, 26 %, 31 % et 34 % en milieu urbain) ainsi que dans le secteur parapublic.

Élargie aux autoentrepreneurs et aux employés contractuels d'entreprises non-déclarées<sup>42</sup>, **l'informalité apparaît encore plus nettement comme un phénomène commun à l'ensemble des branches d'activité**. Une étude de la Chambre de commerce et d'industrie (CII) estime ainsi, à partir des chiffres de la NSSO, le taux d'informalité du secteur de la construction à près de 99 % pour les hommes en milieu rural (97 % en milieu urbain)<sup>43</sup>. Elle réévalue à près de 88 % le taux d'informalité dans le secteur manufacturier, contre respectivement 94 % et 78,3 % pour les autres activités industrielles et le secteur des services. Les services domestiques, où le recours au travail informel demeure difficile à évaluer de manière précise, relèvent presque intégralement de l'économie grise : une étude de l'Université de Bangalore estimait, en 2015, que seulement 10 % des travailleurs domestiques, à 99 % des femmes et pour majorité des femmes illettrées issues des zones rurales, relevaient dans cette ville du secteur organisé ; leur salaire moyen s'élevait, selon l'étude, à 4 400 INR/mois, soit environ 60 €<sup>44</sup>. Les taux d'informalité sont selon toute vraisemblance encore plus élevés dans les zones rurales.

Les taux d'informalité atteindraient dans le secteur textile, principal pourvoyeur d'emplois en Inde, respectivement 86,2 % et 97,9 % pour les hommes et les femmes en milieu urbain (98,9 % pour les femmes en milieu rural) tandis qu'il s'élèverait entre 94 % et 95 % pour la fabrication de vêtements et de meubles. **Le recours à l'emploi informel s'affiche, en revanche, à des niveaux moindres au sein de secteurs à plus forte valeur ajoutée** tels que la production de machines et biens d'équipement (69,3 % en milieu urbain pour les hommes), la fabrication de produits chimiques (46,8 %) et celle de matériels informatiques, électroniques et optiques (43,9 %).

---

<sup>41</sup> Iyer L., Khanna T. et A. Varshney (2013), "Caste and Entrepreneurship in India", *Economic & Political Weekly*, Vol. 48 n°6, pp. 52-60.

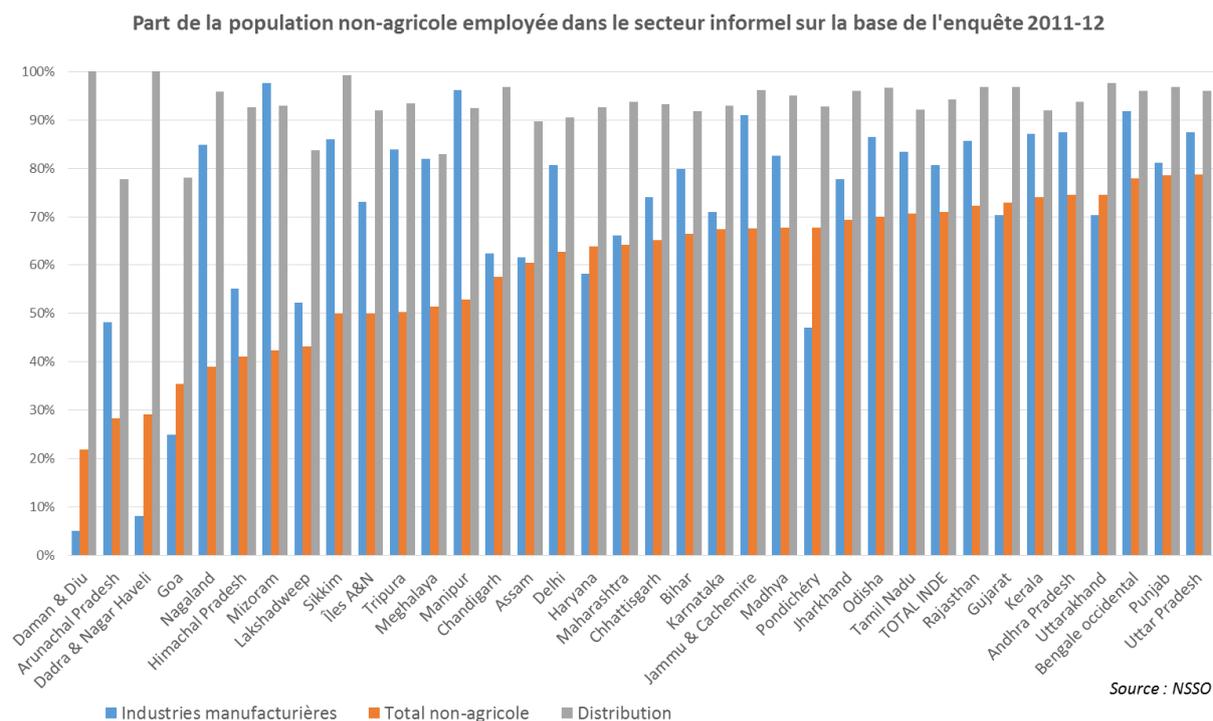
<sup>42</sup> La question du statut des autoentrepreneurs fait elle-même l'objet d'importants débats méthodologiques au vu, notamment, du développement de la syndicalisation des microentrepreneurs du secteur informel (voir Encadré 1 pour le cas des vendeurs de rue). On pourra utilement retenir le critère proposé par James Heinz (2006), qui suggère de considérer les autoentrepreneurs vivant essentiellement de la vente de leur travail, qu'elle soit directe par leur contractualisation ou indirecte via le marché des produits, comme *de facto* employés.

<sup>43</sup> Srija A. et V.S. Shrinivas (2014), "An Analysis of the Informal Labour Market in India", *Economy Matters*, septembre-octobre.

<sup>44</sup> "Survey of Domestic workers in Bangalore", *Deccan Herald*, 18 janvier 2015.

### 1.3.2 Un phénomène diffusé sur l'ensemble du territoire

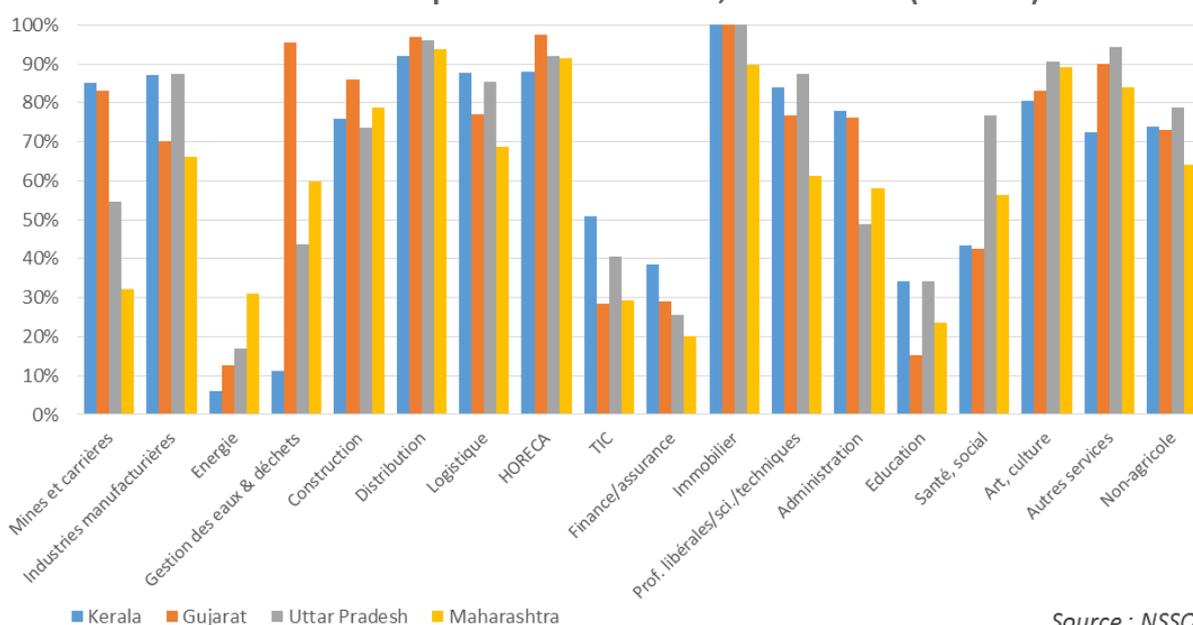
La prévalence de l'informalité ne marque dans l'ensemble pas de variations significatives d'un État à l'autre à *structure égale*. Plus élevée dans les États agricoles que dans le reste du pays, elle n'est en **revanche pas nécessairement corrélée au niveau de développement économique**. Si l'Uttar Pradesh, dont le PIB inférieur à 1000 \$/habitant fait l'un des États les plus pauvres de l'Inde, apparaît avec un taux d'informalité hors-secteur primaire de 78,7 % (selon l'enquête NSSO 2011-2012 et dans une acception étroite) comme le plus touché par ce phénomène devant le Pendjab (78,5 %), l'Andhra Pradesh (74,6 %), le Kerala (74 %) et le Gujarat (72,6 %) affichent ainsi également des taux d'informalité importants en dépit de leur économie comparativement prospère.



Les taux d'informalité s'établissent inversement à leurs niveaux les plus faibles (entre 30 % et 40 %) dans les petits États à revenu intermédiaire (90 à 110 k₹/habitant et par an, soit 1 250 à 1 500 €) du Nord-Est (Arunachal Pradesh, Nagaland, Mizoram), où le secteur public revêt comparativement un rôle prépondérant. Ils ressortent sensiblement en-deçà de la moyenne nationale à Delhi (62,8 %) et dans l'Haryana (63,8 %), mais également au Bihar (65,1 %), pourtant l'État le plus pauvre au regard de son PIB/habitant (35 k₹, soit environ 500 €/an).

**Les variations entre États restent cependant modestes pour un secteur d'activité donné.** À l'exception des industries non-manufacturières (industries extractives, énergies, gestion des eaux et déchets), dans lesquelles sont fortement impliquées les entreprises publiques, les taux d'informalité varient le plus fortement que dans les secteurs de la construction, où les programmes d'emploi public jouent à nouveau un rôle prépondérant, des TIC (le taux d'informalité descend de 36 %, moyenne nationale, à 13,4 % dans le Karnataka, où Bangalore est le siège des services informatiques indiens), de la finance/assurance et des professions libérales et scientifiques. Les taux d'informalité dans le secteur manufacturier apparaissent d'après les chiffres de la NSSO sensiblement inférieurs à la moyenne nationale (80,6 %) dans des grands États producteurs comme le Mahārāshtra (66,2 %) et le Gujarat (70,3 %) ; la Chambre de Commerce et d'Industrie (CII) estime toutefois que la proportion de travail informel pourrait en réalité atteindre plus de 99 % au Mahārāshtra.

## Taux d'informalité par secteur d'activité, Etats choisis (2011-12)



Source : NSSO

La prévalence de l'informalité n'apparaît de ce fait pas directement corrélée, selon cette perspective, aux évolutions du droit du travail, dont l'essentiel relève en Inde des prérogatives des États fédérés : le taux d'informalité dans le secteur manufacturier de l'Andhra Pradesh (91,2 % selon la CII), qui figurait parmi les États les plus réformistes en matière de législation du travail<sup>45</sup>, ressortait sensiblement au-dessus de celui d'États comme le Kerala (78,7 %) et le Bengale occidental (87,8 %), dont la réglementation du marché du travail figure pourtant parmi les plus contraignantes. Ces observations ont conduit la Banque mondiale à noter que la « **persistance exceptionnelle** » du secteur informel, dont le périmètre est demeuré quasiment constant depuis plus de vingt ans, **n'était pas imputable à des dynamiques divergentes** entre États ou secteurs d'activité, **mais bien à des facteurs structurels enracinés dans l'ensemble de l'économie**<sup>46</sup>.

## 2 Un phénomène profondément enraciné à l'étiologie complexe

### 2.1 Un phénomène enraciné dans la structure d'une économie en transition

#### 2.1.1 Une économie atomisée...

La prévalence exceptionnelle des phénomènes d'informalité relève, dans le contexte indien, de plusieurs causes bien distinctes. Elle s'explique, en premier lieu, par la **structure d'une économie qui demeure dans une large majorité rurale** sinon agricole<sup>47</sup>, et demeure caractérisée par une **grande fragmentation des unités de production et, partant, des chaînes de valeur** : les entreprises de plus de 250 salariés ne représentent ainsi qu'un dixième à peine de l'ensemble des emplois du secteur organisé en Inde, contre une moyenne de près d'environ 40 % dans les pays de l'OCDE. Plus d'un tiers (36,7 %) des unités de production industrielle comptaient, inversement, moins de 15 employés en 2010-11 (voir *infra*).

L'émergence de grandes structures économiques demeure en effet contrainte par de nombreux obstacles

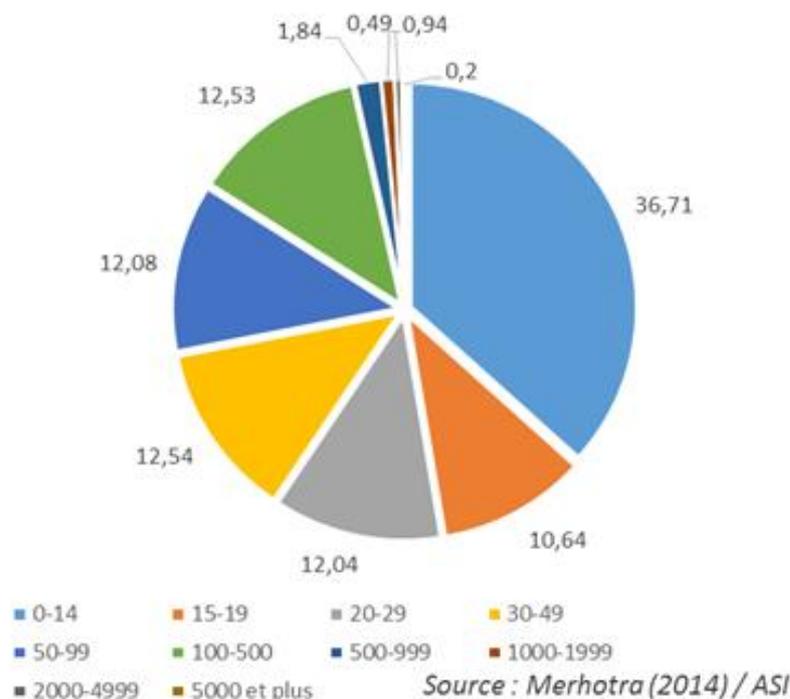
<sup>45</sup> Il ressortait, sur un échantillon de 13 États industriels, en deuxième position au regard de « l'indice de réforme du marché du travail » établi en 2008 par Sean Dougherty afin de mesurer les efforts entrepris en vue de la clarification, de la simplification ou de l'assouplissement de la législation du travail avec un indice de 56 sur une échelle de 1 à 100, contre respectivement 27 et 32 pour le Bengale occidental et le Kerala.

<sup>46</sup> Ghani E., Kerr W.R. et O'Connell S.D. (2013), "The Exceptional Persistence of India's Unorganized Sector", *Policy Research Paper* n°6454.

<sup>47</sup> Le recensement de 2011 estime à 69 % la part des zones rurales dans la population totale. Ce chiffre doit toutefois être nuancé par les migrations saisonnières, dont il permet difficilement de rendre compte, par les mobilités professionnelles qui étendent *de facto* la zone d'influence économique des villes et, enfin, par la ductilité des frontières entre zones urbaines et rurales qu'induit l'urbanisation *de facto* d'une de ces dernières. Certains auteurs situent jusqu'à 50 % la part des zones urbaines dans l'emploi total. Voir, pour la question des migrations en périphérie urbaine, les travaux d'A. Sharma et S. Chandrasekhar.

logistiques, mais également réglementaires (effets de seuil importants), qui encouragent la fragmentation des chaînes de production. Il en résulte à terme, y compris au sein du secteur organisé, des taux de croissance des effectifs sensiblement en-deçà de la moyenne des pays de l'OCDE dans les grandes entreprises (voir *infra*)<sup>48</sup>. La taille moyenne d'une entreprise indienne reste de même, à 2,24 employés d'après le dernier *Recensement économique*, très loin des seuils nécessaires à la réalisation d'économies d'échelle ; celle d'une usine du secteur formel atteignait en moyenne 75 salariés, contre 191 en Chine<sup>49</sup>. Les difficultés liées aux acquisitions foncières, *a fortiori* dans les grandes villes, tendent à accentuer ce phénomène en favorisant la dispersion des unités industrielles du secteur formel.

Distribution des unités de production, par contribution à l'emploi total (en %)



### 2.1.2 ... Engagée dans un lent processus de sortie de l'emploi agricole

Loin d'amorcer une transition vers le secteur formel, la sortie de l'agriculture et les migrations (permanentes, mais aussi et surtout saisonnières<sup>50</sup>) vers les zones urbaines y ont au contraire probablement contribué, au moins à court terme, à l'essor du travail informel dans les secteurs secondaire et tertiaire. Ce mouvement constitue en effet, aux côtés de la croissance démographique naturelle (contrebalancée par le repli relatif des taux de participation au marché du travail<sup>51</sup>), le principal moteur d'une dynamique d'urbanisation qui devrait voir, selon l'OCDE, la population des villes indiennes progresser de près de 10 millions d'habitants par an sur

<sup>48</sup>Voir pour plus de précisions la revue de l'économie indienne par l'OCDE (2017), pp. 113 et suivantes.

<sup>49</sup> Goldman Sachs, « India: Adding 110 million jobs », *Asia Economics Analyst*, n°14/13 (2014). La banque, qui note également que les deux tiers des salariés sont employés dans des entreprises de moins de 6 personnes, attribue en grande partie l'atomisation du tissu entrepreneurial à la conjugaison d'un droit du travail rigide, qui contraint la demande de travail, mais également à la multiplication de dispositifs de soutien à la demande rurale (MGNREGA) qui jouent négativement sur l'offre de travail.

<sup>50</sup> Elles concerneraient 35 à 40 millions de travailleurs : Mishra V et A. Bhattacharya (2017), "Only 16 % Indians earn regular wage", *Indiaspend/Business Standard*, 25 mars.

<sup>51</sup> Tombés entre 2005 et 2012 de 45,4 % à 33,1 % pour les femmes âgées de 15 à 59 ans et de 87,1 % à 82,7 % pour les hommes de cette classe d'âge en raison, notamment, de l'allongement de la durée des études qu'a entraîné le passage du *Right to Education Act*. Le taux de participation des femmes aurait chuté, selon l'enquête ICE 360°, à respectivement 24 % et 29 % dans les villes et les zones rurales en 2016. Corrélée au statut socio-économique des ménages, son évolution décrit une courbe en « U » : chute progressive à mesure de la montée des niveaux d'éducation et de revenu avant une nette remontée dans les dernières tranches de la distribution. Les travaux du professeur Himanshu suggèrent que la chute de la participation des femmes pourrait avoir été accélérée dans des États comme l'Uttar Pradesh, le Bihar, le Jharkhand, le Karnataka ou le Bengale occidental par une mécanisation accrue.

la période 2010-2050.

Sur la période 1999-2000/2011-12, l'Inde aurait ainsi généré 31,2 millions d'emplois en zones rurales et 41,4 en zones urbaines selon les données de la NSSO<sup>52</sup>, soit des hausses respectives de 10,2 % et 43,5 % à 336,4 et 136,5 millions d'emplois ; sur la seule période 2004-5/2011-12 (une période durant laquelle une baisse prononcée des taux de participation, notamment chez les jeunes femmes, a pratiquement annulé l'effet de la croissance démographique), les zones rurales auraient perdu 7,4 millions d'emplois tandis que les zones urbaines en généraient 22,2 millions. Cette dynamique s'adosse à un **différentiel salarial nettement à l'avantage des zones urbaines** et s'inscrit souvent dans le cadre de stratégies de transferts intrafamiliaux : la rémunération moyenne était estimée à 230 ₹/jour en zone rurale (soit un peu moins de 3,5 €), contre 400 ₹/jour en zone urbaine (soit près de 6 €) en 2011-12. Elle tombait à respectivement 230 et 170 ₹/jour pour les emplois dans des entreprises du secteur informel.

On notera toutefois que les programmes publics de soutien à l'emploi rural ont poussé à la hausse les salaires dans le secteur non-agricole, suite à quoi **le différentiel salarial urbain/rural est demeuré désormais relativement stable en termes relatifs depuis le milieu des années 2000**. Les interventions publiques (voir *supra*), combinées aux programmes de soutien aux prix agricoles (*Minimum Support Price*), semblent avoir, d'une part, ralenti les migrations vers les zones urbaines tout en accélérant, d'autre part, la transition vers les activités non-agricoles au sein même des espaces ruraux.

Les conséquences de cette évolution, qui s'accompagne d'un allongement de la durée des études (dans le sillage du passage de la *Loi sur le droit à l'éducation* au milieu des années 2000) et du niveau de qualification des travailleurs, demeurent vivement débattues. **La contraction de la valeur ajoutée et de l'emploi agricole (et notamment de sa composante journalière) a en effet mécaniquement érodé l'une des principales sources d'informalité sur le plan qualitatif** ; on estime ainsi que près de 37 millions d'emplois agricoles informels ont disparu entre 2004-5 et 2011-12<sup>53</sup>. **Il est toutefois dans le même temps vraisemblable que cette main d'œuvre, qui représenterait *a minima* un afflux de l'ordre de 5 à 6 millions de travailleurs non-qualifiés par an<sup>54</sup>, ait en contrepartie, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, rejoint les rangs du secteur informel non-agricole**, où le degré d'informalité s'avère *de facto* plus élevé que dans les exploitations rurales, dont la plupart continuent à offrir un cadre structurant.

En 2011-12, on dénombrait ainsi **45,2 millions d'emplois informels de plus qu'en 2004-05 en-dehors du secteur agricole**, un chiffre supérieur à l'ensemble des effectifs du secteur formel à cette date (35,4 millions, dont 34,8 millions d'emplois non-agricoles, soit une hausse de 6,3 millions sur la période) et, a fortiori, de sa composante privée (environ 50 % de l'emploi formel). Les autoentrepreneurs constituaient dans les zones urbaines plus d'un quart (23,9 %) des 22,2 millions d'emplois urbains générés sur la période et plus des trois cinquièmes (60,9 %) des 19,2 millions apparus au cours des cinq années antérieures. On notera, toutefois, que les contrats de travail écrits apparaissent plus répandus parmi les salariés des zones urbaines (25,2 % en moyenne) que parmi ceux des zones rurales (16,9 %) selon l'enquête 2015-16 sur l'emploi et le chômage du ministère du Travail.

---

<sup>52</sup> Retravaillées par Mehrotra S. et al. (2014), "Why a Jobs Turnaround Despite Slowing Growth?", *IAMR Occasional Paper*. Voir également Mehrotra S. et al. (2014), "Explaining Employment Trends in the Indian Economy: 1993-94 to 2011-12", *Economic and political weekly*, Vol. 44 n°32, pp. 49-57 et Mehrotra, S. et al. (2014), "Turnaround in India's Employment Story: Silver Lining amidst Joblessness and Informalisation", *Economic and political weekly*, Vol. 48 n°35, pp. 88-96.

<sup>53</sup> Goldman Sachs estime les gains macroéconomiques liés à la sortie de l'agriculture à 0,87 point de PIB par an sur la période 2005-12, contre 0,73 point sur la période 2000-05 ; ce chiffre se comparerait défavorablement à celui de la Chine, où il aurait atteint à un stade comparable entre 2 et 3 point de PIB par an. La banque considère que la transition démographique pourrait, à terme, apporter à elle seule jusqu'à 3 points de croissance par an ; accompagnée des réformes adéquates, elle pourrait marquer la création, estime-t-elle, de 110 millions de nouveaux emplois sur les dix prochaines années.

<sup>54</sup> La *Revue de l'économie indienne* 2016-17 a sensiblement réévalué l'ampleur des phénomènes migratoires sur la base des flux de passagers enregistrés par les Chemins de fer (voir Chapitre 12). Elle estime les migrations interétatiques aux alentours de 6 millions de personnes/an sur la première décennie du siècle et à plus de 9 millions de personnes depuis 2011. Il demeure difficile d'estimer l'ampleur exacte des migrations de travail en raison, notamment, de leur tendance à se subsumer dans des choix familiaux, notamment pour les femmes.

Répartition sectorielle de la population employée, par sexe et type de contrat (millions)

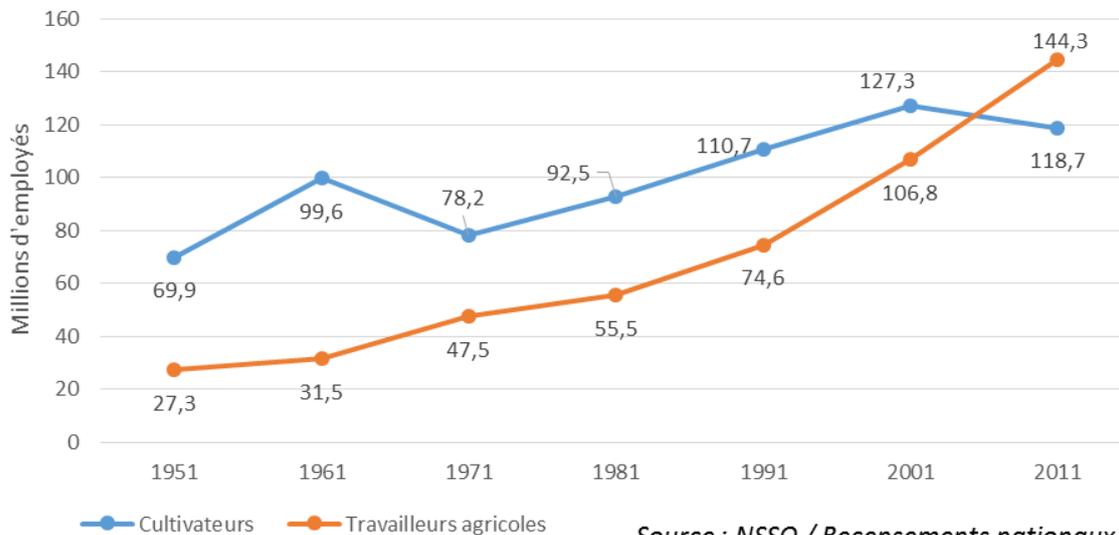
		Hommes				Femmes				Total			
		1999-2000	2004-05	2009-10	2011-12	1999-2000	2004-05	2009-10	2011-12	1999-2000	2004-05	2009-10	2011-12
Zones rurales	Autoentrepreneur	109,4	127,6	123,9	127,8	60,8	79,1	58,2	60,3	170,2	206,7	182,1	188,1
	Travailleur régulier	17,6	19,7	19,8	23,6	3,3	4,6	4,6	5,7	20,9	24,3	24,4	29,3
	Travailleur occasionnel	72,2	72,2	88,1	83,3	42	40,5	41,7	35,8	114,2	112,7	129,8	119,1
	Total	199,1	219,5	231,9	234,6	106,1	124,3	104,5	101,8	305,2	343,8	336,4	336,4
Zones urbaines	Autoentrepreneur	31,8	40,2	41	45,5	8,4	11,7	9,4	11,7	40,2	51,9	50,4	57,2
	Travailleur régulier	31,9	36,5	41,8	47,4	6,2	8,7	9	11,7	38,1	45,2	50,8	59,1
	Travailleur occasionnel	12,9	13,1	17	16,2	4	4,1	4,5	3,9	16,9	17,2	21,5	20,1
	Total	76,6	89,8	99,8	109,2	18,5	24,5	22,8	27,3	95,1	114,3	122,6	136,5

Source : Merhotra et al., 2014

2.1.3 ... Qui engendre une dualité croissante sur le marché du travail

Il ne peut dès lors être exclu que la sortie de l'agriculture, adossée à une faible productivité agricole et à une fragmentation croissante des parcelles, se soit en réalité accompagnée d'une certaine précarisation dans la mesure où elle se concentre principalement dans le secteur informel et affaiblit, dans le même temps, l'ancrage social et économique qu'offraient traditionnellement les exploitations agricoles. L'emploi agricole semble dans le même temps s'être lui-même précarisé à mesure de la chute de la contribution du secteur à la valeur ajoutée globale : alors que le nombre d'agriculteurs a pour la première fois chuté de 7 % à 119 millions sur la période 2001-2011, le nombre de travailleurs agricoles, qui capture notamment les travailleurs journaliers et saisonniers, aurait dans le même temps progressé de 34 % à 144 millions selon les registres de recensement (voir ci-contre).

Evolution de la main d'œuvre agricole, 1951-2011



Source : NSSO / Recensements nationaux

On observerait ainsi, dans les zones urbaines, une dualité croissante entre, d'une part, un secteur formel dynamique qui concentrerait l'essentiel du capital humain et social et, d'autre part, un secteur informel peu productif dans lequel affluerait l'essentiel de la main d'œuvre non-qualifiée. Cette hypothèse semble dans une large mesure être confirmée par l'évolution de la productivité et des salaires. Leur progression reste principalement concentrée sur les quantiles supérieurs de revenus malgré l'effet positif pour les bas salaires des programmes d'investissement public et de soutien à l'emploi.

Dans un pays où la durée médiane de scolarisation reste circonscrite à 6 ans selon le PNUD et où plus de 10 % de la population rurale n'a jamais eu accès à l'enseignement formel<sup>55</sup>, une part prépondérante du

<sup>55</sup> NSSO, "Key Indicators of Social Consumption in India: Education", 2015.

**basculement vers l'emploi non-agricole a jusqu'à présent reposé sur le secteur de la construction** : alors que le nombre d'emplois manufacturiers ne s'est accru que de 6 millions (pour près d'un tiers dans le secteur textile), dont 5 millions informels, entre 2004-05 et 2011-12, le secteur industriel non-manufacturier aurait dans le même temps généré près de 26 millions d'emplois (dont 25 millions pour les seules entreprises de construction), parmi lesquels 25 millions de nature informelle<sup>56</sup>. Sur la période 1993-4/2011-12, le secteur de la construction a été le seul à afficher un taux de croissance de l'emploi supérieur à la croissance du PIB (7,5 % contre 6,8 %). Il a également été le seul où emploi et valeur ajoutée brute ont progressé à un rythme comparable<sup>57</sup>. Plus des trois quarts des 20 millions d'emplois apparus au cours de la période dans le secteur des services relèvent, par ailleurs, du secteur informel. Leur rythme de progression est toutefois, en proportion, apparu plus modéré au vu de la forte croissance de la valeur ajoutée du secteur (respectivement 3,2 % et 8,1 % sur la période 1993-2012).

**Ces évolutions reflètent en grande partie les transformations structurelles de l'économie indienne**, où la part du secteur manufacturier dans la valeur ajoutée est demeurée relativement stable au cours des vingt dernières années aux alentours de 15 à 20 % (16 % en 2016). Elles interviennent dans un contexte de décélération relative des industries traditionnelles à forte intensité de main d'œuvre (textiles et cuir, joaillerie), de durcissement de la concurrence des économies d'Asie du Sud-Est et d'Asie orientale sur les marchés d'exportation traditionnels, de renforcement de l'intégration des entreprises industrielles aux chaînes de valeur mondiales (hausse tendancielle de la part des importations dans la production manufacturière) et, *in fine*, de forte baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée manufacturière<sup>58</sup>. Le dynamisme du secteur de la construction résulte quant à lui aussi bien de l'essor de l'immobilier résidentiel que de la hausse spectaculaire des investissements publics amorcés par les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> plans quinquennaux (2007-2012 et 2012-17). Ceux-ci prévoyaient en effet des investissements respectifs de 500 et 1 000 Mds \$ sur cinq ans dans les infrastructures, avec pour objectif de porter les investissements dans ce secteur de 4-5 % du PIB à près de 10 % de cet agrégat.

**Il résulte de ces évolutions, au sein même du secteur industriel, une dualité croissante et nettement supérieure à la moyenne des économies asiatiques en matière de productivité, d'innovation et d'emploi.** Si ce découplage n'exclut pas l'existence, bien documentée, de relations d'interdépendance fonctionnelle, qui se traduisent par le recours fréquent à des activités de sous-traitance auprès d'entreprises du secteur informel<sup>59</sup>, ces relations tendent toutefois à s'éroder du fait, notamment, de l'absence de firmes intermédiaires (« *missing middle* ») capables d'assurer le lien technologique entre les différents niveaux de productivité<sup>60</sup>. On ne dénombrait ainsi, en 2012, que 18,6 millions d'emplois dans des entreprises de 10 à 19 salariés, soit seulement 7,8 % de la main d'œuvre non-agricole (mais 6,7 millions de plus qu'en 2005). Les toutes petites unités de production, quant à elles, continuent certes à représenter une part prédominante de l'emploi manufacturier et des nouvelles embauches (notamment dans les petites industries de biens de consommation à forte intensité de main d'œuvre), mais leur importance relative tend progressivement à décroître.

**La faible productivité du secteur informelle est donc directement corrélée à la structure du tissu entrepreneurial.** En 2010-2011, les petites entreprises manufacturières, définies par un effectif inférieur à 20 salariés, représentaient, d'après les chiffres du *Niti Aayog* (institut paragouvernemental en charge de la

---

<sup>56</sup> Alors même que la part de l'emploi organisé au sein du secteur de la construction aurait selon la même source progressé de 31,2 % à 40,6 % (Mehrotra *et al.* 2014).

<sup>57</sup> S.C Aggarwal, "Structural Change, Jobless Growth and 'Informalization' of Labor: Challenges in Post Globalized India", Paper prepared for the 34th IARIW General Conference

<sup>58</sup> Mehrotra *et al.* (2014) estiment ainsi que le ratio travail/capital aurait chuté de 0,179 en 2001-2 à 0,0789 en 2010-11.

<sup>59</sup> Voir en particulier M. Mukim (2013), « Coagglomeration of formal and informal industry: evidence from India », *World Bank Policy Research Paper*, n°6622. Les auteurs estiment que les liens organiques entre entreprises des secteurs formel et informel restent relativement faibles en-dehors de secteurs comme le textile, l'ameublement et la métallurgie, où ils tendent au contraire à se renforcer. L'intensité de ces liens est plus élevée pour les petites entreprises formelles que pour les grands groupes ; les politiques de soutien aux PME induisent par conséquent des externalités positives pour les entreprises du secteur informel tandis que les politiques de lutte contre l'informalité réduisent, au contraire, la compétitivité des PME auxquelles elles sont associées.

<sup>60</sup> Voir R.A. Kumar (2016), "Subcontracting and Industrial Agglomeration: Related Phenomena in India's Unorganised Manufacturing Sector", *The Journal of Industrial Statistics*, Vol. 5, pp. 99-121.

réflexion stratégique sur les politiques publiques), 72 % de l'emploi manufacturier mais seulement 12 % de la production ; dans le secteur des services, 2 % des entreprises concentraient, de même, 38 % de la production totale en 2006-07. Dans le secteur de l'habillement, la productivité des entreprises du secteur formel serait désormais 15 fois plus élevée que celle de leurs concurrentes du secteur informel, où le pourcentage d'entreprises unipersonnelles a fortement progressé au cours des vingt dernières années<sup>61</sup>. On estime, de surcroît, que seuls 38 % des employés du secteur manufacturier, en milieu rural (64 % dans les zones urbaines) sont employés dans des entreprises qui ont recours à l'électricité dans le cadre de leur production (enquête NSSO 2011/12) ; cette proportion tombe à respectivement 31 % et 56 % en zones rurales et en milieu urbain pour les seuls travailleurs informels. **Il en résulte un différentiel salarial considérable** : la rémunération moyenne du secteur formel se serait établie, en 2010, à 123 000 INR (environ 1800 €) dans le secteur formel tandis qu'elle demeurerait circonscrite à seulement 6 100 INR (90 €) dans le secteur informel (Niti Aayog).

#### *2.1.4 Et menace de s'accroître face aux difficultés de création d'emploi du secteur formel*

Ces phénomènes devraient, selon toute vraisemblance, **s'exacerber, au cours des années à venir, sous la pression des évolutions démographiques** : jusqu'à présent contenue par la forte hausse des taux de scolarisation depuis le début des années 2000, la hausse de la population en âge de travailler devrait s'accroître jusqu'à atteindre, selon les estimations du PNUD, un pic de 1 033 millions en 2030<sup>62,63</sup>. Une telle croissance suppose, sur la base de taux de participation d'environ 50 %, de générer à cet horizon plus de 100 millions de nouveaux emplois alors que la dynamique de repli du secteur agricole devrait selon toute vraisemblance se poursuivre. Une telle croissance rend nécessaire, d'après le PNUD, la création d'une moyenne de **8 millions d'emplois par an sur les quarante prochaines années** ; à ce chiffre, la sortie du secteur agricole ajouterait chaque année **5 millions d'actifs non-agricoles** sur le marché du travail<sup>64</sup>. La capacité de l'économie indienne à générer des emplois de qualité est, au demeurant, devenue un enjeu politique majeur : le BJP (parti du Premier ministre) avait ainsi promis, durant la campagne législative de 2014, la création de 10 millions d'emplois par an sur les dix prochaines années.

Or, **la progression du nombre d'emplois reste pour l'instant très en-deçà de celle de la population d'âge actif** et marque même des signes de ralentissement : 140 millions d'emplois pour une croissance de 300 millions de la classe d'âge sur la période 1991-2013 selon le PNUD, contre respectivement 144 et 241 millions pour la Chine sur la même période. Une récente étude menée par l'Association des employeurs indiens (Assocham) et le think tank *Thought Arbitrage* estime, de même, que la population active a progressé sur la période 2000-2010 de 72 millions d'individus, soit 8 millions de plus que le nombre d'emplois créés sur la période, avec un taux de croissance de la population en âge de travailler supérieur de 0,8 point à celui relatif au nombre d'emplois (2,23 % contre 1,4 %)<sup>65</sup>. 31 % des Indiens âgés de 15 à 29 ans non-scolarisés ni en formation

---

<sup>61</sup> On dénombrait en 2010 plus de 3 millions d'entreprises unipersonnelles d'habillement, soit une hausse de plus de moitié par rapport à 2000. La productivité par travailleur s'établirait dans le secteur à respectivement 430 000 et 29 000 INR/an pour les entreprises formelles et informelles (*Economic Survey* 2015, chapitre 10). Une étude S. Sharma (2009) situe quant à elle, pour l'ensemble du secteur manufacturier, à 10 : 1 le différentiel de productivité entre secteurs formel et informel.

<sup>62</sup> PNUD, "Asia-Pacific Development Report", 2016.

<sup>63</sup> La population d'âge actif devrait commencer à reculer qu'à compter des années 2030. Le point d'inflexion à partir duquel devrait commencer à augmenter le ratio de dépendance (on compte aujourd'hui seulement 8,6 Indiens de plus de 65 ans pour 100 Indiens d'âge actif) devrait ainsi intervenir plus tard que dans la plupart des autres émergents et amorcer un processus plus graduel que dans des pays comme la Chine. L'intensité du processus diverge toutefois fortement au sein même du territoire : les taux de fertilité sont désormais bien établis autour, voir en-deçà de 2 enfants/femme dans le Sud du pays alors qu'ils demeurent élevés dans le Nord du pays, où le point d'inflexion démographique n'est pas attendu avant 2040. Ces divergences devraient renforcer le rôle stabilisateur des mobilités territoriales entre États « excédentaires » et « déficitaires », mais également exacerber les contrastes entre États en matière d'accès aux soins et à l'éducation.

<sup>64</sup> Mehrotra et al. (2014) évoquent ainsi un chiffre de 17 millions de nouveaux emplois par an au cours des prochaines années alors que l'allongement de la durée des études avait jusqu'à présent différé le poids de l'essor démographique sur le marché du travail.

<sup>65</sup> ASSOCHAM/Thought Arbitrage, « India will add 160-170 million labour force by 2020: study », Janvier 2017.

seraient d'après l'OCDE sans emploi, contre 11 % des Chinois dans la même tranche d'âge<sup>66</sup>.

De façon préoccupante, ces études mettent non seulement en exergue le ralentissement du rythme de création d'emploi depuis le milieu des années 2000, **mais aussi une diminution progressive de l'intensité de la demande de travail au fil des années** : l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance aurait reculé d'après l'Assocham de 0,5 sur la période 1990-2004 à 0,17 en 2014-2015 et 0,08 en 2015-16 (avec un étiage de 0,04 sur la deuxième moitié des années 2000) ; elle serait tombée aux alentours de 0,10 dans le secteur tertiaire et se serait avérée négative dans le secteur primaire. La dernière *Enquête trimestrielle sur la main d'œuvre* (mars 2017) n'a de même comptabilisé, sur un périmètre de huit secteurs d'activités contribuant à 81 % de l'emploi du secteur organisé non-agricole, que 109 000 nouveaux emplois (dont 27 000 emplois indépendants) sur la période avril 2016-octobre 2016 (pré-démonétisation) pour une moyenne de 340 000 emplois/an sur les trois dernières années.

Une telle évolution s'expliquerait en partie **par l'incapacité des entreprises indiennes à faire valoir, face à la concurrence de la Chine et, plus récemment, des économies d'Asie du Sud-Est, leur avantage compétitif potentiel dans des secteurs à forte intensité de main d'œuvre**. Leur déficit de productivité s'avère particulièrement handicapant dans les industries textiles et la filière du cuir, gisement d'emploi essentiel dans les économies d'Asie du Sud-Est, où informalité et atomisation demeurent en Inde encore prédominantes<sup>68</sup>. Une analyse de la Chambre de commerce indienne attribue, sur la base d'une apparente corrélation positive entre importations et emploi informel, une partie de la récente hausse des taux d'informalité au processus de libéralisation des échanges. Elle cite à cet effet l'exemple du secteur métallurgique, où l'emploi informel aurait progressé de 76 % entre 2004-5 et 2010-11 face à l'exacerbation de la concurrence internationale.

**De tels chiffres suggèrent que le secteur informel devrait continuer à jouer un rôle prépondérant dans l'intégration des nouveaux actifs au marché du travail**. Ils doivent être lus à l'aune d'un marché de l'emploi déjà fragile où, au-delà d'un taux de chômage nominale ment faible (5 % de la population active selon l'enquête 2015-16 du ministère du Travail<sup>69</sup>), une partie importante de la population employée demeure en réalité confinée dans des situations d'emploi extrêmement précaires. Seuls les trois cinquièmes de la population active (60,6 %) seraient ainsi en situation d'emploi durant une année entière (seulement 52,7 % en zones rurales) et 24 % auraient bénéficié d'au moins un programme d'emploi public de type MGNREGA d'après la NSSO. Les deux tiers des ménages échantillonnés (77 % en zone rurale) déclaraient, de surcroît, des revenus mensuels inférieurs à 10 000 INR (140 €).

La formalisation de cette main d'œuvre constituera un défi d'autant plus ambitieux qu'au-delà des défaillances du système d'enseignement primaire et secondaire (bien que le taux d'analphabétisme ait récemment reculé à 26 % selon le recensement de 2011, certaines estimations situent entre 40 et 50 % le taux d'analphabétisme fonctionnel), **le système de formation n'apparaît jusqu'à présent lui non plus pas en mesure de dispenser les compétences requises par les employeurs**, tant au niveau des formations élémentaires (enseignement primaire et secondaire) qu'à celui de la formation professionnelle<sup>70</sup>.

L'Inde, qui compterait encore plus de 6 millions d'enfants de 6 à 17 ans non-scolarisés et reste traversée par de profondes inégalités géographiques et sociales, souffre en effet d'un **retard considérable en matière d'éducation**. Seuls 18,1 % de la population employée dans le secteur non-agricole y avait terminé, selon la

<sup>66</sup> OCDE, « *Revue de l'économie indienne* », (2017).

<sup>67</sup> D'où une situation particulièrement concurrentielle pour les postes du secteur formel : le gouvernement de l'Uttar Pradesh a récemment indiqué avoir reçu plus de 2,3 millions de candidatures suite à l'ouverture de 370 postes non-qualifiés, dont plus de 200 000 auraient émané de diplômés d'écoles d'ingénieurs.

<sup>68</sup> Le Chapitre 7 de la dernière *Revue de l'économie indienne* du gouvernement indien, qui plaide pour un réinvestissement de la filière, estime à 4 200 INR (58 €) l'investissement nécessaire à la création d'un emploi moyen dans le secteur de l'habillement, contre 390 000 INR (5 600 €) dans l'industrie automobile. Il contraste la relative stagnation des parts de marché indienne avec la forte progression enregistrée par le Vietnam et le Bangladesh.

<sup>69</sup> Mais 13 % pour les 18-29 ans et 8,7 % pour les femmes, pour qui le taux de chômage atteint 12,1 % dans les zones urbaines, malgré un taux d'emploi moyen de seulement 23,7 %.

<sup>70</sup> Le ministère du Développement des compétences et de l'entrepreneuriat estime à 2,3 % la proportion de la main-d'œuvre titulaire d'une formation qualifiante (10 % en incluant les formations informelles).

NSSO, une formation secondaire ou supérieure en 2011-2012 (18,6 % en 2004-05) alors que plus d'un tiers de la population recensée (une proportion en légère hausse) était illettrée ou n'avait pas terminé l'école primaire. La dernière *National Student Survey* sur l'emploi et le chômage indique, de même, que 80 % de la main-d'œuvre ne posséderait pas de compétences valorisables sur le marché du travail alors que, dans le même temps, plus des trois cinquièmes des employeurs du secteur formel identifient, selon une étude de 2013, le manque de candidats compétents comme une barrière à l'embauche<sup>71</sup>. Les disparités d'accès à l'éducation se couplent de surcroît souvent à des disparités de genre : le différentiel salarial hommes/femmes, en hausse constante, dépassait en 2009-10 50 % en zones rurales (40,9 % en milieu urbain) chez les populations analphabètes, alors qu'il ressortait à 29 % en zone rurale et 21,3 % en zone urbaine pour les diplômés de l'enseignement supérieur<sup>72</sup>.

**La faiblesse du niveau de formation des populations sorties de l'agriculture permet en grande partie d'expliquer la spécificité du « sentier de Lewis » indien.** Ces groupes se destinent en priorité au secteur de la construction, où leur niveau d'éducation apparaît le moins handicapant, tandis que la hausse de la valeur ajoutée se concentre pour sa part dans une portion limitée du secteur des services ; c'est donc essentiellement le secteur non-exposé qui accueillerait les anciens agriculteurs.

Conjugué à l'exacerbation des pressions concurrentielles et à des taux d'investissement élevés, **ce phénomène a en outre paradoxalement contribué à la chute du ratio travail/capital**, tombé dans le secteur manufacturier de 0,18 en 2001-12 à 0,08 en 2010-11. Les entreprises sont de ce fait progressivement incitées à mécaniser au maximum leurs processus faute de disposer d'une main d'œuvre qualifiée. La Banque mondiale estimait de ce fait en 2016 que jusqu'à 69 % des emplois pourraient à long terme être menacés par l'automatisation. À plus court terme, le spécialiste des ressources humaines *PeopleStrong* estime quant à lui que **l'Inde concentrera près d'un quart des pertes d'emploi mondiales liées à ce phénomène dans les cinq prochaines années.**

L'inadéquation entre l'offre et la demande de travail qualifié est enfin accentuée par **l'absence, dans la plupart des branches, d'un tissu d'entreprises intermédiaires** capables d'accompagner la montée en qualification de la main d'œuvre. Le développement d'un tel tissu pourrait pourtant s'avérer à même de résoudre le débat entre les partisans d'une stratégie de développement axée sur les secteurs à forte intensité de travail tels que le textile ou l'habillement (une thèse qu'on retrouve dans la dernière *Revue de l'économie indienne*), où le coût du travail représente près d'un tiers des charges totales, et ceux qui, attribuant au manque de compétitivité des entreprises indiennes la faiblesse de leurs exportations, estiment au contraire que **le renforcement de la productivité des secteurs à fort potentiel de croissance suppose le basculement de leur main d'œuvre dans le secteur formel ou semi-formel.** Ces derniers, parmi lesquels semble notamment s'être inscrit le *Niti Aayog*, rappellent que les succès indiens à l'exportation se sont jusqu'à présent principalement concentrés sur les secteurs à forte intensité capitalistique (tant en termes de capital physique que de capital humain) tels que la pharmacie, les services financiers, les TIC, les équipements de transport ou encore le raffinage. Ils opposent à leur succès la performance décevante de secteurs tels que les matériels électroniques ou l'habillement face aux économies d'Asie du Sud. Cette interprétation fait de la persistance de l'informalité un obstacle majeur au développement d'une chaîne de valeur compétitive et mène à recommander la systématisation des contrats de travail fixes afin d'accompagner la montée en gamme des entreprises<sup>73</sup>.

---

<sup>71</sup> Manpower Group, *Manpower Talent Shortage Survey*, 2013.

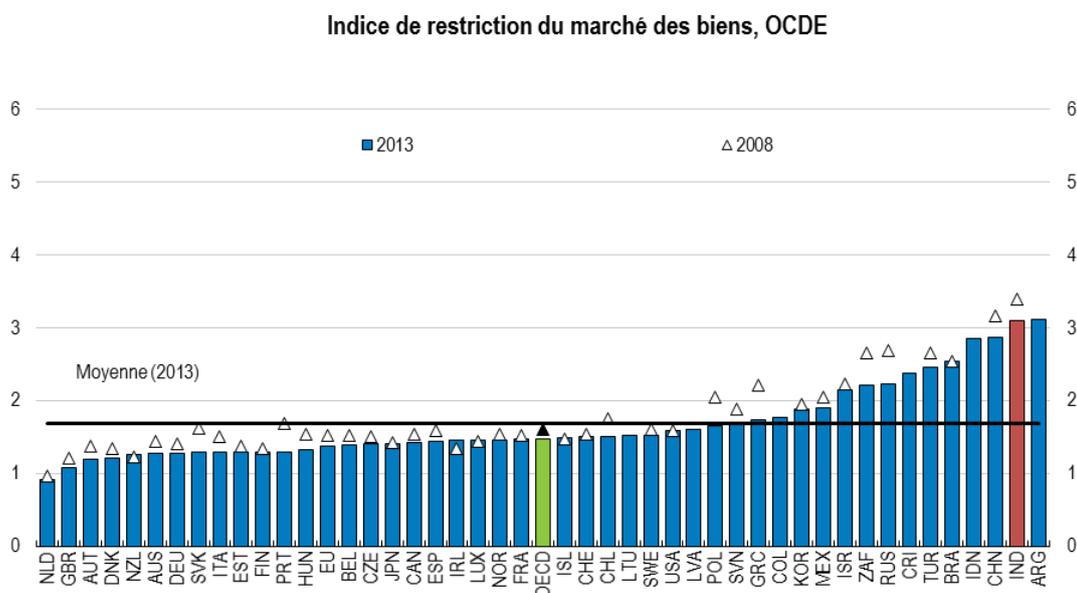
<sup>72</sup> Sengupta A. et P. Das (2014), "Gender Wage Discrimination across Social and Religious Groups in India", *Economic & Political Weekly*, Vol. 44 n°2, pp. 71-76

<sup>73</sup> Voir les conclusions du plan d'action à trois ans publié en 2017.

## 2.2 Un phénomène accentué par les contraintes pesant sur les entreprises

### 2.2.1 La pesanteur de l'environnement réglementaire décourage la formalisation des entreprises

Le développement de l'informalité se nourrit en effet, en creux, de la **complexité et de la lourdeur de l'encadrement réglementaire du secteur formel**. 130<sup>ème</sup> au classement *Doing Business* de la Banque mondiale, l'Inde se caractérise en effet par la réglementation particulièrement sévère de ses marchés des biens et des facteurs. Elle ressort, selon l'OCDE, comme la moins libérale avec l'Argentine des 47 économies évaluées dans le cadre des derniers « indicateurs de réglementation du marché des biens » (2013). L'Inde s'affichait alors, derrière la Chine et le Brésil, en dernière place du classement afférent à la liberté d'entreprendre avec des scores particulièrement faibles dans les sous-indicateurs afférents à l'octroi de licences et à la complexité de ses procédures réglementaires.



Un indice élevé dénote un marché fortement réglementé

Source : OCDE/2017

**Le droit du travail apparaît, de surcroît, particulièrement complexe** : bien que ses dispositions aient été assouplies dans de nombreux États au cours de la dernière décennie, la *Loi sur les disputes industrielles* de 1947 contraint, en théorie, les entreprises comptant au moins 100 salariés à solliciter l'aval des autorités avant tout licenciement ou fermeture d'usine. La requalification d'un salarié est, de même, sujette à de lourdes contraintes réglementaires. Si son application par l'inspection du travail, dont les moyens demeurent très limités et le périmètre d'action souvent assujéti à une logique clientéliste, en circonscrit considérablement la portée normative, cette réglementation s'inscrit néanmoins dans un corpus législatif foisonnant, souvent contradictoire et source d'une grande insécurité juridique. Le gouvernement s'efforce dès lors, afin de simplifier cet édifice, de consolider en quatre grands Codes du travail les 44 lois actuellement recensées au niveau fédéral<sup>74</sup>.

Cette législation s'applique à des degrés divers : **elle est, pour l'essentiel, inopérante au niveau des microentreprises du secteur informel**, qui sont toutefois tenues d'observer certaines règles élémentaires, en particulier en matière de travail des enfants, de travail forcé et de versement du salaire minimum (dont bénéficierait en pratique moins de la moitié des salariés), ainsi qu'un ensemble de normes relatives à

<sup>74</sup> On notera néanmoins que plusieurs gouvernements d'États en ont d'ores et déjà resserré le périmètre : ainsi du Rajasthan, du Madhya Pradesh et de l'Haryana, qui ont tous trois relevé à 300 salariés le seuil à partir duquel est requis l'obtention d'un consentement exprès.

l'organisation du temps de travail dans le cadre de la *Loi sur les commerces et les établissements*. Deux nouveaux seuils, à compter de respectivement 10 et 20 salariés, ajoutent à ce substrat un ensemble de textes relatifs aux assurances, aux conditions de travail, aux rémunérations ou encore aux gratifications et primes. Les grandes entreprises (plus de 100 salariés) sont, enfin, sévèrement encadrées par le droit du travail, dont elles doivent appliquer l'ensemble des dispositions. Il résulte de cette pyramide d'importants phénomènes distorsifs (effets de seuil), mais également la mise en place de systèmes de versement informels auprès de l'inspection du travail qui contribuent à une dégradation générale de la productivité à tous les niveaux<sup>75</sup>. Cette tendance est exacerbée par un dialogue social très dégradé dans le cadre duquel les syndicats de salariés, peu représentatifs et étroitement attachés à la défense de leurs intérêts propres, vont souvent à l'encontre des intérêts des travailleurs du secteur informel<sup>76</sup>.

Le FMI a, fort de ce constat, entrepris en 2016 d'évaluer, sur la base d'un modèle d'équilibre général dynamique stochastique (DGSE) à deux secteurs, l'incidence macroéconomique d'une déréglementation des marchés des biens et des facteurs au regard de leur transmission vis-à-vis du secteur informel (défini dans le modèle par la notion « étroite » d'emploi non-organisé)<sup>77</sup>. **Ils attribuent à un régime réglementaire plus souple une incidence favorable sur la croissance à long terme avec, pour corollaire, une diminution aussi bien de l'informalité que du taux de chômage.**

**Ces effets seraient toutefois supérieurs dans le cas d'une réforme du marché du travail**, dont les conséquences seraient non seulement rapidement tangibles, mais contribueraient en outre à la réduction des inégalités salariales entre secteurs formel et informel : la diminution du pouvoir de négociation des travailleurs du secteur formel encouragerait en effet, selon l'étude, une convergence progressive des conditions de travail entre les deux secteurs. La déréglementation du marché des biens entraînerait en revanche des effets plus ambigus : à court terme, elle induirait probablement une hausse du taux de chômage ainsi qu'une contraction du PIB aussi bien que de la part des entreprises du secteur formel. À plus long terme, de telles réformes permettraient toutefois d'accroître les rémunérations du secteur formel comme du secteur informel avec toutefois à la clé un creusement de la divergence entre les deux secteurs. On notera par ailleurs qu'une meilleure intégration du marché intérieur (telles qu'amorcée par l'entrée en vigueur, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, de la *Taxe sur les biens et services*) encouragerait un nombre croissant d'entreprises à renforcer leur degré d'organisation afin de parvenir aux économies d'échelles nécessaires à cette fin<sup>78</sup>.

**Le Fonds préconise, dès lors, la synchronisation de ces réformes afin d'atténuer les coûts relatifs à la réallocation des ressources vers le secteur formel.** Les auteurs soulignent cependant que l'alignement réglementaire des conditions d'opération (coût d'établissement, pouvoir de négociation des travailleurs, conditions d'embauche) des entreprises formelles et informelles ne saurait à lui seul suffire à la disparition du phénomène : toutes choses égales par ailleurs, le taux d'informalité resterait encore à 61 % dans un tel scénario (contre 82 % initialement selon le périmètre retenu par le Fonds). Sans s'intéresser spécifiquement aux phénomènes d'informalité, la banque d'investissement Goldman Sachs avait pour sa part, dans un rapport de 2014 et sur la base de la forte croissance de l'emploi manufacturier observée dans le Gujarat au début des années 2000 (+ 60 % entre 2000 et 2012), estimé que l'alignement des autres États sur sa législation du travail pourrait à elle seule permettre de créer 40 millions d'emplois manufacturiers en Inde. La banque d'investissement estimait alors que la productivité totale des facteurs des industries à forte intensité de main d'œuvre était majorée de 14 % dans les États dotés d'un droit du travail flexible.

<sup>75</sup> Voir à ce sujet l'étude de l'OIT, "Labour Laws and Growth of Micro and Small Enterprises", 2014.

<sup>76</sup> H. Shah (2014), "Transition to Labor Law Reform: State-Level Initiatives & Informal Sector Labor Relations", *The Indian Journal of Industrial Relations*, Vol 50, pp. 33-50.

<sup>77</sup> Anand R. et P. Khera (2016), "Macroeconomic Impact of Product and Labor Market Reforms on Informality and Unemployment in India", *IMF Working Paper 16/47*. On notera que le modèle ne tient pas compte des aspects afférents à la corruption et à la fraude fiscale généralement associés à la présence d'un secteur informel important.

<sup>78</sup> Une observation qu'il convient toutefois de nuancer : d'après la *Revue de l'économie indienne 2016-17* (chapitre 11), le volume des échanges interétatiques (54 % du PIB en 2015) serait en Inde comparable, voire supérieur aux autres grands émergents. La taxation différenciée d'un État à l'autre des biens et services pourrait même renforcer ce phénomène en encourageant les producteurs à tirer parti des différentiels de compétitivité induits.

Il convient, toutefois, **de pondérer l'importance de la réglementation du travail par la superficialité de sa mise en œuvre**. La défaillance des infrastructures physiques et sociales, la lourdeur de la bureaucratie et la pesanteur du fardeau fiscal sont, plus que la législation du travail, encore perçues comme les contraintes les plus handicapantes par les grandes entreprises. 84<sup>ème</sup> sur 139 au classement 2016-17 de la compétitivité du Forum économique mondial pour l'indicateur afférent à l'efficacité du marché du travail, l'Inde ressort néanmoins dans les 40 premiers pays du classement pour 5 des 10 sous-indicateurs retenus (dans la première moitié pour 8 sous-indicateurs) ; elle doit pour l'essentiel sa position à une mauvaise performance dans les indicateurs relatifs à la participation des femmes et à la flexibilité des négociations salariales, la réglementation du travail n'étant citée comme un obstacle prépondérant que par 4,4 % des chefs d'entreprises interrogées. Il en va, au regard de plusieurs enquêtes, globalement de même pour les petites entreprises, qui doivent également faire face, en dépit des efforts qui visent à faciliter l'orientation du crédit vers le « secteur prioritaire », à d'importantes difficultés d'accès à la finance, qui peuvent en partie être contrebalancées par l'accès à des prêteurs informels<sup>79</sup>.

Il paraît enfin nécessaire, au-delà de la simple réglementation, de souligner les **effets délétères d'une relative insécurité juridique** qui réduit fortement l'incitation qu'ont les entreprises à se revendiquer du secteur formel : plus de la moitié des groupes interrogés par la Banque mondiale dans le cadre de la dernière *Etude sur les entreprises* (2014) considèrent le versement de dessous-de-table comme nécessaire en vue de leur raccordement au réseau électrique ou hydraulique.

### *2.2.2 Le développement des contrats de sous-traitance facilite le contournement du droit du travail mais nourrit la précarisation de l'emploi formel*

Nombre d'entreprises cherchent dès lors, y compris au sein du secteur formel ou, *a minima*, organisé, à contourner la législation en fragmentant artificiellement leur structure administrative ou en déléguant une partie de leurs activités au secteur informel. Cette délégation peut alors prendre la forme d'un **recours à des microentreprises du secteur informel** (notamment dans le secteur industriel) ou, le cas échéant, à des autoentrepreneurs individuels (modèle des agrégateurs de taxis *Uber* ou *Ola*), mais également celle de **contrats de travail informels ou semi-informels au sein même de la structure**.

On constate en outre depuis quelques années, au sein même du secteur formel, une **forte hausse du recours aux contrats de sous-traitance**, dont la part dans l'emploi manufacturier aurait progressé de 13 % en 1995 à 34 % en 2012-13 avec des taux pouvant aller jusqu'à 70 % dans le Bihar<sup>80</sup>. Le recours à ces contrats tend à progresser avec la taille des unités de production : 50 % au-delà de 5 000 salariés, moins de 20 % en-deçà de 50, avec à la clé un fort différentiel salarial (404 INR/jour en 2012-13 pour les travailleurs réguliers, contre 156 INR pour ceux en contrat de sous-traitance). Le phénomène apparaît au moins en partie lié à la saillance des contraintes réglementaires : une étude de 2015 met ainsi en exergue, à l'échelle des États, une relation positive dans le secteur manufacturier entre la rigidité du droit du travail et le recours aux contrats de sous-traitance en période de contraction de la demande, ce qui suggère que ce type d'emploi a pu jouer un rôle stabilisateur durant la crise financière<sup>81</sup>.

On compterait désormais, dans la même logique, 2,1 millions de travailleurs contractuels ou occasionnels au sein même du secteur public, un chiffre en augmentation constante dont la progression traduit la difficulté des catégories traditionnelles d'emploi formel et informel à rendre compte de la diversité des relations de travail. Tous secteurs confondus, la part des emplois contractuels serait passée de 12 % en 1999 à 25 % en 2010<sup>82</sup>. **La dichotomie classique entre secteurs formels et informels pourrait de ce fait s'avérer inopérante face à l'apparition de nouvelles relations contractuelles**. Celles-ci définiraient entre les deux une zone grise où

<sup>79</sup> OIT 2014, *op. cit.*

<sup>80</sup> A.K. (Panigrahi 2016), "Contract Workers in India's Organised Manufacturing Sector", *The Journal of Industrial Statistics*, Vol 5, pp. 138-153.

<sup>81</sup> R. Chaurey (2015), "Labor Regulations and Contract Labor Use: Evidence from Indian Firms", *Journal of Development Economics*, Vol. 114, pp. 224-232.

<sup>82</sup> Voir le chapitre 10 de la *Revue de l'économie indienne* 2015-16.

seraient accessibles la plupart des prestations sociales élémentaires sans pour autant que ne soient garantis à leurs bénéficiaires des emplois pérennes.

### 2.2.3 La pesanteur du fardeau fiscal joue à l'encontre de la formalisation

L'informalité se nourrit, au surplus, de la **lourdeur et la complexité du fardeau fiscal qui pèse sur les entreprises du secteur formel**. L'Inde fait en effet peser, avec un taux d'imposition effectif de 61 % des bénéficiaires selon la Banque mondiale (2016), un coin fiscal nettement plus élevé que la moyenne mondiale (41 %, mais toutefois 68 % en Chine) sur ses entreprises. Le taux d'imposition des sociétés s'établit à 30 % (il vient d'être ramené de 30 % à 25 % pour les entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 500 M INR, soit environ 7 M€) et atteint près de 35 % après surtaxe. La possibilité de bénéficier, dans certains secteurs d'activités, de niches fiscales qui permettent nominale de réduire à 23 % le taux de taxation effectif induit, en outre, une forte incertitude aux regards des nombreux conflits d'interprétation qu'elle engendre vis-à-vis de l'administration fiscale (près de 40 % des conflits se termineraient devant la justice)<sup>83</sup>.

De tels niveaux, doublés des contraintes réglementaires que suppose la tenue d'une comptabilité rigoureuse pour une population dont le niveau d'éducation demeure très bas, **rejetten mécaniquement les entreprises les moins productives aux revenus les plus volatils vers le secteur informel ou semi-formel**. Au sein même du secteur organisé, seules 600 000 des 1,4 million d'entités déclarées au 31 mars 2014 auraient selon le ministère des Finances déclaré leurs revenus pour l'année budgétaire 2016-17 ; près de la moitié d'entre elles déclaraient en outre un résultat négatif ou à l'équilibre<sup>84</sup>.

L'informalité permet par contraste d'éviter le versement des **cotisations sociales et autres prélèvements obligatoires, qui peuvent atteindre pour les petits revenus près de 50 % du salaire versé par l'employeur** (45 % pour un revenu de 5 500 INR, soit environ 80 €, d'après la *Revue 2015 de l'économie indienne*). La plupart des salariés du secteur informel sont en effet sujets à de fortes contraintes de liquidités et manifestent une nette préférence pour des versements immédiats, avec pour effet pervers une diminution de leur couverture sociale et du montant des éventuelles pensions de retraites. De nombreuses entreprises choisissent, par conséquent, de sous-déclarer leurs effectifs afin d'apparaître sous le seuil de 10 employés en-deçà duquel elles ne sont pas tenues à cotiser au fonds de prévoyance de leurs salariés.

Au poids de la fiscalité directe et des charges sociales s'ajoute par ailleurs celui de la fiscalité indirecte : **la multiplicité et la complexité des taxes indirectes** (on en dénombrerait plus de trente : TVA, taxes sur les services, surtaxes, droits d'octroi), **qui variaient jusqu'à présent fortement d'un État à l'autre, incite nombre d'entreprises à ne pas déclarer leurs transactions**. La mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 d'une taxe unifiée sur les biens et services (GST), si elle ne devrait pas suffire à elle seule à l'harmonisation des pratiques fiscales compte tenu du nombre d'exemptions qu'elle comportera (elle ne s'appliquera qu'aux entreprises au chiffre d'affaires annuel supérieur à 2 M INR, soit un peu moins de 30 000 €), devrait toutefois encourager les entreprises à déclarer les transactions afin de pouvoir prétendre à la déduction du prix de leurs intrants sur l'ensemble de la chaîne de valeur<sup>85</sup>. L'incidence réelle de cette mesure demeure toutefois sujette à débats dans la mesure où une grande partie des entreprises informelles s'appuient sur des réseaux de fournisseurs, de clients et de prêteurs qui relèvent eux aussi de l'économie grise et ne seront dès lors pas non plus concernés.

<sup>83</sup> Voir la dernière *Revue économique de l'Inde* de l'OCDE (2017) et en particulier les p. 29 et suivantes. Pour une revue critique du régime de niches fiscales, voir Rao P.K. et al. (2016), "Corporate Tax A brief assessment of some exemptions", *NIFPP Working Papers Series*, n°165.

<sup>84</sup> Il est à noter que près d'un tiers des microentreprises individuelles du secteur informel (18 millions sur un total estimé à 56 millions) auraient transmis des données sur leur activité d'après les chiffres du ministère. Elles se situeraient toutefois presque exclusivement en-deçà du seuil d'imposition des revenus (250 000 INR/an, soit environ 3 500 €). Il est en outre fréquent, pour les entreprises formelles, d'employer une partie de leurs salariés sous forme de contrats informels ou de relations de sous-traitance.

<sup>85</sup> Le gouvernement envisagerait pour cette raison de mettre à profit la base de données issue des déclarations dans le cadre de la refonte de l'enquête sur la main d'œuvre.

### 3 Un traitement politique hétérogène qui reflète la complexité d'un phénomène encore mal compris

#### 3.1 Les politiques publiques traditionnelles demeurent impuissantes face aux défis soulevés par l'informalité

##### 3.1.1 Une réponse partagée entre accommodement contraint et répression

L'attitude des autorités indiennes vis-à-vis du secteur informel **s'est historiquement caractérisée par une certaine ambiguïté**. Tout en affirmant leur volonté, à terme, de circonscrire le périmètre de l'informalité, elles se sont ainsi souvent revendiquées du pragmatisme : le ministre des Finances, Arun Jaitley, avait dans cet esprit opposé fin 2015 aux recommandations du FMI, avocat d'un élargissement de l'assiette fiscale, un vibrant plaidoyer en faveur du secteur informel, « gisement d'emploi considérable » dont il s'était alors déclaré le « premier partisan ». Les laudateurs du secteur informel mettent dans cet esprit souvent en exergue sa souplesse et sa résilience qui lui ont permis, fort de son découplage avec les marchés mondiaux, de continuer soutenir la demande intérieure au cœur de la récession de 2008-09<sup>86</sup>. Jugeant « impossible » d'offrir à tous des emplois salariés dans une économie de la taille de l'Inde, le président du BJP (parti au pouvoir) Amit Shah a, dans le même esprit, récemment suggéré de se concentrer, par conséquent, sur le soutien aux entrepreneurs individuels<sup>87</sup>.

Ce discours contraste néanmoins avec la rhétorique déployée suite à la démonétisation inopinée des coupures de 500 et 1 000 INR, présentée par M. Jaitley, du fait même de ses effets récessifs sur l'économie informelle (voir Encadré 2), comme l'instrument « d'une meilleure intégration du secteur informel dans l'économie formelle d'où résultera un PIB plus élevé et plus propre » aux côtés de la mise en œuvre de la taxe harmonisée sur les biens et services (GST, voir *supra*). Excitant de la prépondérance des transactions en espèces dans le secteur informel afin d'encourager le recours aux paiements dématérialisés, le gouvernement a ainsi expressément placé ses récents efforts en vue de la transformation des modes de paiement sous le signe de la formalisation de l'économie, sans qu'il ne soit pour autant possible d'inférer un lien de causalité évident entre les deux phénomènes (la réflexion sur les modes de paiement demeure pratiquement absente d'une littérature académique pourtant abondante).

#### **Encadré 2 : Premiers éléments d'évaluation des conséquences de la démonétisation sur les revenus des travailleurs du secteur informel**

Si la démonétisation des coupures de 500 et 1000 INR semble avoir affecté la grande majorité des acteurs du secteur informel, ses effets s'avèrent manifestement plus marqués pour les travailleurs journaliers, la distribution et le secteur logistique, très dépendants des transactions en espèces.

Une étude de la *Delhi School of Economics* conduite par l'économiste Jean Drèze a ainsi documenté à Ranchi (Jharkhand) une baisse de revenu de l'ordre de 45 % pour les petits commerces indépendants, un chiffre très similaire aux 46 % mis en exergue à Amritsar (Pendjab) pour une population similaire par Prateek Sibal (Sciences Po Paris). À Delhi, les pertes de revenus atteindraient 60 % chez les commerçants indépendants et les travailleurs journaliers d'après une étude de la *Jawaharlal Nehru University* ; elles monteraient jusqu'à 72 % chez les travailleurs domestiques. À Jaipur, ce chiffre s'établirait entre 50 % et 70 % pour les travailleurs journaliers selon une étude de la PUCL Rajasthan ; à Mumbai (Maharashtra), il s'afficherait à 44 % pour les autoentrepreneurs des bidonvilles.

Les études des organisations professionnelles peignent dans l'ensemble un portrait similaire. 94 % des

<sup>86</sup> Cette thèse demeure toutefois très discutable ; voir, pour une analyse nuancée par secteurs, la publication du PNUD, « Global Financial Crisis and India's Informal Economy: Review of Key Sectors » (2009), qui, sur la base d'une étude de la SEWA, impute à la crise financière des conséquences fortement négatives dans des secteurs comme celui de la collecte des déchets ainsi que dans les activités manufacturières destinées à l'exportation et le secteur de la construction. L'expérience internationale suggère en outre que les travailleurs informels, du fait de leur vulnérabilité accrue, éprouvent plus de difficulté que les entreprises du secteur formel à relancer leur activité à l'issue d'une récession.

<sup>87</sup> "Jobs not possible for all, we created conditions for self-employment: Amit Shah", *Economic Times/PTI*, 26 mai 2017.

PME interrogées par la *India Development Foundation* dans l'Andhra Pradesh déclaraient avoir supprimé des emplois suite à la démonétisation tandis qu'une étude de l'association panindienne des producteurs manufacturiers (AIMO) anticipait, début janvier, des pertes d'emplois et de revenus de respectivement 60 % et 55 % pour les petites et microentreprises à l'horizon du mois de mars. La hausse de 60 % du nombre de demandes reçues par le programme d'emploi public en milieu rural Mahatma Gandhi (MGNREGA) au mois de décembre traduit, de même, un impact fortement déstabilisateur dans les zones rurales, vers lesquelles pourrait s'être redirigés une partie des travailleurs urbains ayant perdu leur emploi à la suite de cette initiative.

L'enquête périodique menée par le Centre de recherche sur l'économie indienne (CMIE) a pour sa part fait état d'une diminution significative du nombre d'emploi au premier trimestre (-1,5 million à 405 millions) ; le taux de participation aurait chuté, en dépit d'une bonne récolte d'hiver, d'une moyenne de 47 % fin 2017 à un étiage de 43,5 % en avril. Le CMIE estime par ailleurs **qu'environ 86 millions d'emplois (soit 21 % du total) peuvent aujourd'hui être fonctionnellement assimilés au secteur formel**, soit 7 millions de moins qu'à la période analogue de l'année antérieure.

La prédominance secteur informel soulève, de fait, de nombreux enjeux pour les autorités : outre l'incertitude qu'elle induit en matière de pilotage des politiques publiques (le PIB indien pourrait, selon l'ancien gouverneur de la Banque centrale R. Rajan, avoir été sous-estimé d'environ 10 % en raison d'une imputation inadéquate de la croissance du secteur informel), **elle entraîne en effet une série de conséquences indésirables du point de vue des responsables politiques** : elle inhibe la transmission de la politique monétaire en raison du rôle joué par les prêteurs informels, mais également de la complexité des chaînes de distribution, accroît les coûts de transaction dans l'ensemble de l'économie, rend difficile la mise en place de politiques industrielles efficaces et la génération d'économies d'échelles, fait obstacle à la mise en application des normes de sécurité et du droit du travail dans le cadre de la promotion du « travail décent », favorise la concussion et le maintien de relations clientélistes, fragilise la création et la préservation des biens publics et induit une rupture d'égalité vis-à-vis des entreprises du secteur formel (la moitié des entreprises interrogées en 2014 par la Banque mondiale déclaraient faire face à la concurrence d'entreprises informelles, qui constitueraient pour environ un tiers de cet échantillon une « contrainte majeure »).

**L'informalité contribuerait au surplus à l'étroitesse de l'assiette fiscale** (les recettes fiscales représentent aujourd'hui moins de 17 % du PIB) : le nombre de contribuables n'aurait en dix ans progressé que de 35 % alors que les recettes fiscales ont, selon le rapport rendu en 2014 par la *Commission Shome pour la modernisation de l'administration fiscale* (TARC), été dans le même temps multipliées par sept ; un tel déséquilibre résulterait en grande partie du développement des entreprises informelles, dont la mise à contribution est aujourd'hui considérée comme une priorité politique. C'est dans ce contexte que le Comité parlementaires pour les finances publiques a recommandé en mars 2017 d'appliquer à la fraude et à la dissimulation un traitement identique à celui de l'évasion fiscale, mais également d'appliquer une transition progressive vers le prélèvement à la source.

### *3.1.2 Une attention croissante portée aux questions de couverture sociale*

C'est toutefois, depuis quelques années, la question des conditions de travail et de couverture sociale des travailleurs du secteur informel, qui demeurent dans leur grande majorité caractérisés par une grande précarité, qui domine les débats sur l'informalité. **Une attention croissante est ainsi portée aux questions afférentes à la protection sociale** au regard, notamment, de l'explosion des phénomènes de contractualisation et de sous-traitance et de la reconnaissance de l'informalité comme un phénomène profondément enraciné avec lequel il convient par conséquent de composer. **Elle tend, dans le cadre d'un regain d'intérêt pour les réflexions sur la mise en place d'un revenu de base, à prendre de manière croissante la forme de dispositifs universalistes et non-discriminants** qui permettent de ce fait de toucher plus aisément les travailleurs du secteur informel. Directement adossée à la Constitution, dont les articles 41 et 42 affirment le droit au travail, à l'assistance publique, à la sécurité sociale et à des conditions de travail décentes, une telle approche présente, en outre, le mérite de s'attaquer aux disparités de genre qu'engendre la faiblesse du taux de participation des femmes au marché du travail. Elle permet de poser les bases d'un système de couverture

sociale au moins pour partie découplé du versement de cotisations sociales<sup>88</sup>.

**Le passage en 2008 de la *Loi sur la sécurité sociale du secteur non-organisé* peut, dans cette optique, être considéré comme un premier pas dans la direction d'un traitement politique de l'informalité.** Il a conduit à la création, l'année suivante, de *Conseils de la sécurité sociale* chargés, au niveau des administrations centrales (NSSB) comme des différents États, de formuler des recommandations en vue d'une meilleure couverture sociale des travailleurs du secteur informel.

**Les travaux du NSSB ont servi de base au déploiement auprès des travailleurs du secteur informel du programme national d'assurance-santé (*Rashtriya Swasthya Bima Yojana*).** Celui-ci couvrirait aujourd'hui plus de 41 millions de familles en-deçà du seuil de pauvreté auxquelles est offerte, en échange de frais d'inscription relativement modestes (30 INR), la possibilité de se voir créditer d'une enveloppe virtuelle de 30 000 INR en vue de la prise en charge de leurs soins hospitaliers<sup>89</sup>. Le programme d'assurance-santé universelle annoncé lors de la présentation du budget 2018/19 (*Ayushman Bharat*), qui entend offrir à 500 millions d'Indiens une couverture-santé susceptible d'atteindre jusqu'à 500 000 ₹ (6 300 €), devrait marquer, sous réserve de sa bonne mise en œuvre, une étape supplémentaire dans la couverture des populations les plus éloignées du secteur formel. Un programme **d'assurance-décès (*Aam Admi Bima Yojana*)** a, sur les mêmes bases, été lancé à destination des ménages ruraux non-proprétaires tandis que le périmètre du programme d'assurance-retraite Indira Gandhi (initialement lancé en 1995 et récemment rebaptisé), qui compte désormais près de vingt millions de bénéficiaires, a pour sa part été élargi ; sa dotation, qui varie de 200 à 1000 INR/mois (Delhi, Andhra Pradesh), ne peut toutefois que jouer le rôle d'un revenu de complément (le seuil de pauvreté a été fixé à respectivement à respectivement 32 et 47 ₹/jour par le comité Rangarajan).

Un mécanisme spécifique, le *Varishta Pension Scheme*, a, de surcroît, été **spécifiquement mis en place à l'attention des travailleurs du secteur informel** ; conçu sur la base d'un fonds de pension abondé conjointement par les travailleurs et les administrations centrales, il garantit à ses bénéficiaires de plus de 55 ans une pension mensuelle d'au moins 250 INR (environ 3,5 €). Ces questions sont appelées à revêtir une importance croissante au vu des perspectives démographiques de l'Inde à long terme : 320 millions d'Indiens, soit 20 % de la population, devraient être âgés de plus de 60 ans à l'horizon 2050, dont plus de 60 % ne pourront pas disposer, sur la base des niveaux de couverture actuels, de sources de revenus stable d'après une étude du *think tank* IndiaSpend,

Si elle répond principalement d'un objectif d'inclusion financière, **la mise en place, en 2014, de la mission *Jan Dhan pour la bancarisation (ouverture gratuite de comptes à solde nul)* relève par de nombreux aspects d'une philosophie semblable.** Elle ouvre en effet depuis 2015 droit, d'une part, à des prestations d'assurance-décès (*Pradhan Mantri Jeevan Jyoti Bima Yojana*) et d'assurance-accident (*Pradhan Mantri Suraksha Bima Yojana*) dont les versements peuvent monter jusqu'à 200 000 INR (2 900 €) ainsi que, d'autre part, la possibilité théorique de bénéficier d'une facilité de découvert de 5 000 INR (70 €) après six mois. De telles dispositions devraient principalement bénéficier aux travailleurs du secteur informel compte tenu des difficultés auxquelles ils font habituellement face afin d'accéder à des services bancaires traditionnels. Un programme d'assurance-retraite, l'*Atal Pension Yojana* (APY), également inauguré en 2015, a de surcroît spécifiquement été pensé en vue des travailleurs du secteur informel, auxquels il permet de bénéficier d'un régime à prestations définies indexé sur le nombre d'années de cotisation et le montant des versements opérés ; le gouvernement s'est engagé à y abonder jusqu'à 1 000 INR par an durant les cinq premières années du

<sup>88</sup> Le système de retraites indien est conçu dans le secteur formel sur la base de cotisations obligatoires (auxquelles peut s'ajouter une quotité volontaire) à deux fonds de prévoyance (EPS et EPF), respectivement conçus comme des fonds à prestation définie et à contribution définie. Le taux de prélèvement s'établit, avec des variations sectorielles, aux alentours d'un quart du salaire brut ; les versements reposent à part égale sur les employeurs et les salariés.

<sup>89</sup> Voir, pour une lecture critique du dispositif, jugé inefficace en terme de couverture financière des risques sanitaires, de couverture et de prise en charge des dépenses ambulatoires, les propositions de Mehrotra *et al.*, "The Fragmented Social Protection System in India: Five Key Rights but two missing", *IAMR Occasional Paper*, 3/2014. Les auteurs soulignent la nécessité impérieuse de renforcer l'offre de soin en milieu rural (personnel médical en particulier) afin de rendre opératoire l'idée d'une véritable couverture universelle.

dispositif. N'y sont toutefois éligibles que les Indiens âgés de moins de 40 ans.

À ces mesures viennent s'ajouter **diverses initiatives régionales ou sectorielles** qui viennent compléter les contours d'un paysage encore très éclaté : le Jammu & Kashmir vient ainsi d'annoncer la mise en place, à compter de l'exercice 2017-18, d'un mécanisme de couverture sociale universelle qui offrirait à ses bénéficiaires des prestations d'assurance-vie, santé et accident ainsi que la possibilité de bénéficier de lignes de microcrédit inconditionnelles. Conçu en partenariat avec la J&K Bank, ce régime ne serait dans un premier temps proposé qu'aux seuls travailleurs de la construction, où prévaut des taux d'informalité particulièrement élevés. À Pune (Mahārāshtra), le syndicat des collecteurs de déchets a conclu un accord avec la municipalité – le seul exemple connu à ce jour – grâce auquel cette dernière cotise pour leur compte à un fond d'assurance-maladie. On compte également de **nombreuses initiatives en ce sens au sein de la société civile**. La plus connue, originaire du Gujarat, a été portée depuis 1972 par l'Association pour l'autoentrepreneuriat des femmes (SEWA) et figure parmi les premières initiatives de microassurance ; elle compterait aujourd'hui plus d'un million de bénéficiaires. Ces initiatives permettraient au total à plus de 160 millions d'Indiens de bénéficier d'une forme de police d'assurance<sup>90</sup>, à laquelle peuvent de surcroît s'ajouter les mécanismes de solidarité informels (notamment par le truchement du travail migrant).

On pourra, de surcroît, faire mention de **l'essaimage sur un modèle mixte des *Worker Welfare Funds*** mis en œuvre au sein des différents secteurs d'activité aussi bien au niveau des États (voir en particulier les exemples du Kerala et du Tamil Nadu) qu'à celui des administrations centrales<sup>91</sup>. Financés par le truchement de taxes dédiées (*welfare cesses*), ceux-ci permettent d'offrir sans versement de cotisations sociales ni de subventions publiques, dans des secteurs caractérisés par une forte informalité ou par une structure de production éclatée, un ensemble de prestations sociales qui peuvent varier, en fonction des secteurs, de pensions de retraite, d'invalidité et de prévoyance à des prêts subventionnés, des prestations d'assurance-chômage voire la prise en charge des dépenses d'éducation ou le versement d'allocations pour le mariage et la maternité. Ont ainsi connu un large succès le fonds d'assurance des travailleurs du tabac (*Bidi Workers Welfare*), géré collectivement par des représentants des employeurs, du gouvernement et des travailleurs et auquel le ministère du Travail reverse une partie des accises prélevées sur le tabac. Le fonds des travailleurs de la construction (*Construction Workers Welfare Funds*) pour sa part directement géré par les États, qui le financent à partir d'une taxe prélevée sur les projets de construction valorisés au-delà de 1 M INR (14 000 €).

**Ces efforts demeurent encore très disparates et leurs résultats sont loin d'être satisfaisants.** Face à la prolifération des régimes de branche, une étude de l'ISSA (association internationale pour la sécurité sociale) décrivait, en 2013, les dispositifs de couverture sociale indiens comme une « mosaïque de programmes » dont la cohérence demeurerait encore largement à construire. Le périmètre des programmes à vocation universaliste n'excéderait ainsi pas 2 % du PIB selon la Banque Asiatique de Développement (BASD), contre 5 % au Bangladesh<sup>92</sup>. Le taux de couverture de l'assurance-retraite, qui, du fait de l'exclusion des travailleurs informels, ressortait quant à lui à un des plus faibles niveaux au monde en 2010 selon l'OIT (11 à 13 %, contre 20 à 40 % en moyenne) ; il demeurerait selon le gouvernement aux alentours de 11 % en 2015. Moins de la moitié des hommes d'âge post-actif seraient, d'après l'ISSA, bénéficiaires d'une pension de retraite. Les chiffres de la NSSO recensaient en 2011-12 un taux d'activité d'environ 38 % au sein de cette dernière tranche d'âge du fait, notamment, de l'inadéquation du montant des prestations perçues.

**Le mouvement réformiste pourrait trouver une certaine cohérence dans le *Code de la sécurité sociale* dont le gouvernement a en mars 2017 appelé de ses vœux l'adoption.** Encore à l'état de projet, celui-ci, mis en cœur

---

<sup>90</sup> Voir en particulier le chapitre consacré à l'Inde de l'étude comparative de l'ISSA, "*Social security coverage extension in the BRICS*" (2013).

<sup>91</sup> Le Kerala, où l'histoire des *Welfare Funds* remonte à la création du *Fonds des travailleurs du vin de palme* en 1969, fait figure de précurseur avec plus de vingt dispositifs aujourd'hui en opération. Les taux de couverture sociale au titre des dispositifs transversaux y demeurent toutefois encore très faibles : 4 % dans le secteur informel et 51 % dans le secteur formel d'après une étude de Deepa V.D. et D. Retnaraj (2016), "*Social Security Measures in Informal Sector in Kerala*", *Journal of Regional Development and Planning*, Vol. 5, pp. 79-82.

<sup>92</sup> Voir le chapitre 11 de l'étude "*Social Protection for Informal Workers in Asia*", (2016).

de la 47<sup>ème</sup> conférence indienne du travail, pourrait potentiellement marquer une avancée majeure avec, à la clé, la perspective d'une première forme de couverture sociale universelle. Il prévoirait, d'une part, le regroupement en un seul code de 17 textes législatifs en vue d'une plus grande cohérence ainsi que, d'autre part, la mise en place d'un régime universel qui bénéficierait également aux travailleurs du secteur informel, travailleurs agricoles compris. Il serait à cette fin envisagé de **lever les seuils d'exemption de cotisations afin de contraindre l'ensemble des entreprises industrielles à cotiser au système dès le premier salarié**, en contrepartie de quoi seraient baissés et modulés les taux de cotisation ; seuls en seraient exemptés les ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Le projet s'articulerait au programme d'identification biométrique *Aadhar*, qui permettrait le recensement systématique au niveau des administrations centrales de l'ensemble des travailleurs des secteurs formel et informel via, notamment, la création d'un numéro d'identification spécifique (*UWIN*); le déboursement des fonds s'effectuerait cependant au niveau des États, qui disposeraient chacun d'un fonds de sécurité sociale abondé sur une base tripartite.

On notera enfin les efforts du ministère du Travail en vue **d'élargir l'assiette des employés couverts par le Fonds public de prévoyance (EPFO)** ; celui-ci a enrôlé 10 millions d'Indiens entre les mois de janvier et juin 2017 (soit une hausse de 26 % à 48 millions de la population couverte) à l'occasion d'une grande campagne de régularisation, lors de laquelle les entreprises avaient été autorisées à déclarer sans pénalité leurs salariés embauchés entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 décembre 2016. Le comité Panagariya sur les statistiques relatives au marché du travail l'emploi a recommandé dans ce contexte de recourir aux chiffres de l'EPFO et des fonds de pension en complément des enquêtes du Bureau des statistiques.

### *3.1.3 Un besoin de flexibilité qui requière la participation active des collectivités locales*

Partagées quant à leur appréciation du rôle du secteur informel, les politiques publiques oscillent ainsi continuellement entre répression et accommodation. **La diversité même des entreprises informelles rend difficile la mise en œuvre d'une politique uniforme** : s'il paraît possible, pour une partie d'entre elles, d'engager un basculement vers le secteur formel en leur permettant d'accéder à des services (financement bancaire, sécurité juridique, accès aux services publics de base) auxquels elles ne pouvaient jusqu'alors que difficilement prétendre, une grande partie de ces microentreprises paraissent en réalité difficiles à réintégrer dans l'économie formelle. Il paraît dès lors indispensable d'adapter la réponse des pouvoirs publics aux problématiques de chaque entreprise en vue de s'assurer que les efforts visant à la formalisation ne précarisent davantage les travailleurs du secteur informel.

La réponse des pouvoirs publics doit ainsi s'appuyer sur un **équilibre délicat entre incitations et reconnaissance des contraintes auxquelles font face les entreprises informelles**. Une récente étude de la *Jana Foundation*<sup>93</sup> à Bangalore auprès d'un échantillon d'entités qui relevaient pour la plupart du secteur informel a ainsi montré, en matière d'inclusion financière, l'ambiguïté de la situation de ces entreprises. Si celles-ci elles disposent pour la plupart (70 %) d'un compte bancaire, elles n'ont que sporadiquement accès à des instruments de financement institutionnels (la part des banques commerciales dans le financement de leurs dépenses d'investissement serait inférieure à 6 %) et ne sont, de ce fait, pas incitées à franchir le pas de la formalisation. Tout en recommandant d'adapter les modes de financement, au-delà des banques traditionnelles, à la demande des entreprises, l'étude met donc en exergue la barrière que constitue, pour beaucoup de ces entreprises, une formalisation qui s'avèrerait pourtant indispensable à la poursuite de leur croissance ; elle en conclut **l'importance du rôle des autorités locales, qui disposent de prérogatives réglementaires étendues** (la plupart d'entre elles se sont dotées d'un *Shops and Establishment Act*), **afin d'accompagner les entreprises dans cette démarche**.

Cette approche apparaît particulièrement pertinente dans le cas de professions vulnérables comme les vendeurs de rue, où les administrations s'efforcent depuis le passage du *Street Vendors Act* (2014) de parvenir à des formes d'encadrement plus pragmatiques (voir Encadré 3). Elle paraît d'autant plus nécessaire

<sup>93</sup> Jana Foundation "Measuring Financial Inclusion in Urban India - a Cross-Sectional Examination of Financial Depth: a Case Study of Bangalore Urban District" (2015).

que les États disposent déjà de larges prérogatives en matière d'encadrement du marché du travail et de fixation du salaire minimum.

### Encadré 3 : Le *Street Vendors Act* indien, premier pas vers la régularisation d'une profession marginale?

Longtemps demeurée dans une zone grise juridique, la question du statut des vendeurs de rue a récemment gagné en importance avec l'adoption en 2004 de la *Politique nationale pour les vendeurs de rue* (révisée en 2009) puis le **passage dix ans plus tard, sur injonction de la Cour Suprême, du *Street Vendors Act***, qui consacre au moins en théorie un changement de paradigme dans le traitement politique de l'informalité.

Dans un pays où l'on recenserait au total, selon les estimations du ministère du Logement et de la lutte contre la pauvreté, **10 millions de vendeurs de rue** (dont 450 000 à Delhi et 250 000 à Bombay), soit près de 2,5 % de la population urbaine active et plus d'un quart de l'emploi dans le commerce de détail, les vendeurs de rue remplissent *de facto* une fonction essentielle : dernier maillon de la chaîne de distribution des denrées alimentaires et des biens de consommation non-durables, ils offrent également une large gamme de services à l'attention des populations urbaines. Une partie significative des ménages les plus modestes ne disposent ainsi pas d'une cuisine indépendante et se reposent, dès lors, essentiellement sur les vendeurs de rue pour leur consommation alimentaire quotidienne. Le syndicat indien des vendeurs de rue (NASVI) estime à plus de 60 Mds USD le chiffre d'affaires annuel consolidé des vendeurs de rue opérant à Delhi, Bombay, Patna, Calcutta et Ahmedabad.

L'activité des vendeurs de rue était historiquement subordonnée à la possession d'une licence, le *Tehbazari*. Les quotas octroyés par l'administration, très largement inférieurs à la demande (seulement 14 500 à Delhi), poussaient cependant *de facto* l'essentiel des vendeurs à exercer leur activité de manière illégale. Elle les rendait, par conséquent, **particulièrement vulnérable aux pressions de l'administration**, dont les représentants (autorités municipales et police) toléraient cette activité en échange de dessous-de-table (*hafta*), mais également à celles des différents réseaux d'extorsion locaux. Une étude de 2012 estimait ainsi que les pots-de-vin, ordinairement échelonnés entre 2 et 100 INR/jour, pouvaient certains jours atteindre jusqu'à 700 INR (environ 10 €) dans les zones les plus fréquentées de Delhi<sup>94</sup> ; Saha (2016) estime quant à lui que près des trois cinquièmes des vendeurs de rue sont contraints au versement régulier de dessous-de-table. À Patna (Bihar), où les autorités municipales ont longtemps vendu sous forme de concession les droits de recouvrement à des intermédiaires, de nombreux vendeurs auraient recours à des hommes de main afin de s'assurer, en échange d'une portion de leurs ventes (connue comme la « *Rangdhari Tax* »), d'une protection contre le harcèlement des autorités<sup>95</sup>.

Après avoir dans un premier temps adopté, une approche répressive vis-à-vis des vendeurs de rue, **les autorités tâchent désormais d'en encourager la régularisation progressive**. La loi de 2014 a entraîné, à cette fin, la création dans chaque ville d'une autorité spécialisée, la *Town Vending Authority*, dont le comité sera constitué aux deux cinquièmes par des représentants élus des vendeurs de rue.

Chargés d'établir sur une base quinquennale un recensement de la profession en vue de parvenir à la certification de l'ensemble des vendeurs, les comités seront également responsables de la définition et de l'organisation des zones dans lesquels ils seront autorisés à exercer leur activité. Ils devront garantir, sous la tutelle d'une juridiction d'arbitrage, la résolution pacifique des conflits entre les autorités et les vendeurs, qui bénéficieront par ailleurs de garantie contre les relocalisations arbitraires. **La mise en œuvre du texte repose toutefois directement sur les autorités municipales et s'est à ce titre avérée très inégale** : plus de deux ans après sa publication, on ne comptait encore qu'un seul comité municipal dans les États de l'Andhra Pradesh, du Telangana et du Karnataka.

La régularisation des vendeurs de rue présente pour les autorités un double enjeu : elle doit permettre, d'une part, une **meilleure connaissance et un meilleur encadrement des vendeurs ambulants**, désormais circonscrits à des zones et à des conditions d'exercice bien délimitées (la ville de Chandigarh exige ainsi

<sup>94</sup> Bhowmik S.K. et D. Saha (2012), "Street Vending in Ten Cities in India", School of Management and Labour Studies, Tata Institute of Social Sciences / National Association of Street Vendors of India.

<sup>95</sup> Centre for Civil Society, "Study on Street Vendors in Patna", 2010.

le versement d'une taxe forfaitaire de 1 500 à 2 000 INR par mois), mais également, d'autre part, de **poser les premiers jalons d'un accroissement de leur couverture sociale** : le texte de 2014 dispose en effet, dans son article 31, de la possibilité de mettre en place des activités promotionnelles auprès des vendeurs ambulants ainsi que de faciliter leur accès au crédit, à l'assurance et aux autres dispositifs de sécurité sociale. On notera, dans le même esprit, que le ministère du Tourisme s'est récemment rapproché de l'Association des vendeurs de rue en vue de la mise en place de programmes de certification précédés d'une courte formation.

## 3.2 Le traitement politique de l'informalité peine encore à faire l'objet d'une approche systémique

### 3.2.1 Des diagnostics relativement consensuels...

La « sortie de l'informalité » constitue aujourd'hui un objectif partagé par la très grande majorité des responsables politiques. Elle est en outre portée, au niveau multilatéral, par les bailleurs de fonds internationaux ainsi que par l'OIT, qui conduit actuellement en Inde, au Népal et au Bangladesh un projet sur cinq ans dans le cadre duquel elle cherche, secteur par secteur, à identifier et promouvoir les bonnes pratiques qui permettraient d'aboutir à un plus grand projet de formalisation<sup>96</sup>.

Plusieurs initiatives récentes témoignent ainsi d'une **volonté réelle de faciliter la sortie du secteur informel** ou, *a minima*, de permettre l'essor d'une « économie mixte » qui, sans nécessairement relever pleinement de la formalité, offrirait à ses travailleurs un degré satisfaisant de couverture sociale et au gouvernement la perspective d'élargir son assiette fiscale. S'inscrivent pleinement dans cette perspective des **mesures réglementaires** comme la simplification du droit du travail, qui a connu dans plusieurs États (Rajasthan, Madhya Pradesh) d'importantes avancées et pourrait bientôt être relayée par les administrations centrales, la modernisation du droit de la propriété foncière (Rajasthan de nouveau) et, plus généralement, la mise en place d'une logique de parangonnage au niveau des différents États. La volonté de **réduire le fardeau fiscal des PME** et de multiplier les allègements fiscaux dans les activités à fort potentiel de création d'emploi relèvent également d'une logique incitative de même nature. On pourra, dans ce contexte, s'étonner de la volonté manifestée à l'été 2017 par le ministère du Travail d'imposer au secteur manufacturier un  **salaire minimum** de 18 000 ₹/mois (240 €) sensiblement supérieur à la moyenne des rémunérations constatées à ce jour (environ 14 000 ₹ pour les unités industrielles formelles).

Les mesures prises en vue du **développement des paiements dématérialisés** (mise en place d'une interface de paiements unifiés ou UPI, développement des portefeuilles numériques, interdiction des paiements en espèces pour les sommes supérieures à 200 000 INR), relève, quant à elle, d'une volonté d'encourager la transparence des paiements. Celle-ci permettrait, à défaut d'un véritable progrès vers la formalisation, d'obtenir une meilleure cartographie des transactions et, par percolation, de l'économie informelle ; c'est dans ce sens que le gouvernement a réuni, fin 2016, un comité pour la promotion des modes de paiement dématérialisés sous la présidence du *Chief Minister* de l'Andhra Pradesh, Chandrababu Naidu.

Il n'apparaît toutefois pas certain, au-delà même des questions liées à la préférence des consommateurs, que le gouvernement parvienne à engager aussi rapidement qu'il n'en affiche l'intention une telle transition au regard, notamment, du retard pris dans le développement des infrastructures indispensables à la réussite de ces initiatives (connectivité, terminaux de paiements). Seuls 4 % des salariés déclaraient ainsi percevoir leur rémunération sur un compte bancaire en 2014 (3 % en zone rurale, 1,7 % dans les deux quintiles inférieurs de revenus) ; dans les trois quintiles supérieurs de revenus, seuls 14,8 % des adultes déclaraient la même année avoir réalisé au moins une transaction par carte de débit au cours de l'année antérieure. La question des modes de paiements apparaît en réalité comme une conséquence bien plus que comme une cause de

<sup>96</sup> "Way Out of Informality: Facilitating Formalization of the Informal Economy in South Asia". Déroulé, grâce à des financements japonais, sur une période de cinq ans (2012-2017), le projet a notamment permis de mettre en exergue enjeux soulevés par l'informalité dans les secteurs du tourisme, des transports privés, de l'hôtellerie et du travail domestique.

l'informalité, qui résulte avant tout du mode d'organisation des chaînes de production<sup>97</sup>. Elle soulève en outre la question des coûts d'intermédiation (accès aux données et aux technologies de paiement) que suppose le recours aux paiements dématérialisés (0,45 % à 0,75 % de la valeur de la transaction pour les montants inférieurs à 2 000 INR dans le cas d'une transaction par carte).

La conviction, portée par un nombre croissant de commentateurs (au premier rang desquels Nandan Nilekani, fondateur d'Infosys et père du projet *Aadhar*), que le **développement de la « nouvelle économie »** facilitée par les progrès de la connectivité suffira de lui-même à catalyser le basculement des travailleurs (sinon des entreprises) du secteur informel vers le secteur formel<sup>98</sup>, mérite, dès lors, d'être remise en question. Elle ignore, de surcroît, les effets potentiellement déstabilisateurs de cette mutation sur des relations de travail qui, de manière croissante, peuvent s'organiser sous la forme d'une agrégation de monades isolées, comme c'est de plus en plus le cas des agrégateurs de services.

### *3.2.2 ... Mais dont les implications les plus profondes demeurent difficiles à mettre en œuvre*

La mise en œuvre d'une stratégie de basculement englobante demeure en réalité difficile à mettre en pratique si l'on considère la prévalence du secteur informel comme la conséquence directe d'un déficit de productivité : non seulement suppose-t-elle **d'entreprendre des réformes structurelles** dont le coût politique apparaît élevé, mais elle passe en outre par des **investissements de long terme**, notamment dans les infrastructures sociales, dont le calendrier va largement au-delà du cycle politique.

Ainsi la volonté d'assurer à 400 millions d'Indiens (objectif récemment revu à la baisse) une formation technique utile au cours des cinq prochaines années dans le cadre du programme *Skill India* apparaît-elle louable<sup>99</sup>, mais elle restera difficilement susceptible de remédier à elle seule aux problèmes soulevés par **l'inadéquation de l'offre et de la demande de travail dans le secteur formel**. Ceux-ci trouvent en effet leur racine dans le sous-investissement chronique des autorités publiques dans l'enseignement primaire et secondaires (les dépenses publiques d'éducation demeurent stables entre 3 et 4 % du PIB en comptant l'enseignement supérieur). On peut en outre, compte tenu du lien entre exode rural et développement de l'informalité urbaine, s'interroger, au-delà des programmes publics de soutien à la demande rurale et de la politique actuelle de soutien à l'offre, sur l'accompagnement de cette transition par les pouvoirs publics<sup>100</sup>. Plus fondamentalement, c'est de la capacité de l'économie indienne à générer un nombre croissant d'emploi de qualité, encore loin d'être garantie, que dépendra sa capacité à endiguer durablement les phénomènes d'informalité.

En matière d'accès à la finance, si les initiatives entreprises en vue du renforcement de l'inclusion financière semblent avoir des conséquences positives sur la qualité de vie de leurs bénéficiaires, elles sont loin de suffire à permettre leur basculement vers le secteur formel ; un tel basculement pourrait exiger une **modernisation du secteur bancaire**, mais également une **ouverture du marché des biens à la concurrence** dans les secteurs où il demeure *de facto* oligopolistique. Une meilleure intégration du territoire, qui passe notamment par l'amélioration des infrastructures de transport, pourrait jouer un rôle important dans ce processus.

---

<sup>97</sup> On pourra se référer à la critique incisive de Sood A. et A. Baruah (2017), "The New Moral Economy : Demonetisation, Digitalisation and India's Core Economic Problems", *Economic and Political Weekly*, Vol. 52 n°1, pp. 31-36, qui fustigent le caractère superficiel de ces initiatives. Les auteurs rappellent en outre les nombreux défis (transparence et sécurité des transactions, processus de certifications, frais de transactions, développement des infrastructures) relevés par la RBI dans son dernier rapport sur la diffusion des cartes de paiement (2016).

<sup>98</sup> On en retrouve par exemple une expression enthousiaste dans le rapport du courtier Edelweiss, "The Shift : Unorganised to organised", janvier 2017.

<sup>99</sup> Le programme a reçu 170 M INR (2,4 Mds €) au titre du projet de loi de finances 2017-2018 en hausse de 16 % par rapport à l'exercice 2016-17, dont 40 Mds INR dans le cadre du dispositif SANKALP (*Skill Acquisition and Knowledge Awareness for Livelihood Promotion Programme*).

<sup>100</sup> Dans un contexte où l'investissement agricole est en moyenne resté inférieur à 5 % du PIB sur les 50 dernières années.

## Conclusion

Phénomène bien connu des autorités indiennes, l’informalité peut désormais être appréhendée en Inde de manière satisfaisante grâce au développement d’un appareil statistique qui demeure toutefois incapable de décrire les évolutions du secteur à court, voire à moyen terme. Le secteur informel concentre aujourd’hui 80 % à 90 % de la population active et, majoritaire dans une grande majorité des branches d’activité, demeure prépondérant tant dans les villes que dans les zones rurales. Si son étiologie demeure complexe, il apparaît désormais établi que l’informalité résulte en grande partie de la dualité d’un marché du travail dont les effectifs, auxquels la démographie confère déjà une forte croissance naturelle, sont chaque année gonflés par le basculement d’une partie des agriculteurs vers le secteur de la construction et les services non-exposés. Le développement du secteur informel se nourrit, dans le même temps, de la pesanteur d’un fardeau réglementaire et fiscal qui incite les entreprises les moins productives à demeurer dans l’informalité mais ne saurait à lui seul expliquer la prévalence du phénomène.

Il paraît d’autant plus difficile d’apporter rapidement des réponses à l’essor du secteur informel que celui-ci se caractérise non seulement par ses mutations constantes, mais également par une diversité interne considérable. Le développement d’une nouvelle économie numérique qui facilite l’atomisation des chaînes de valeur pourrait en outre accélérer le développement d’une « zone grise » à mi-chemin entre formalité et informalité et menace de bouleverser les paradigmes établis quant à la nature de ce phénomène. Il apparaît dès lors crucial de repenser en profondeur les politiques sociales afin de s’assurer qu’elles puissent effectivement répondre aux défis d’une mobilité accrue sur le marché du travail. Il paraît, dans le même temps, nécessaire de faciliter, dans un pays en pleine transition démographique, la création d’emplois de qualité pour les millions d’Indiens qui entrent chaque année sur le marché de l’emploi. Cet effort supposera non seulement d’ambitieuses réformes, dont certaines sont déjà à l’œuvre, sur le marché des facteurs, mais également l’accélération d’une stratégie de développement à long terme qui devra nécessairement passer par le renforcement de l’investissement éducatif et supposera probablement la revitalisation des zones rurales.

# Népal : Vers une exportation de l'informalité ?<sup>101</sup>

## Introduction

Singulier par l'importance de son secteur informel, qui emploierait jusqu'à 96 % de sa population totale et 86 % de sa population non-agricole, le Népal se distingue également de ses voisins par la structure atypique de son économie, dont a pratiquement disparu le secteur manufacturier et qui repose désormais, pour une large part, sur les transferts de ses migrants. La sortie du secteur agricole s'y divise dès lors pour l'essentiel entre le secteur des services, qui constitue le gros des effectifs du secteur informel dans les zones urbaines, et l'émigration, qui lui permet de facto d'exporter vers l'Inde et les économies du Golfe une partie importante des jeunes demandeurs d'emploi qui rejoignent habituellement les rangs du secteur informel dans le reste de la zone.

## 1. Un phénomène prévalent mais encore mal documenté

### 1.1 L'informalité reste la norme sur le marché du travail

Les données sur l'informalité restent, à l'image de l'appareil statistique népalais, encore très parcellaires. Historiquement estimées à l'aide de l'enquête auprès des ménages, dont les prémises remontent à la fin des années 1970, elles sont depuis l'exercice 1998-99 constituées sur la base de l'*Enquête périodique sur la main d'œuvre* (NLFS) conduite par le Bureau des statistiques depuis 1998. Sa dernière édition (2008), cofinancée par le PNUD dans le cadre d'un partenariat d'assistance-technique avec l'OIT, situe les taux d'informalité à respectivement 96,2 % et 86,4 % (dont 69,7 % hors-entreprises du secteur formel) de l'ensemble de l'économie et du secteur non-agricole<sup>102</sup>. Le secteur agro-piscicole (67 % de l'emploi total – et jusqu'à 74 % selon l'OIT –, contre seulement 22 % pour les services) étant considéré comme essentiellement informel par nature, il n'a, conformément aux recommandations de l'OIT, pas encore fait l'objet d'enquêtes détaillées jusqu'à présent faute de capacités statistiques adéquates ; la proportion d'informalité y est estimée à 99,7 %. 40 % des travailleurs informels du secteur non-agricole seraient salariés, 36 % indépendants et 20 % auxiliaires familiaux tandis que 4 % seraient à la tête d'une entreprise comptant au moins un salarié.

La définition du secteur informel retenue par les autorités (Commission au plan, Bureau des statistiques) est basée sur la combinaison des caractéristiques de l'employeur et d'une appréciation qualitative de la nature des emplois. Proche de la méthodologie OIT, l'enquête sur la main d'œuvre (NLFS) considère ainsi comme relevant du secteur informel les salariés d'entreprises non-déclarées de moins de 10 salariés, les autoentrepreneurs et les auxiliaires familiaux ainsi que les personnes dont le travail est exclusivement destiné à la satisfaction de leur consommation domestique. À cette population, qui constituerait 70 % des employés du secteur non-agricole (soit 2,14 millions de Népalais en 2008), l'enquête rattache en outre les emplois au sein des entreprises formelles qui n'ouvrent pas droit à des congés payés ou au versement de prestations sociales qui, estimés à 16,4 % de cette population (1,05 million d'individus), portent à 86,4 % le taux d'informalité non-agricole. Plus des quatre cinquièmes (83,1 %) de la population active se situeraient au total en situation de travail autonome. Le périmètre de l'informalité coïncide souvent avec celui des discriminations de caste avec une prédominance des *Janajatis* et *Dalits* parmi les travailleurs du secteur informel<sup>103</sup> et contribue de ce fait à exacerber les inégalités de revenus entre groupes sociaux.

<sup>101</sup> Rédaction : Service Économique Régional de New Delhi.

<sup>102</sup> OIT, *Labour Market Update* (janvier 2017).

<sup>103</sup> R.B. Thapa Banuja (2014), "Determinants of Informal Employment and Wage Differential in Nepal", *The Journal of Development and Administrative Studies*, Vol. 22, pp. 37-50.

Afin de parvenir à ces résultats, la NLFS s'appuie sur les données du recensement national de 2001 (renouvelé depuis en 2011), qui permettent une première identification des entreprises indépendantes et servent ensuite de base à l'échantillonnage des ménages interrogées en harmonie avec les recommandations de l'OIT (15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> conférences internationales des statisticiens du travail). L'Enquête 2010-11 sur les conditions de vie (NLSS) n'offre en revanche qu'une définition restrictive du secteur informel, qui n'est apprécié qu'en fonction du secteur institutionnel de l'employeur et de la taille de la structure. Il convient, dans tous les cas, de noter que les données relevées s'appuient essentiellement sur des enquêtes déclaratives **et ne demeurent à ce titre qu'une approximation très imparfaite de l'économie grise** ; elles ne résolvent pas, en outre, la question difficile à trancher du statut des entreprises semi-formelles dont l'activité peut être déclarée à l'échelon local (comité de développement du village) mais qui n'apparaissent pas nécessairement sur les statistiques nationales, ni celle des emplois saisonniers.

Si le périmètre du secteur informel apparaît donc relativement bien délimité en théorie, **il demeure en revanche difficile d'estimer précisément sa contribution exacte à la valeur ajoutée**, d'autant plus qu'une partie des transactions transfrontalières avec l'Inde échappent vraisemblablement à toute mesure statistique. L'enquête sur la main d'œuvre ne comporte en effet pas d'informations relatives à la création de richesse, qui doit par conséquent être séparément estimée à l'aide d'une série d'enquêtes *ad hoc* auprès des entreprises ; on estime, sur cette base, que la valeur ajoutée d'un emploi informel s'élevait en moyenne à un peu plus de 41 000 NRP par an à la fin des années 2000 (un peu moins de 400 € en 2009)<sup>104</sup>. **Cette évaluation situe la valeur ajoutée des 11,3 millions d'emplois informels (agriculture comprise) aux alentours de 910 Mds NRP (51,5 % du PIB)<sup>105</sup>**, contre 48,5 % pour les 930 000 employés du secteur formel, dont à peine 200 000 au sein du secteur privé<sup>106</sup>. Cette valeur ajoutée proviendrait pour un tiers de l'agriculture, pour un peu moins d'un tiers de la construction et, à hauteur de respectivement 18 % et 15 %, des services d'hôtellerie-restauration et des industries manufacturières. Elle reflète directement les problèmes de dualité du marché du travail.

## 1.2 L'ampleur du phénomène migratoire constitue un élément de singularité et offre une alternative à court terme à l'informalité

Le Népal se singularise, par rapport à ses voisins, par **l'ampleur des migrations de travail** vers les pays-tiers. **La sortie du secteur agricole**, dont la productivité par travailleur est plus de deux fois inférieure à la moyenne nationale<sup>107</sup>, **s'y dirige en effet en grande partie vers l'étranger** faute d'un secteur industriel suffisamment développé<sup>108</sup>. La valeur ajoutée industrielle ne représente en effet aujourd'hui que 14,7 % du PIB, dont seulement 6,2 % pour les industries manufacturières (elle avait atteint à la fin des années 1990 un pic de 10 %) et 5,9 % pour la construction. Or, si le taux de chômage est nominalement circonscrit à 2,1 % des actifs, on estime sur la base de l'enquête sur la main d'œuvre que 30 % des actifs de plus de 15 ans seraient en situation de sous-emploi dans un contexte où plus de 500 000 jeunes Népalais font chaque année leur entrée sur le marché du travail.

**L'émigration offre, dans ce contexte, une alternative attractive** pour les demandeurs d'emploi qui se destinerait naturellement au secteur des services, où la valeur ajoutée et les salaires apparaissent particulièrement faibles (en-dehors de niches comme le tourisme). Le département du Travail aurait ainsi délivré plus de 2 millions de permis de travail sur la période 2008-2015 et plus de 500 000 en 2015 avec des niveaux de

<sup>104</sup> Suwal R. et B. Pant (2009), "Measuring Informal Sector Economic Activities in Nepal", *Special IARIW-SAIM Conference on "Measuring the Informal Economy in Developing Countries"*, (Katmandou). Les auteurs s'appuient sur les résultats d'enquêtes réalisées en 2006 par le Bureau des statistiques.

<sup>105</sup> Cette hypothèse est également retenue dans l'exposé des motifs du projet PROMISE (Protecting and Mainstreaming Informal Sector Safety Nets) financé par l'Union Européenne sur la période 2011-2014.

<sup>106</sup> Suwal R. et B. Pant, *op. cit.*

<sup>107</sup> Le secteur primaire devrait contribuer selon les projections du Bureau des statistiques à 32,6 % de la valeur ajoutée au cours de l'exercice 2016-17 (35 % au début de la décennie).

<sup>108</sup> Voir au sujet de la « transition atypique » le récent rapport de la Banque mondiale, "*Climbing Higher: Toward a Middle-Income Country*", mai 2017.

rémunération mensuels compris entre 190 et 900 USD là où le salaire mensuel moyen s'établissait en 2015 alentours de 60 USD (730 USD/an) au Népal. **Ces départs concernent essentiellement des hommes** (1,68 million sur 1,92 million de non-résidents recensés en 2011) **qui, titulaires de formations de niveau intermédiaire** (plus d'un tiers d'entre eux ont suivi une formation secondaire), **peinent à trouver des emplois correspondant à leurs niveaux de qualification** mais disposent néanmoins des ressources financières et du capital social indispensables à un départ vers le Golfe ou la Malaisie<sup>109110</sup>.

**Les femmes sont, par ricochet, appelées à jouer un rôle croissant sur le marché du travail** ; elles se distinguent, avec un taux de participation au marché du travail estimé à près de 80 % pour les plus de 15 ans, par un niveau d'activité nettement supérieur à celui des pays voisins. Concentrées dans le secteur agricole (84,3 % de l'emploi féminin, contre 62,1 % de l'emploi masculin), elles constituent le gros du secteur informel avec seulement une proportion d'emplois salariés de seulement 8,3 %, contre 26,7 % pour les hommes.

**Les migrants les moins qualifiés se dirigent, par contraste, principalement vers l'Inde**, où ils rejoignent le plus souvent les rangs du secteur informel<sup>111</sup> : plus aisé d'accès (notamment pour les résidents de régions rurales où l'obtention d'un permis de travail est matériellement difficile), le marché du travail indien est, bien que moins rémunérateur, plus attractif pour ces populations : si la probabilité de compter un travailleur émigré s'établit aux alentours de 0,3 dans l'ensemble des quintiles de revenus (à l'exception du quatrième quintile, où elle atteint 0,42), celle qu'il se soit établi en Inde est inversement corrélée au revenu (plus de 20 % des ménages du premier quintile comptent un migrant en Inde, contre moins de 5 % dans le dernier quintile). À l'inverse, les taux d'émigration vers le Golfe augmentent rapidement jusqu'à dépasser 20 % dans le quatrième quintile. L'émigration vers l'Europe, l'Australie et les États-Unis demeure, enfin, propre au dernier quintile de la distribution.

Bien qu'il ait depuis légèrement ralenti suite à la décélération des économies du Golfe et au durcissement des règles de visa malaisienne (pays qui se caractérise par une offre d'emploi journalier importante dans le secteur primaire), **le nombre de départs restait encore supérieur à 30 000 par mois début 2017** selon les chiffres du ministère du Travail. À ces chiffres, il convient d'ajouter ceux des travailleurs népalais employés en Inde, difficiles à estimer du fait de la porosité de la frontière, des phénomènes de migration saisonnières et des trafics destinés à la prostitution et au trafic d'organes mais qui seraient probablement plus d'un million<sup>112</sup>. Ces migrants ont été les plus touchés par la décision du gouvernement indien de démonétiser, le 8 novembre 2016 à minuit, l'ensemble des coupures de 500 et 1 000 INR en circulation.

**Ces migrations assurent en retour d'importants transferts de migrants vers le Népal.** Estimés aux alentours d'un tiers du PIB par la Banque centrale et le BIT et jusqu'à 40 % par certains observateurs, ceux-ci joueraient, selon une récente étude de l'Institut d'émission, un rôle non seulement essentiel dans le soutien à la consommation, mais aussi, de plus en plus, dans le financement de l'investissement des ménages<sup>113</sup>. Le montant total des transferts atteindrait ainsi près de 500 000 NRP par an et par migrant, soit près de 4 200 €, ce qui équivaldrait à plus de six fois le PIB par habitant népalais à prix courants et permettrait *in fine* de constituer une épargne de l'ordre de 120 000 NRP (1 170 €) par famille. Aux transferts déclarés s'ajoutent vraisemblablement des transferts informels (*hundis*) à l'occasion, notamment, des franchissements de frontière depuis l'Inde. De tels flux pourraient selon la Banque Asiatique de Développement (BAsD) contribuer

---

<sup>109</sup> 52 % des départs seraient financés grâce à des intermédiaires financiers informels d'après une étude de la Banque centrale ; un quart des transferts serait destiné au remboursement de la dette contractée.

<sup>110</sup> Voir l'étude de l'OIT et de la GIZ, "Analysis of labour market and migration trends in Nepal", 2015, qui met en exergue, en dépit de l'universalité du phénomène migratoire, d'importantes différences de profil en fonction des destinations.

<sup>111</sup> La *Revue de l'économie népalaise* du ministère des Finances estime sur un échantillon de 3,48 millions de migrants (chiffre cumulé) la proportion des travailleurs non-qualifiés à 75,5 %, contre 23 % de travailleurs semi-qualifiés et seulement 1,5 % de travailleurs qualifiés.

<sup>112</sup> Une étude de la Banque mondiale estimait en 2009 leurs effectifs à 870 000 résidents, en majorité des femmes. Le gouvernement népalais a annoncé début 2017 qu'il entendait rendre obligatoire l'obtention d'un visa de travail pour les travailleurs népalais en Inde. Cette mesure viserait notamment à lutter aux trafics par lesquels 15 000 femmes et enfants népalais seraient chaque année conduits illégalement en Inde.

<sup>113</sup> Jusqu'alors estimé aux alentours de 80 %, la part des transferts destinés à la consommation a sur la base de chiffres plus détaillés été réévaluée aux alentours de 25 % une fois prises en compte les dépenses consacrées à l'éducation et à la santé (10 %), au remboursement des prêts (25 %) ou encore à l'épargne (28 %).

au relatif découplage des transferts des migrants et du nombre de départs <sup>114</sup>.

De tels transferts constituent un **mécanisme de solidarité majeur** dans un pays où la couverture sociale demeure presque inexistante pour les travailleurs du secteur informel. Ils auraient expliqué au moins un cinquième de la réduction du taux de pauvreté réalisée sur la décennie 1995-2004 (soit environ 0,4 point par an). Aucun mécanisme national ne permet cependant jusqu'à présent de tirer systématiquement parti de ces ressources, qui demeurent strictement privées, à des fins de protection sociale et les efforts déployés par la Banque centrale en vue de la mobilisation productive des ressources des migrants se sont jusqu'à présent, à l'image des *Foreign Employment Bonds*, soldés par un échec <sup>115</sup>. Il apparaît dès lors essentiel de renforcer la capacité des administrations publiques, dont la moitié des recettes reposent actuellement sur des taxes à l'importation, à réinvestir les ressources entraînées par le surcroît de consommation des bénéficiaires dans le développement du système productif <sup>116</sup>.

## 2. Un phénomène qui trouve sa racine dans les déséquilibres de l'économie népalaise et le manque d'investissement dans les infrastructures sociales

### 2.1 Un phénomène enraciné dans des infrastructures physiques et sociales défailtantes

La prévalence de l'informalité apparaît comme le reflet direct de l'absence des structures économiques et sociales qui servent, dans les économies à haut revenu, de charpente au développement d'un secteur productif concurrentiel. Elle apparaît, en premier lieu, comme la **conséquence logique d'un faible niveau d'éducation sur lequel viennent se greffer de fortes inégalités d'accès aux formations** : le taux d'alphabétisation n'atteignait, selon la dernière *Etude sur les conditions de vie* (2010-11), que 56,6 % (71,6 % pour les hommes, 44,5 % pour les femmes) en moyenne. Seuls 49,4 % des Népalais de plus de 25 ans (34,4 % des femmes) auraient été scolarisés et seuls 9,5 % d'entre eux avaient achevé des études secondaires ou supérieures. La durée de scolarisation moyenne ne dépassait pas, en 2010, 3,2 ans pour les hommes et 2,4 ans pour les femmes alors que près d'un quart (23 %) des plus de 25 ans ayant reçu une éducation formelle n'avaient pas terminé leurs études primaires.

**Le recours au travail des enfants demeure de surcroît encore fréquent** : on estime en dépit de récents progrès sa prévalence à environ 40 % de la tranche d'âge 5-17 ans, soit 3,1 million d'enfants, et déjà 15 % chez les jeunes filles âgées entre 5 et 9 ans (58,7 % pour les 10-14 ans) <sup>117</sup>. Employés pour moitié dans des conditions particulièrement pénibles, ces emplois se concentreraient principalement dans les secteurs de la construction (fabrication de briques), des services personnels, du textile (notamment dans la fabrication de tapis, premier poste d'exportation) et des industries extractives. Ce phénomène, qui peut en partie être lu comme la réponse d'industries à faible productivité et aux capacités d'investissement réduites aux défis de la concurrence du secteur formel, demeure un obstacle majeur à la montée en compétence des jeunes Népalais dans un contexte où près d'un tiers de la population serait aujourd'hui âgé entre 0 et 14 ans (53 % auraient moins de 25 ans pour un âge médian de 23,6 ans). Il se complique, souvent, des conséquences délétères sur leur santé d'une malnutrition chronique (29 % des Népalais de moins de 5 ans sont trop maigres d'après l'OMS, 40 % sont chétifs) et d'un système de soin défailtant.

<sup>114</sup> Banque Asiatique de Développement, "Asian Economic Integration Report", 2016.

<sup>115</sup> Plusieurs observateurs craignent, dans ce contexte, que les transferts des migrants ne constituent un facteur de distorsion sur le marché du travail dans la mesure où ils modifient les incitations des familles bénéficiaires à y répondre. La Banque centrale aurait ainsi identifié, dans une étude de 2016, une corrélation négative entre taux d'activité et montant des transferts reçus.

<sup>116</sup> D'où le développement d'importants circuits de contrebande à la frontière indienne. Le ministère du Développement agricole a récemment indiqué qu'il estimait que 400 000 des 700 000 m<sup>3</sup> d'engrais consommés chaque année au Népal pourraient provenir d'importations illégales. Un récent rapport de la NRB met pour sa part en exergue une différence de l'ordre de 35 % sur cinq ans entre les chiffres d'importation népalais et les chiffres d'exportation indiens là où cette différence n'atteint que 4 % dans le sens inverse. Un tel décalage s'expliquerait, d'après l'Institut d'émission, par la sous-facturation des biens exportés vers le Népal.

<sup>117</sup> OIT, *Labour Market Update*, janvier 2017.

À ces facteurs, il convient d'ajouter les conséquences sur les structures économiques **d'infrastructures physiques défailtantes** et vulnérables aux dégradations environnementales : qu'il s'agisse de l'énergie (un tiers de la population serait privé d'accès à l'électricité d'après l'IRENA, un quart selon la Banque mondiale), des transports (le Népal arrivait en 118<sup>ème</sup> place sur 138 pays du dernier classement du FEM pour l'indicateur afférent à la qualité des routes et ne dispose à ce jour d'aucune liaison ferroviaire) ou encore de la connectivité numérique (le Népal arrivait en 142<sup>ème</sup> position sur 175 pays du classement 2016 de l'UIT), le Népal demeure un marché hautement fragmenté. L'investissement public y ressort en outre bien en-deçà de ses pairs : seulement 4,5 % du PIB sur la période 2007-15, contre 7,1 % en moyenne dans les économies d'Asie du Sud (9,5 % pour les économies à faible revenu) d'après la Banque mondiale, qui note dans le même temps que le retour sur investissement y est paradoxalement particulièrement faible (le ratio ICOR est estimé à 5,2 sur la période 2016-19 dans les hypothèses du quatorzième plan quinquennal). La durée de réalisation moyenne d'un projet énergétique atteindrait 9 ans, celle d'une route 12 ans et celle d'un projet d'irrigation 16 ans.

Cette situation, peu propice aux économies d'échelles<sup>118</sup>, favorise d'autant plus l'éclatement de l'activité en petites unités de production que **le pays pâtit, dans le même temps, d'une situation géographique enclavée** qui l'empêche de bénéficier pleinement de son inscription au sein d'un espace économique dynamique. Le secteur productif demeure ainsi très largement tourné vers le marché intérieur : le ratio de couverture des importations ressortait en 2016 à moins de 10 % et reflète les déséquilibres d'une économie qui reste essentiellement entraînée par les transferts de ses migrants. Le Népal reste de ce fait peu attractif aux yeux des investisseurs étrangers : les stocks d'IDE s'y circonscrivaient en 2015 à 580 M\$ selon la CNUCED (soit 2,7 % du PIB) pour des flux de seulement 51 M\$. L'investissement apparaît dès lors insuffisant à combler le déficit de compétitivité du secteur productif qui pourrait potentiellement générer des emplois de qualité dans le secteur exportateur<sup>119</sup>. L'intermédiation financière s'avère de surcroît inefficace alors que l'épargne des résidents bénéficie toujours principalement au secteur non-productif et, en particulier, à la construction immobilière. L'accès au crédit, auquel seuls 10 % de la population adulte auraient accès via des intermédiaires formels, demeure en outre une barrière à la montée en gamme des microentreprises du secteur informel.

Ces facteurs, conjugués à une « **transition prématurée** » (Banque mondiale) vers le secteur des services (l'OIT parle pour sa part de « désindustrialisation prématurée ») et à une forte croissance démographique<sup>120</sup>, concourent à **frustrer la croissance potentielle et à maintenir le Népal à des niveaux de productivité peu propices à l'expansion de son secteur formel**. La Banque mondiale estime ainsi que la contribution de la productivité globale des facteurs (PGF) à la croissance serait restée négative pendant la période de conflits (-0,3 point par an entre 1997 et 2006) avant de ne rebondir qu'à 0,4 point par an entre 2007 et 2014 (contre 2,2 points pour la formation de capital, 1 point pour l'utilisation de la main d'œuvre et 1,1 point pour le capital humain) pour une croissance moyenne de 0,04 point par an entre 2001 et 2014<sup>121</sup>. Le taux d'investissement n'était sur cette période que de 21 % du PIB, 5 à 10 point en-deçà du Bangladesh, de l'Inde et du Sri Lanka. Si la valeur ajoutée d'un emploi dans le secteur des services a progressivement augmenté jusqu'à atteindre un

---

<sup>118</sup> La productivité décrit, de manière caractéristique, une courbe en U inversé : elle augmente nettement à partir de 20 employés, mais retombe progressivement pour les grandes entreprises (250 salariés et plus). Une telle évolution doit être interprétée comme le signe de situations de rente sur des marchés peu concurrentiels alors même que plus d'un tiers des salariés du secteur privé sont employés dans des entreprises de plus de 200 salariés d'après l'OIT.

<sup>119</sup> Voir sur ce thème la série de rapports de la Banque mondiale, "From Evidence to Policy: Supporting Nepal's Trade Integration Strategy", janvier-juin 2016.

<sup>120</sup> Dans le cadre d'une transition rapide : nonobstant. les problèmes liés à l'enregistrement des naissances (seuls 70 % d'entre elles seraient recensées dans les cinq premières années de vie d'après l'UNICEF), le taux de fertilité serait tombé à 2,3 enfants/femme et se situerait désormais parmi les plus faibles d'Asie du Sud. Ce découplage constitue l'essence du « dividende démographique » qui a vu la part de la population âgée entre 15 et 64 ans progresser de plus de 10 points depuis le début des années 1990.

<sup>121</sup> Voir Banque mondiale, 2017. La CNUCED estime pour sa part, dans son *Rapport sur les pays les moins avancés* 2014, que la productivité globale du travail n'a progressé que de 52,6 % sur la période 1991-2012, près de deux fois en-deçà de la moyenne des PMA asiatiques (95,5 %). Cette variation, imputable pour environ un tiers aux effets de réallocation intersectoriels (principalement vers le secteur des services), serait principalement imputable aux gains de productivité directs du secteur agricole (contribution de 13,6 points) et des services (14,7 points). La contribution du secteur industrielle demeure négligeable à 4,5 points alors qu'elle atteignait 37 points au Bangladesh.

pic à la fin des années 2000 (elle était en 2013 retombée à un peu plus de 1 500 USD/an), celle d'un emploi industriel a en revanche été divisée par 2,5 par rapport aux années 1990 (1 000 USD/an en 2013, contre environ 300 USD/an dans le secteur primaire). De tels niveaux demeurent, estime la Banque, insuffisants à la réalisation de l'objectif fixé par le gouvernement d'atteindre le statut d'économie à revenu intermédiaire à l'horizon 2030.

## 2.2 Un environnement réglementaire hostile et peu incitatif

Si le Népal se compare dans l'ensemble plutôt favorablement à ses voisins d'Asie du Sud quant à la qualité de son environnement des affaires, **les obstacles réglementaires n'y sont pas moins perçus comme autant d'incitations à rester dans l'informalité** : le pays se situait au 107<sup>ème</sup> rang du dernier classement *Doing Business* de la Banque mondiale, où il ressortait notamment au 123<sup>ème</sup> rang pour l'indicateur relatif à l'obtention des permis de construction, au 131<sup>ème</sup> pour l'accès à l'électricité, au 142<sup>ème</sup> pour le paiement des impôts et au 152<sup>ème</sup> pour le respect des contrats.

En **matière fiscale**, en dépit d'un régime *a priori* plus favorable celui des autres pays d'Asie du Sud (le coin fiscal représente en moyenne 29,5 % des bénéfices, contre 40,9 % pour l'Asie du Sud), l'acquiescement des obligations réglementaires demeure fastidieux : une entreprise est en moyenne appelée à réaliser chaque année 34 versements à l'administration fiscale (contre 11 dans les pays à haut revenu de l'OCDE), dont 3 (soit 125 heures de travail) pour le seul impôt sur les sociétés. Le Népal continue, au surplus, à imposer **d'importants droits de douane** (25 % pour les biens de consommation, environ 10 % pour les biens intermédiaires et les matières premières) qui constituent autant d'obstacles au développement d'industries compétitives dans une économie où l'essentiel de la production manufacturière dépend d'intrants extérieurs. On estime dès lors, dans le secteur agricole et les industries liées, que l'inefficacité des agences publiques chargées d'organiser la distribution des intrants (*Agriculture Input Corporation, Salt Trading Corporation*) jouerait un rôle prépondérant dans la vitalité de la contrebande avec l'Inde.

La réglementation du travail demeure selon la même logique peu incitative. À un **droit du travail rigide** mais dont la mise en application demeure en pratique erratique et sujette à de fortes logiques clientélistes (on compterait à peine une dizaine d'inspecteurs du travail pour l'ensemble du pays<sup>122</sup>) vient se coupler une **activité syndicale intense et fortement politisée**<sup>123</sup>. On aurait en effet recensé, selon la Banque centrale, 1 496 grèves générales (*bandhis*) entre mars 2011 et août 2013 (dont 55 % dans la région du Terai), dont beaucoup sans rapport direct avec les conditions de travail, avec pour corollaire chaque année des pertes nettes de plus de 27 Mds NRP (soit 1,4 % du PIB) sur la période 2008-2013. Le Népal se positionnait par conséquent au 103<sup>ème</sup> rang (sur 138) du classement 2017 de la compétitivité du Forum économique mondial pour l'indicateur afférent à l'efficacité du marché du travail (131<sup>ème</sup> pour le sous-indicateur relatif à la coopération employeurs-employés). Un employeur sur sept y citait un facteur lié au fonctionnement du marché du travail (droit du travail, éthique de travail, niveau de formation) comme le premier obstacle à la conduite des affaires. Cette logique, plus affirmée par construction dans le secteur manufacturier que dans les services, pourrait en partie expliquer la prépondérance précoce de ce dernier dans l'économie népalaise.

Aux obstacles afférents à la réglementation du marché des facteurs s'ajoutent enfin les conséquences d'une **forte instabilité politique** (22 gouvernements en 26 ans) qui, perçue comme une « entrave majeure » aux affaires par respectivement 70 %, 63 % et 50 % des petites, moyennes et grandes entreprises, décourage l'investissement, précarise le tissu entrepreneurial et **entretient les logiques clientélistes**. Le Népal ressortait en effet aux côtés de l'Iran et de la Russie au 131<sup>ème</sup> rang (sur 176 pays) du dernier *Classement de la corruption perçue* de Transparency International. Les nouveaux entrants y demeurent confrontés à de nombreuses entraves informelles à la concurrence : dans le secteur des transports, la Fédération des entrepreneurs de transports (FNTE) a réussi à obtenir des autorités un droit de veto sur la délivrance de

<sup>122</sup> Ulandssekretariat, "Nepal : Labour Market Profile", (2014).

<sup>123</sup> Avec une participation significative du secteur informel, qui compterait près de 500 000 syndiqués et représenterait 50 % des effectifs de la Confédération générale des syndicats népalais (GEFONT).

nouvelles licences. De telles barrières, conjuguées aux difficultés des entreprises à faire valoir leurs droits en justice, entretiennent une forte insécurité juridique et contribuent à étouffer la création d'emplois de qualité dans le secteur formel.

### 3. Un enjeu encore mal appréhendé par les politiques publiques

#### 3.1 Une thématique qui n'a pas encore émergé comme un enjeu autonome mais se nourrit des réflexions sur le renforcement de la protection sociale

**L'informalité ne semble pas encore s'être imposée comme un objet de réflexion autonome sur le plan politique.** La dernière *Revue économique* du gouvernement népalais ne fait qu'à deux reprises référence, sur un document de plus de 400 pages, au travail informel : dans le contexte de la contrebande et des transferts illégaux (*hundis*), d'abord, puis, indirectement, dans le cadre d'une discussion sur les flux migratoires où sont brièvement rappelées les difficultés afférentes à la création d'emploi et à la formation sans toutefois que ne soit explicitement fait référence à l'emploi informel. Les références à l'informalité, quand elle n'est pas simplement présentée comme un facteur de résilience ayant joué un rôle important dans la diminution des taux de pauvreté<sup>124</sup>, se fondent le plus souvent dans les discussions sur l'élargissement de l'assiette fiscale du point de vue des finances publiques.

**Ce désintérêt se reflète également dans la faiblesse de l'armature statistique** : le Bureau des statistiques n'a jusqu'à présent, contrairement à son homologue indien, pas consacré d'enquête spécifique au secteur informel, qui ne peut être appréhendé de manière satisfaisante qu'à travers les résultats de l'*Enquête sur la main d'œuvre* de 2008. Ces carences portent, de même, préjudice aux chiffres de compte nationaux, qui ne peuvent rendre compte de manière satisfaisante de la dynamique du secteur informel et rendent difficile son estimation exacte. **Une telle situation doit vraisemblablement beaucoup à la prévalence des départs vers l'étranger**, qui jouent pour l'instant le rôle d'une soupape et contribuent *de facto* à masquer les dysfonctionnements du marché du travail. Elle s'explique également par la capacité du Trésor public à contrebalancer l'étroitesse de l'assiette fiscale (les recettes de la fiscalité directe et foncière ne devraient pas excéder 5,5 % du PIB sur l'exercice 2016-17) par d'autres recettes : la TVA, les droits d'accises et les droits de douane devraient cette année s'afficher à respectivement 6,5 %, 3,2 % et 3,8 % du PIB selon les projections du FMI.

L'informalité soulève en outre **d'importantes questions quant à la couverture sociale de ces travailleurs** : le *Fonds de prévoyance* créé en 1962 et les dispositions de la *Loi sur le travail* de 1992 (récemment révisée), qui offrent aux employés du secteur formel le bénéfice d'une assurance-retraite, d'une assurance-maladie et de pensions d'invalidité, ne bénéficient *de facto* qu'à 4 % de la population employée. La cotisation au *Fonds de prévoyance des salariés* (EPF), auquel ne contribuent qu'un quart des employeurs, demeure quant à elle facultative. Dans le secteur informel, les mécanismes de solidarité traditionnelle (*dharmabhakari*, *dhikur*, *paincho*), alimentés par les transferts des migrants, conservent un rôle prédominant dans la couverture sociale.

**Plusieurs initiatives ont, en réponse, tenté depuis le début des années 1990 de garantir à l'ensemble de la population un niveau minimal de couverture social sur la base de mécanismes non-assurantiels.** Le ministère des Affaires fédérales et du développement local (MoFALD) pilote aujourd'hui cinq grands programmes d'allocation-sociale dont le budget, qui devrait progresser à 32 Mds NRP (300 M USD, soit 1,5 % du PIB) sur l'exercice 2016-2017, représentait au début de la décennie l'essentiel des 0,9 % du PIB consacrés à la

---

<sup>124</sup> Tout en plaidant pour une meilleure reconnaissance du secteur informel et la mise en place d'une stratégie nationale de formalisation, Dhakal argue que « les revenus du secteur informel ont joué un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté » malgré l'absence de soutien significatif de la part des pouvoirs publics. Il met en avant une forte hétérogénéité au sein même de ce dernier et souligne que le niveau d'éducation, plus encore que la capacité d'investissement, joue un rôle déterminant dans les différences de revenus. Voir R. Dhakal (2013), "Evaluation of Investment and Return in Informal Sector: A case of Chaitwan District", *Tribhuvan University Journal, Research Division*, Vol. 28 pp. 235-252.

protection sociale (2,5 % du PIB avec les pensions du secteur public)<sup>125</sup>. Ils permettent à 2,2 millions de Népalais de bénéficier des prestations qui peuvent varier de 400 NRP (allocations familiales) à 2 000 NRP par mois (assurance-vieillesse, désormais universelle à partir de 70 ans, et invalidité) avec des modulations en fonction du périmètre géographique et de l'ethnicité (*Dalits*, résidents de la zone de Karnali). Ces dispositifs s'avèrent cependant loin d'assurer une couverture universelle : une récente étude de la Banque mondiale a ainsi montré que 30 à 40 % des bénéficiaires potentiellement éligibles demeuraient en-dehors de leur orbite.

**La Banque mondiale vient, dans ce contexte, de donner son aval au déploiement d'un programme de modernisation de la couverture sociale** dans le cadre duquel seront au total déployés 323 M\$ sur cinq ans (dont 173 M\$ à charge du Népal et 150 M\$ sous forme d'une ligne de crédit de l'AID). Le développement des instruments d'enregistrement et de collecte d'informations personnes, qui comprend notamment un volet relatif à la numérisation des données, devrait en constituer une dimension essentielle. L'OIT assiste, de son côté, le gouvernement népalais dans la mise en place d'un système de couverture sociale horizontale et, plus particulièrement, dans la préparation de la future *Loi sur la sécurité sociale*, dont l'adoption est désormais imminente, avec pour objectif de poser les jalons de son élargissement progressif vers le secteur informel et la perspective, à terme, de couvrir jusqu'à 10 millions de Népalais<sup>126</sup>.

### 3.2 Des initiatives encore trop timides et dépourvues d'une vision d'ensemble

Faute d'une vision d'ensemble des problématiques liées au secteur informel, **la principale réponse des autorités se centre, depuis quelques années, autour d'une série d'initiatives législatives ou sectorielles isolées** dont le potentiel de transformation reste pour l'heure trop limité pour suffire à renverser la tendance à l'informalisation ou à renverser la direction des flux migratoires. L'emploi public direct et indirect (via l'effort d'investissement des APU et les efforts de reconstruction consécutif aux tremblements de terre du printemps 2015, qui pourraient à eux seuls mobiliser 9 à 10 Mds USD) restera dès lors probablement le principal vecteur de formalisation au cours des années à venir.

Le gouvernement a récemment annoncé, dans le cadre du passage de la loi de finances 2016-17 (juillet 2016-juillet 2017) une **série de mesures destinées à une meilleure valorisation du secteur agricole** dans lesquelles on peut voir l'esquisse d'une stratégie de réponse à la racine au développement de l'informalité par le ralentissement de la dynamique d'exode rural. Bien qu'elle se donne pour objectif premier d'assurer l'indépendance alimentaire du pays pour les produits essentiels (blé, légumes), cette stratégie pose en effet les jalons du développement d'une chaîne de valeur qui irait de la recherche agronomique et du développement de banques de céréales au déploiement de centres de distribution en passant par le subventionnement, à hauteur de 50 %, de centres de tri et de transformation, de facilité de stockage et d'installations de conditionnement à froid. Le gouvernement entend, dans le même temps, faciliter l'accès des agriculteurs au crédit et à l'assurance, mais également la valorisation des sols en mettant à disposition des agriculteurs des nouveaux terrains et en pénalisant la possession de terres cultivables laissées incultes.

**L'agriculture et l'agrobusiness deviendraient ainsi des alternatives viables à l'émigration et, par ricochet, au développement du secteur informel** dans les zones urbaines. Cette stratégie apparaît cohérente avec les recommandations de la Banque mondiale, qui mettait récemment en exergue la faiblesse des rendements et la sensibilité exacerbée des revenus agricoles au cycle des matières premières qui en découle (la PGF n'a progressé, en vingt ans, que de 25 % par rapport au début des années 1990, soit deux fois moins qu'au Bangladesh). La stratégie touristique 2065 fait dans le même esprit du tourisme un secteur à haute valeur ajoutée où elle identifie un potentiel important pour la formalisation et la sécurisation de l'emploi au travers du développement de l'offre de formation.

---

<sup>125</sup> World Bank, "Strengthening systems for social protection and civil registration system", *Project Appraisal Document*, novembre 2016. Les pensions du secteur public, auxquelles ne seraient éligibles que 3 % de la population active, constituent, avec un budget équivalent à 1,5 % du PIB, l'un des premiers postes de dépense des APU.

<sup>126</sup> OIT, "Final Report Social security protection in Nepal: Institutional and capacity development", 2015. La loi propose notamment l'introduction d'un mécanisme d'assurance-chômage. Un employé devra cotiser au fonds de prévoyance à hauteur de 10 % de son salaire et au fonds de sécurité sociale à hauteur de 1 %, contre respectivement 10 % et 10 % pour les employeurs.

Il doit, enfin, être fait mention de la récente **accélération des réformes visant à l'amélioration du climat des affaires**, qui semblent avoir fait d'importants progrès au cours de la dernière année. Le Parlement, engagé dans un processus de révision du régime des investissements étrangers dans un sens plus favorable aux implantations, devrait bientôt, après avoir présidé à la mise en place d'un régime de zones économiques spéciales, finaliser une réforme du Code du travail dans un sens plus favorable aux employeurs. Les nouvelles dispositions devraient permettre un meilleur encadrement du droit de grève (introduction du principe « pas de travail, pas de paie » en cas de grève illégale et limitation des rémunérations à 50 % du salaire normal en cas de grève autorisée), faciliter les règles relatives à l'enregistrement des petites entreprises et mettre en place une série d'incitations fiscales dans des secteurs stratégiques comme le tourisme. Conjuguées à l'accélération du déploiement des réseaux d'infrastructures, notamment dans le domaine énergétique, ces réformes témoignent d'une volonté de redynamiser le secteur industriel et pourraient avoir une incidence positive sur la création d'emploi dans le secteur formel.

## Conclusion

Encore mal documentée, l'informalité n'en constitue pas moins la principale caractéristique du marché du travail népalais et représente aujourd'hui la quasi-totalité de l'emploi privé dans ce pays. Il est dès lors difficile d'en isoler les causes, qui tendent à se fondre dans les déséquilibres structurels d'une économie prématurément tertiarisée et urbanisée (42 % de la population vit aujourd'hui dans un centre urbain). Si le Népal partage avec ses voisins une forte vulnérabilité aux conséquences de la poussée démographique sur un marché du travail fragile, il s'en distingue toutefois par l'importance de son émigration, qui lui permet de facto d'exporter son secteur informel vers des économies plus dynamiques. Devenues, par le truchement des transferts de migrants, une composante essentielle de son équilibre macroéconomique et de sa stratégie de lutte contre la pauvreté extrême, les flux migratoires contribuent cependant à masquer l'acuité des dysfonctionnements du marché du travail et conduisent les autorités à n'appréhender l'informalité qu'à travers la perspective limitée des finances publiques alors que les questions relatives au financement à long terme de la protection sociale n'ont toujours pas été résolues.

Il apparaît dès lors impératif de créer les conditions d'une revalorisation des entreprises informelles qui passera nécessairement par des gains de productivité dans l'ensemble des branches d'activité à commencer par le secteur agricole. Un tel objectif supposera non seulement de lever les obstacles légaux et, surtout, institutionnels à la conduite des affaires, mais aussi et avant tout d'investir dans le renforcement du capital humain aussi bien que des infrastructures physiques. La relance de l'investissement public dans le sillage des efforts de reconstruction post-tremblements de terre (doublement de la FBCF des administrations publiques en trois ans), offre, au même titre que la dynamique de réforme engagée depuis 2016, des signaux encourageants. La situation politique s'est stabilisée suite à l'adoption d'une nouvelle Constitution fédérale, puis aux élections législatives de l'hiver 2017-18. C'est de la réussite de cet effort, que tâchent d'encourager les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, que dépendra la capacité du Népal à générer à terme les emplois nécessaires à son développement inclusif.

# Pakistan : un enjeu central en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale<sup>127</sup>

## Introduction

D'après les statistiques nationales, **plus de 70 % de la population active pakistanaise (hors-secteur agricole), soit 22 M de personnes, occuperait un emploi informel, un chiffre en hausse de près de dix points au cours de la décennie écoulée.** L'informalité touche sans distinction les femmes et les hommes bien que l'on puisse souligner la prépondérance de l'emploi féminin dans l'industrie informelle. Alors que l'informalité représente par définition un phénomène difficilement quantifiable et que peu d'études ont été menées sur le sujet au Pakistan, il apparaît que le secteur informel représenterait entre 40 et 90 % du PIB. Les conséquences en termes de pertes sèches pour l'État, de niveau d'investissement, de protection des travailleurs, sont considérables et l'absence de mesures incitatives ne laisse pas entrevoir d'inversement de tendance à moyen terme.

## 1. Un phénomène quasi-incompressible qui prédomine dans la plupart des secteurs d'activité

### 1.1 Un phénomène dont la prévalence varie sensiblement en fonction des définitions

Pour le *Pakistan Bureau of Statistics* (PBS), le secteur informel regroupe :

- Les unités non déclarées qui ne disposent pas d'une différenciation entre l'entité et le ou les propriétaires de la cellule familiale. L'unité ne constitue pas une entreprise et ne dispose pas de comptes bancaires qui permettraient de distinguer clairement les activités de production de l'unité des autres activités du ménage. Cette définition n'appelle pas de critère quantitatif ;
- Les unités comptant au maximum dix employés non déclarés : le propriétaire, les membres de la famille actifs, les employés informels qu'ils soient occasionnels, permanents ou apprentis ;
- Les unités engagées dans des activités agricoles ou non marchandes sont exclues de cette définition.

Cette définition du PBS, plus restrictive que celle de l'OIT, ne comptabilise ainsi pas les employés informels du secteur formel.

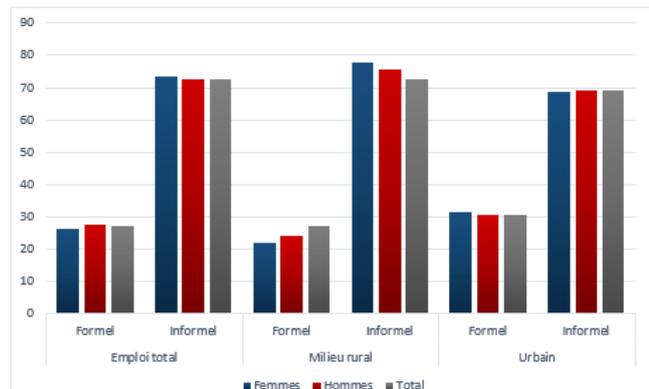
Le « *Pakistan Labour Force Survey 2014 - 2015* » publié par le PBS **évalue l'emploi informel à 72,6 % de l'emploi total hors secteur agricole, en progression de 8 points par rapport à 2001/02, et concernerait ainsi pratiquement 22 M d'individus.** L'emploi informel toucherait dans les mêmes proportions les femmes et les hommes (73,5 % de l'emploi total féminin et 72,5 % de l'emploi total masculin).

---

<sup>127</sup> Rédaction : Service Économique d'Islamabad.

Il faut cependant garder à l'esprit que, d'après les statistiques de la Banque mondiale, **seules 23 % des Pakistanaïses de plus de 15 ans (soit 14 M de femmes) sont actives, contre 80 % des hommes**. De la même manière, l'OIT estime en 2012 que **le travail des enfants concerne 20 % des 10-17 ans, soit 5,7 M d'enfants** (pas de donnée disponible pour les moins de 10 ans) qui ne sont pas comptabilisés parmi la main d'œuvre du secteur informel dans les différentes publications du *Pakistan Labour Force Survey*. Enfin, l'emploi informel serait légèrement **surreprésenté en milieu rural** (76,1 %) par rapport au milieu urbain (69,2 %). Le secteur informel constitue donc le principal pourvoyeur d'emplois du marché pakistanaïse.

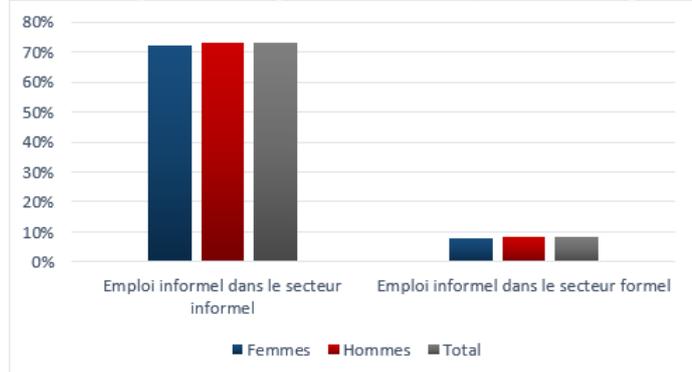
Répartition de l'emploi formel et informel dans l'emploi total en 2014 – 2015, hors secteur agricole



Pakistan Labour Force Survey 2014 – 2015, Pakistan Bureau of Statistics

De son côté, la définition de l'emploi informel de l'OIT recouvre à la fois le champ défini par le PBS ainsi que les employés informels du secteur formel. Il ressort ainsi que 8,3 % de l'emploi hors secteur agricole correspond à de l'emploi informel au sein du secteur formel. **L'OIT évalue ainsi l'emploi informel total à 78,4 % de l'emploi total** (voir ci-contre), soit une estimation supérieure à celle du PBS, bien que l'ordre de grandeur soit similaire.

Part de l'emploi informel par secteur en 2012, hors secteur agricole

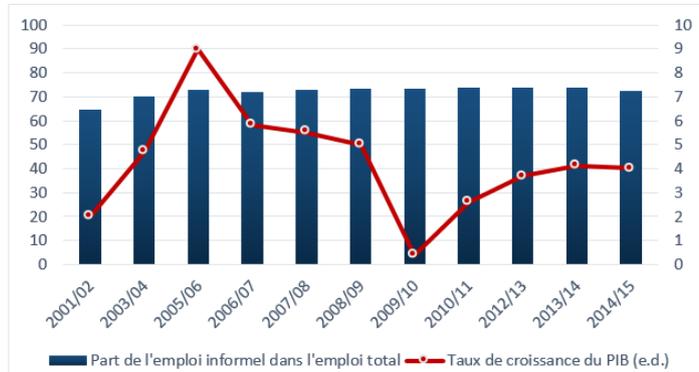


OIT, 2012

## 1.2 Un phénomène résilient qui apparaît quasi-incompressible

En termes de dynamique, on constate le caractère quasi incompressible de l'emploi informel dont l'évolution entretient une relation positive avec la croissance du PIB (voir *infra*). Entre 2000 et 2015, la croissance du PIB s'est portée en moyenne à un taux honorable de 4,3 %, principalement tirée par la consommation. Parallèlement, la contribution des services à la formation du PIB est passée de 50,7 % à 59 % à la faveur d'une baisse de la part des secteurs agricole et industriel (-8,3 points), requérant davantage de main d'œuvre qualifiée. Or, la capacité de l'économie à absorber la main d'œuvre du secteur formel montre un déclin depuis la crise de 2008, alors que 1 M de nouveaux travailleurs se présentent sur le marché de l'emploi chaque année, et que le secteur informel a de son côté démontré sa capacité de résilience.

Evolution de la part de l'emploi informel dans l'emploi total et du taux de croissance du PIB

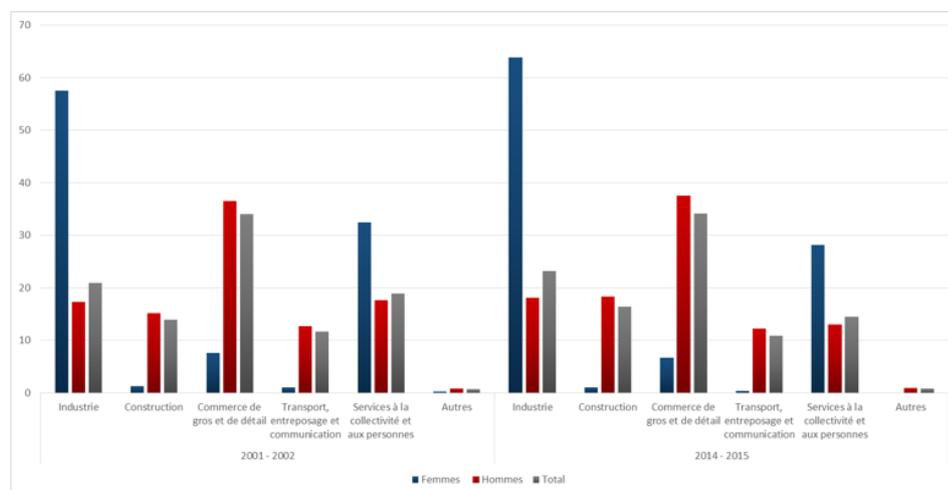


Editions du Pakistan Labour Survey

En termes sectoriels, l'emploi informel est réparti principalement entre le commerce de gros et de détail (34,1 % de l'emploi informel en 2014/15), l'industrie (23,2 %), la construction (16,4 %) et les services à la collectivité et aux personnes (14,5 %).

La répartition de l'emploi informel total était peu ou prou identique au début des années 2000. On peut en revanche noter la **prépondérance de l'industrie dans l'emploi informel féminin** (57,5 % de l'emploi informel féminin en 2001/02, 63,9 % en 2014/15) et des services à la collectivité et aux personnes (18,9 % en 2001/02 ; 14,5 % en 2014/15). Le *Pakistan Labour Survey* ne fait pas état du lieu de travail des femmes exerçant dans le secteur informel, néanmoins, on peut conjecturer que la plupart d'entre elles officient depuis leur domicile. Ainsi, une étude de l'OIT<sup>128</sup> estime que près de 90 % des personnes employées à leur domicile par le secteur de l'industrie sont des femmes. Ces dernières occupent le plus souvent des emplois liés à l'industrie du textile<sup>129</sup>, de l'électronique (assemblage) et de la pharmacie (conditionnement).

**Répartition de l'emploi informel par secteur, hors secteur agricole (2001-2002 et 2014-2015)**



*Pakistan Labour Force Survey 2014 – 2015, Pakistan Bureau of Statistics*

## 2. Une incidence importante sur le plan macroéconomique aussi bien que social

Le secteur informel représenterait selon les estimations entre 36,8 % du PIB<sup>130</sup> et 91 % du PIB<sup>131</sup>. Quelles que soient les estimations retenues, il apparaît que l'économie informelle représente une large part de l'activité au Pakistan et que son incidence sur les ressources de l'État et la précarité des travailleurs n'est négligeable.

### 2.1 Un manque à gagner pour l'État fédéral en termes de recettes fiscales

Le manque à gagner pour l'État apparaît comme considérable. En matière de pertes de recettes fiscales, le caractère majoritairement informel de l'économie s'ajoute à la faiblesse du respect des règles fiscales des entreprises et individus. En effet, bien que l'on puisse supposer que le secteur informel ne comprend que peu de contribuables potentiels eu égard au seuil minimum de revenus requis<sup>132</sup> pour payer l'impôt sur le revenu comparé au niveau de salaire pratiqué dans le secteur informel, le vivier semble substantiel pour ce qui concerne les entreprises.

<sup>128</sup> *Searching for the invisible workers: a statistical study of home based workers in Pakistan*, OIT (2011).

<sup>129</sup> Plusieurs analyses estiment ainsi que 70 % de l'industrie textile à l'export recourt à l'emploi informel féminin.

<sup>130</sup> Idris, 2008.

<sup>131</sup> Pakistan Institute of Development Economics, (2012).

<sup>132</sup> 400 000 PKR/an, soit un peu plus de 33 000 PKR/mois (240 USD).

**Une extrême majorité des entreprises continuent d'échapper à l'impôt.** En effet, alors que les chiffres officiels de l'agence en charge de la collecte de l'impôt, le *Federal Bureau of Revenues*, ne recensent que 65 000 entreprises enregistrées en 2014/15<sup>133</sup>, seules 49 % d'entre elles ont rempli leur déclaration cette même année. En dépit de l'amélioration récente du ratio recettes fiscales/PIB grâce à l'insistance du FMI dans le cadre de son programme, celui-ci s'affichait toujours à 12,9 % du PIB en 2016/17 (10 % en 2012/13), soit l'un des plus faibles du monde. Dans le but de pérenniser et d'élargir l'assiette fiscale, les autorités sont encouragées par le FMI à imposer l'obligation pour les entreprises opérant avec les agences de l'État de s'acquitter de la TVA et de l'impôt sur les bénéficiaires, moderniser le régime de taxes sur les ventes de biens et services, élaborer un cadastre centralisé en vue de mettre en œuvre une taxe foncière, etc. Aucune mesure cependant ne semble à l'étude dans le but de ramener les entreprises du secteur informel vers le secteur formel.

De la même manière, le Pakistan compte un **faible nombre de contribuables au regard de la taille de sa population** (1,1 M pour une population de 207 M de personnes) **et du nombre de personnes imposables** (4,2 M de personnes ayant un revenu supérieur à 400 000 PKR/an). **Si le gouvernement a introduit en mai 2018 une réforme du système d'imposition sur les revenus visant à élargir l'assiette fiscale, rien n'assure que les recettes augmenteront.** En effet, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, seuls les personnes munies d'un numéro fiscal pourront ouvrir et effectuer des mouvements sur des comptes en devises étrangères, seront autorisés à acheter des propriétés d'une valeur supérieure à 5 M PKR (43 000 USD) ou encore des véhicules neufs (produits localement ou importés). Cependant, dans le même temps, le gouvernement a procédé à un rééchelonnement des tranches et des taux<sup>134</sup> qui fera sortir une large partie des salariés de l'impôt. Ainsi, les travailleurs informels qui pourraient passer dans le secteur formel afin d'obtenir un numéro fiscal et bénéficier des incitations mises en place ne contribueraient pas forcément à l'impôt.

## 2.2 Les travailleurs du secteur informel restent en dehors de tout champ de protection

Tandis que les employés du secteur formel sont assurés d'un salaire minimum encadré par des lois et décrets<sup>135</sup>, sous peine d'amende et/ou d'emprisonnement pour les employeurs dérogeant aux textes, les personnes travaillant dans le secteur informel n'en bénéficient, par définition, pas. À défaut d'étude sur le niveau de salaires dans le secteur informel au plan national, on relève la publication de la Banque centrale du Pakistan (SBP) qui a mené une enquête auprès de 960 entreprises industrielles de la province du Pendjab en 2016. Celle-ci conclut que **47,6 % des entreprises du secteur informel pratiquaient des salaires en-deçà du seuil minimum de l'époque fixé à 7 000 PKR (67 USD) contre 17,5 % des entreprises du secteur formel.** L'écart est encore plus marqué pour ce qui concerne les salaires des cols blancs qui se situent à 61,5 % en-deçà de 7 000 PKR dans le secteur informel, contre 6,8 % dans le secteur formel. L'emploi dans le secteur informel apparaît alors pour les employés, et particulièrement pour les cols blancs, comme une alternative au chômage.

---

<sup>133</sup> Dernière donnée disponible.

<sup>134</sup> Ainsi :

- Revenus d'activité salariée < 400 000 PKR/an = exemption d'impôt sur le revenu (identique à la situation actuelle)
- 400 001 PKR/an < revenus d'activité salariée < 800 000 PKR/an = 1 000 PKR d'impôts (taux compris entre 0 et 10 % actuellement)
- 800 001 PKR/an < revenus d'activité salariée < 1,2 M PKR/an = 2 000 PKR d'impôts (taux entre 10 et 15 % actuellement)
- 1,2 M PKR/an < revenus d'activité salariée < 2,4 M PKR/an = taux d'imposition fixé à 5 % sur les sommes supérieures à 1,2 M PKR (taux entre 10 et 17,5 % actuellement)
- 2,4 M PKR/an < revenus d'activité salariée < 4,8 M PKR/an = 60 000 PKR + taux d'imposition fixé à 10 % sur les sommes supérieures à 2,4 M PKR (taux entre 17,5 % et 27,5 % actuellement)
- Revenus d'activité salariée > 4,8 M PKR/an = 300 000 PKR + taux d'imposition fixé à 15 % sur les sommes supérieures à 4,8 M PKR (taux entre 27,5 % et 35 % actuellement)

<sup>135</sup> Payment of Wages Act (1936), Coal Mines (Fixation of Rates of Wages) Ordinance (1960), Minimum Wages ordinance (1961), Minimum Wages for Unskilled Workers Ordinance (1969).

D'après les articles 3 et 37 de la Constitution pakistanaise, l'État doit « assurer l'élimination de toutes formes d'exploitation » et doit « prendre des dispositions pour assurer des conditions de travail justes et humaines ». Le Pakistan est par ailleurs signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et a ratifié l'ensemble des conventions fondamentales qui ont vocation à codifier les droits fondamentaux liés au travail (droit syndical et de négociation collective, droit à l'égalité dans le travail, abolition du travail des enfants et du travail forcé etc.). De la même manière, le Pakistan est membre de l'Organisation Internationale du Travail depuis 1947 et a signé l'ensemble des huit conventions fondamentales<sup>136</sup> de l'organisation.

### Étude de cas : Le travail forcé au Pakistan

D'après le « Global Slavery Index 2016 » de la fondation Walk Free, le Pakistan, avec 2,1 M d'individus, se situe au 3<sup>ème</sup> rang des pays parmi lesquels on dénombre le plus de personnes touchées par l'esclavage moderne, après l'Inde (18,3 M) et la Chine (3,3 M) et devant le Bangladesh (1,5 M). L'esclavage moderne touche ainsi 1,1 % de la population pakistanaise.

Les principaux secteurs touchés par le phénomène regroupent **l'agriculture, la fabrication de tapis, la pêche et l'exploitation des mines**. Mais ce sont les **briqueteries** qui rassemblent le plus de travailleurs forcés d'après l'Union européenne (1 M) sur la base de dettes contractées auprès des employeurs. Ces dettes prennent la forme d'avances sur salaire que les ouvriers obtiennent pour assumer les coûts d'un mariage, de traitement d'une maladie etc. Bien que le crédit soit accordé individuellement au chef de ménage, tous les membres de la famille travaillent contre une rémunération à la pièce qui se voit diminuée du remboursement du capital et du taux usuraire. Les familles sont ainsi contraintes de demander de nouvelles avances pour faire face aux dépenses quotidiennes.

Dans le cadre du Système de Préférences Généralisé (SPG+) octroyé par l'UE au Pakistan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Pakistan exporte 91 % de ses lignes tarifaires en franchises de droits de douane à destination des pays de l'UE en l'échange de l'application de 27 conventions internationales que le Pakistan a ratifié et qui se scindent en trois blocs principaux : 1) les droits humains ; 2) le droit du travail ; 3) le changement climatique et la préservation de l'environnement. **Le dernier rapport d'évaluation du SPG+ de l'UE de janvier 2016, couvrant la période 2014-2015 enjoint les autorités à faire en sorte que chaque province se dote d'une législation abolissant le travail forcé** à l'image de la loi adoptée dans la province du KPK «The Khyber Pakhtunkhwa Bonded Labour System (Abolition) Act 2015». À ce jour, les provinces du Pendjab et du Sind, où les ONG recensent la majorité des cas de travail forcé, ne disposent toujours pas de loi relative à cette problématique.

Ainsi, l'impact des mesures prises par les autorités pakistanaises afin de respecter à la fois la Constitution et ses engagements internationaux en termes de salaire minimum, de résiliation de contrat de travail, de congés payés, d'égalité de traitement, d'environnement du travail ou encore de protection sociale sont difficiles à évaluer en raison de la part qu'occupe l'emploi informel dans l'économie.

Dès lors, il apparaît d'après plusieurs études que **les raisons qui poussent les individus à s'engager dans le secteur informel relèvent à la fois de la volonté d'échapper au chômage** quand 3 M de personnes arrivent sur le marché du travail chaque année (dont 1 M de nouveaux demandeurs d'emploi) **et d'apporter un complément de revenus au ménage** pour ce qui concerne le travail des femmes quand 51 % de la population vit avec moins de 2 USD par jour. Les entreprises de leur côté mettent en avant la volonté d'échapper à l'impôt et à l'ingérence des autorités pour justifier leur engagement dans le secteur formel. Que ce soit au niveau des individus ou des entreprises, le recours au secteur informel apparaît comme une stratégie qui n'est pas particulièrement propre au marché pakistanaise.

### Conclusion

Bien que les autorités ne puissent pas ignorer l'existence et l'importance du secteur informel au sein de l'économie, peu de mesures ont été à ce jour mises en œuvre afin de ramener ces entreprises dans le secteur

<sup>136</sup> Liberté syndicale, négociation collective, élimination du travail forcé, convention sur l'âge minimum, abolition du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi, égalité des rémunérations, convention sur les pires formes de travail des enfants.

formel. La mise en place de mesures d'incitation tels que les crédits ou abattements d'impôts sur les investissements réalisés ou l'abaissement du taux d'imposition appliqué aux nouvelles entreprises enregistrées de même que la simplification du système fiscal qui est un motif de plainte récurrent de la part des entreprises ne semblent pas figurer à l'ordre du jour. Des changements ne pourront intervenir que si les autorités se mobilisent dans la mesure où les employés du secteur informel sont éparpillés, désorganisés et ne sont bien souvent pas au fait de leurs droits et où les employeurs du secteur informel ne voient pas d'intérêt à régulariser leur situation.

# Sri Lanka : Un paysage hétérogène où l’informalité reflète les dysfonctionnements persistants du marché du travail<sup>137</sup>

## Introduction

Plus avancé que ses voisins d’Asie du Sud dans son processus de sortie de l’agriculture comme dans sa transition démographique, le Sri Lanka se distingue, au sein de la zone sous-revue, comme le seul pays où le secteur formel contribue à une majorité des emplois non-agricoles. L’informalité n’en demeure pas moins une caractéristique essentielle du marché du travail, dont les dysfonctionnements, en dépit d’un investissement comparativement élevé dans l’éducation et le renforcement du capital social, ont poussé, à l’image du Népal, une partie significative des jeunes îliens à faire le choix de l’émigration. Historiquement exacerbés par une forte instabilité politique aussi bien que macroéconomique, ces déséquilibres se conjuguent souvent au poids, encore élevé, de contraintes réglementaires qui contribuent à entraver le développement et la formalisation des entreprises. Ils soulèvent, in fine, de nombreux enjeux en matière de gouvernance et de pilotage des politiques publiques.

## 1. Un phénomène encore mal documenté à la distribution très inégale

### 1.1 Une problématique qui demeure difficile à apprécier en termes quantitatifs

**La littérature existante sur l’économie et le travail informels à Sri Lanka est limitée.** Il existe très peu d’études faisant un état des lieux complet et actualisé de ce volet de l’économie « grise ». **La première contribution notable remonte à 1979** : *The Informal Sector of Colombo City, Colombo 1979*, Marga Research Studies, 1979. L’étude se réfère à un sondage réalisé à Colombo, et offre un premier état des lieux des activités et de l’organisation des entreprises informelles. Autre contribution conséquente, celle de Nimal SANDARATNE avec plusieurs essais et articles sur le sujet, dont « The informal economy : Issues and Perspectives », *Upanathi*, July 1989 ; « the informal sector in Sri Lanka : dynamism and resilience », in Lawrence CHICKERING and Mohamed SALDINE, eds, *Silent Revolution : the informal sector in five Asian and near Asian countries*, ICS Press, 1991 ; et « The informal sector in Sri Lanka : its nature and extent and the impact of globalization, Memo », *ILO Research Paper*, January 2002. Les deux premiers essais - à la fois descriptifs et analytiques - offrent un panorama des principales activités informelles à Sri Lanka, ainsi qu’une étude des difficultés rencontrées par les entreprises. L’article publié en 2004 par l’OIT s’intéresse quant à lui à l’impact de la mondialisation sur l’expansion du secteur informel sri-lankais. S.T. HETTIGE, de l’Université de Colombo, enrichit les analyses du secteur informel : dans son ouvrage *Urban Informal Economy, the Political – Economic process and the sharing of Urban Space : Recent trends with particular reference to Colombo*, Upanathi, Vol.4 Nos 1&2 (July 1989), il examine les interconnexions entre le secteur informel urbain et les politiques publiques afin de comprendre les implications de l’expansion de l’économie informelle en zones urbaines.

Plus récemment, la **réalisation d’études quantitatives sur l’économie informelle s’est également heurtée au manque de données disponibles**. Nisha ARUNATILAKE & Priyanka JAYAWARDENA, dans « Informality in the Sri Lankan Labour Market », Unpublished mimeograph, *Institute of Policy Studies*, Colombo, 2005, limitent leur définition de l’informalité à certaines formes d’emploi (travailleurs indépendants, travailleurs rattachés à la famille) qui n’incluent pas les arrangements informels dans les entreprises formelles ou informelles, en raison de l’insuffisance de données fournies par le *Quarterly Labor Force Survey (QLFS)* du *Department of Census and Statistics* sur la période 1997-2003. De même, Lakshman DISSANAYAKE (2005), limité par le QLFS 2003, utilise une définition de l’emploi très restrictive ne permettant pas de prendre en compte les emplois informels dans les structures de grande taille.

Depuis 2006, le *Department of Census and Statistics* – qui publie tous les ans depuis 1990 ses *Quarterly Labour*

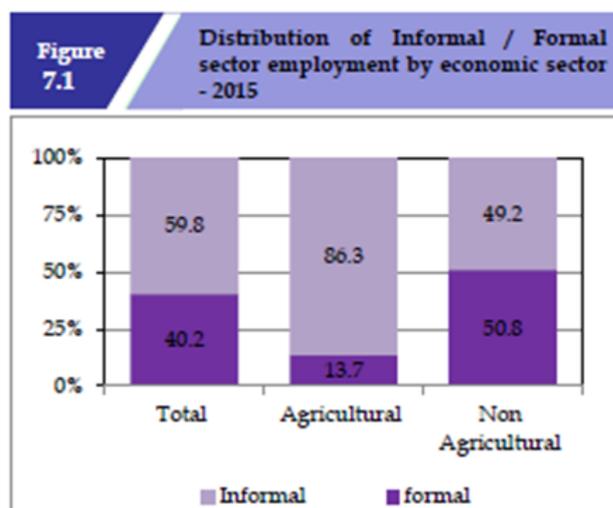
<sup>137</sup> Rédaction : Service Économique de Colombo.

Force Survey afin de doter le pays de statistiques fiables sur les tendances de l'emploi, du chômage et l'étendue de la main d'œuvre – **inclut des données relatives au secteur informel**. Ce rapport se base sur 25 000 unités de logement, et distingue le niveau national, provincial et le district. Il a permis à divers organisations internationales telles que l'OIT, ou la Banque mondiale, de développer des analyses plus complètes de l'économie informelle à Sri Lanka.

## 1.2 Une distribution très hétérogène et concentrée sur les populations vulnérables

Comme dans la majorité des pays en développement, Sri Lanka n'a pas de définition officielle permettant de distinguer le secteur formel du secteur informel. Les institutions en charge du recensement utilisent ainsi différentes définitions. La Banque Centrale considère comme informelle toute organisation ne contribuant pas à l'*Employees Provident Fund* (EPF) ou ne maintenant pas un fond de prévoyance sous la surveillance de la Commission du travail. Néanmoins, le *Labour Force Survey 2015*, publié par le *Department of Census and Statistics* (DCS), utilise une définition moins stricte du secteur informel. **Selon la loi, seules les unités de plus de 15 employés sont obligées de payer l'EPF ; hors le DCS considère que les structures ayant plus de 10 travailleurs déclarés sont formelles**. Les données utilisées ici utilisent la définition du DCS, qui entretient un flou relatif sur la limite entre formalité et informalité.

À Sri Lanka, on estime que **2/3 de la population travaille dans le secteur informel, soit 59,8 % de la population en 2015**. Cette création de richesse représenterait environ **40 % du PIB**. **Le travail informel est massivement représenté dans le secteur de l'agriculture** qui compte 86,3 % de travailleurs informels. L'agriculture domestique, le plus large segment de l'économie informelle à Sri Lanka contribue pour une part très importante à la subsistance de la population rurale. **Le secteur des activités non-agricoles compte 49,2 % de travailleurs informels**. Dans le secteur des services, le taux de travailleurs informels est élevé pour certaines catégories d'activités : vente de gros et de détail, employés domestiques, et construction<sup>138</sup>.



De manière générale au sein des pays en développement, le secteur de l'agriculture concentre l'emploi informel dans les zones rurales. Néanmoins pour le secteur non-agricole la distribution est plus hétérogène. En effet à Sri Lanka, le **travail informel est un phénomène très répandu qui touche à la fois les zones rurales et urbaines**.

**Plus de la moitié des hommes comme des femmes sur le marché du travail sont employés dans le secteur informel**, avec néanmoins une prédominance masculine : la proportion s'élève à 63,2 % pour les hommes et 53,7 % pour les femmes. La probabilité d'être employé dans le secteur informel décroît avec l'âge ; selon des analyses internationales, l'emploi dans le secteur informel peut être un moyen pour les jeunes diplômés d'entrer sur le marché du travail. La probabilité augmente néanmoins de nouveau pour les travailleurs les plus âgés, en situation de précarité. Au contraire, les travailleurs mariés ou ayant de nombreux enfants en bas âge, sont moins présents dans le secteur informel, et privilégient l'emploi dans le secteur public. Par ailleurs, le rapport note un lien très clair entre le faible niveau d'éducation et la participation au secteur informel. Finalement, les travailleurs informels à Sri Lanka sont en majorité issus de la population musulmane et tamoule, plutôt que de la population majoritaire cinghalaise.

<sup>138</sup> World Bank, *Demographic Transition and the Labor Market in Sri Lanka*, South Asia Human Development Sector, Report No. 41, October 2012, lien web : <http://documents.worldbank.org/curated/en/449221468302495410/pdf/NonAsciiFileName0.pdf>

La distribution des travailleurs informels par statut démontre des tendances très claires : dans le secteur informel, **le taux de participation le plus élevé provient des autoentrepreneurs et membres de la famille actifs**. À l’opposé, 90,6 % du secteur formel est composé d’employés. Les unités informelles sont en grande majorité constituées de petites entreprises, souvent auto-administrées mais pas seulement. Si quelques petites entreprises informelles se développent et s’agrandissent, **la majorité des entreprises informelles à Sri Lanka conserve une forme très réduite, en raison des difficultés de l’accès aux ressources (crédit, infrastructures, capital social)**, la nature de leurs activités et les contraintes financières.

Selon les données établies par le *Department of Census and Statistics*, ainsi que le rapport de la *World Bank*, l’emploi informel à Sri Lanka se caractérise effectivement par une précarité, un faible profit et un manque d’éducation incomparable à l’emploi dans le secteur formel. Le salaire des travailleurs informels est plus bas que celui des employés du secteur formel ; ils sont en majorité originaires des zones rurales délaissées, où l’accès à l’électricité est plus difficile, et de provinces économiquement peu développées. Ces données offrent un panorama du secteur informel sri-lankais, qui se compose largement d’individus défavorisés, plutôt que d’individus choisissant de travailler dans le secteur informel en raison des opportunités que cela représente<sup>139</sup>.

**Table 7.4**

**Distribution of Informal / Formal sector employment by employment status -2015**

Status of Education	Total		Sector			
			Formal		Informal	
	No.	%	No.	%	No.	%
<b>Total</b>	<b>7,830,976</b>	<b>100.0</b>	<b>3,144,478</b>	<b>100.0</b>	<b>4,686,498</b>	<b>100.0</b>
Employees	4,396,837	56.1	2,849,384	90.6	1,547,454	33.0
Employer	242,995	3.1	110,023	3.5	132,972	2.8
Own account worker	2,531,081	32.3	131,153	4.2	2,399,928	51.2
Contributing family worker	660,064	8.4	53,919	1.7	606,145	12.9

## 2. Un phénomène ancré dans les dysfonctionnements structurels du marché du travail

### 2.1 La prévalence de l’informalité reflète le découplage entre l’offre et la demande de travail

Le fait que 2/3 de la population soit employée par le secteur informel constitue un problème sérieux, qui met en lumière les **dysfonctionnements du marché du travail sri-lankais**. La libéralisation de l’économie n’a pas permis à Sri Lanka de réduire sa dépendance vis-à-vis de l’emploi informel. Les transformations structurelles de l’économie, attendues avec la libéralisation, se sont faites à un rythme assez décevant et la création d’emplois dans le secteur formel se fait attendre. Paradoxalement, dans le cas de Sri Lanka, l’ouverture de l’économie semble plutôt avoir favorisée le développement des activités informelles. Le marché du travail n’a pas réussi à s’adapter et c’est notamment l’absence d’opportunités sur le marché formel qui a entraîné le développement de l’économie « grise ».

L’offre sur le marché du travail formel est à la fois trop réduite, et mal adaptée aux compétences de la population. De nombreux secteurs sont touchés par un manque de main d’œuvre, dû à l’absence de travailleurs éduqués : le secteur de la construction, de l’agriculture et du tourisme sont les plus touchés. La mauvaise évaluation des besoins de l’économie a entraîné l’absence d’organes de formation adaptés. Ainsi dans le secteur de la construction de nombreux postes restent vacants pendant plusieurs semaines, malgré un taux de chômage relativement important.

Le manque de professionnels semi-qualifiés et qualifiés à Sri Lanka peut aussi s’expliquer par le grand nombre de travailleurs qualifiés sri-lankais ayant émigré au Moyen-Orient – nombre d’entre eux sous des contrats informels - afin de bénéficier de meilleurs revenus. Leur nombre est estimé à 1,8 million, et ils constituent la

<sup>139</sup> Anunatilake N. et P. Jayawardena (2010), "Why people choose to participate in the informal sector in Sri Lanka", *The Indian Journal of Labour Economics*, Vol. 53, No. 2, 2010, p. 246.

première source de devises étrangères du pays<sup>140</sup>.

## 2.2 Un phénomène concentré sur les jeunes travailleurs

À l'inverse, une des caractéristiques du marché du travail sri-lankais est le haut niveau du taux de chômage chez certaines catégories de population, en particulier les jeunes et les femmes. En Asie en général, **les jeunes représentent environ 20 % de la population et correspondent pourtant à la moitié des chômeurs de la zone**. Ils ont trois fois plus de chances que les adultes de ne pas avoir d'emploi ; à Sri Lanka le taux de chômage des jeunes est de 19 %, ce qui est quatre fois plus élevé que le taux de chômage global de 4,9 %. Les possibilités d'emplois sont souvent peu attrayantes pour les jeunes ayant obtenus un diplôme universitaire, et ayant des attentes importantes une fois leur diplôme en poche.

Néanmoins, **la qualité des formations dispensées suffit rarement à satisfaire leurs aspirations** : selon l'OIT, les jeunes sri-lankais possèdent bien les compétences techniques donnant accès à un emploi, mais pas les compétences en communication telle que la maîtrise de l'anglais et la capacité à s'exprimer en public. Par ailleurs, **de nombreux jeunes diplômés ne possèdent aucune expérience sur le marché du travail**. Malgré ces inadéquations entre l'offre et la demande, et l'existence d'une réserve importante de travailleurs, les secteurs en recherche de main d'œuvre qualifiée (construction, tourisme...) ne sont pas parvenus à mettre en place des offres de formation suffisamment attractives pour résoudre la pénurie.

### Étude de cas : Les nettoyeurs de rue à Colombo

À Sri Lanka, **un système de protection sociale défaillant maintient les travailleurs informels dans la plus grande précarité**. Le cas de Devika, nettoyeuse de rue, illustre bien les difficultés rencontrées par les travailleurs informels dans leurs activités journalières. Celle-ci est employée par un grand conglomérat, pour nettoyer les rues de Colombo : elle travaille de nuit comme de jour. Son maigre salaire ne lui permet pas de bénéficier d'un logement décent, et elle dort dans la rue avec son mari, devant le porche d'un magasin. Elle survit avec un salaire journalier de 550 Rs (3,60 USD), soit environ 16 500 Rs (108 USD) par mois si elle travaille le mois entier. La part la plus importante de ses ressources est utilisée pour l'achat de nourriture. En raison de la hausse des prix, elle dépense à présent un minimum de 300 Rs (1,90 USD) par jour, pour une portion de nourriture loin des besoins nutritionnels requis.

À Sri Lanka, Devika n'est qu'un cas parmi d'autres : petits cultivateurs ou travailleurs agricoles, pêcheurs, vendeurs de rues, travailleurs domestiques, ouvriers dans la construction, l'industrie, vente... Ils représentent 60 % de la main d'œuvre sri-lankaise et vivent dans des conditions de grande précarité. **La majorité des travailleurs du secteur informel ne bénéficient quasiment pas de système de protection sociale**. Leurs conditions de travail les rendent plus fragiles face aux maladies, accidents, vieillesse... La tranche de population couverte par un système de protection sociale est très restreinte. Au nombre de ces programmes figurent le *Farmers Pension Act* de 1987 ; le *Fishermen Pension Scheme Act* de 1990 et le *Self-employed Pension Scheme* de 1996. Ces programmes sont anciens désormais et ne prennent pas en compte l'augmentation de la vulnérabilité des travailleurs informels concomitante à l'ouverture de l'économie sri-lankaise.

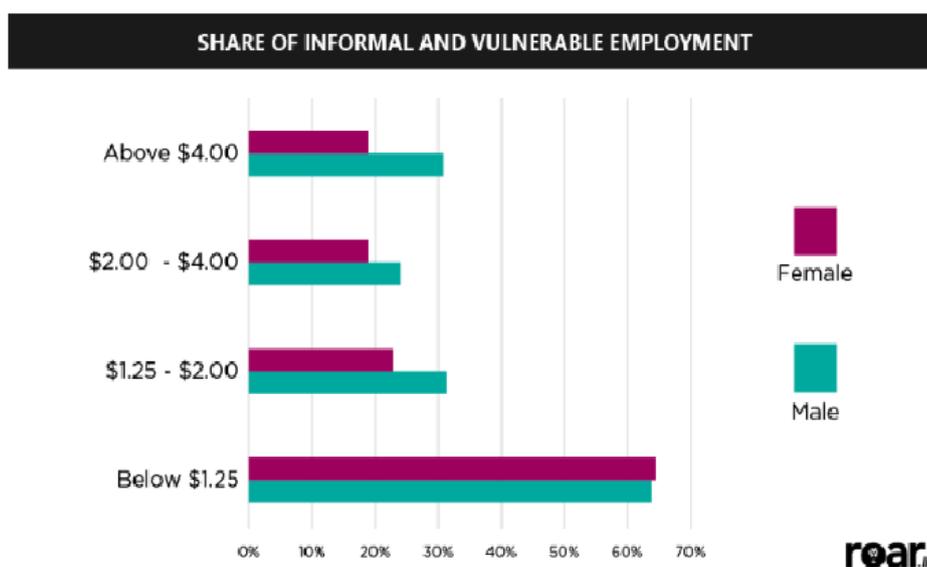
Le seuil de pauvreté établi par la Banque mondiale s'élève à 1,90 USD depuis octobre 2015, Devika –notre employée citée en guise d'exemple– n'est donc pas considérée comme pauvre, car elle vit avec un peu moins de 4 USD par jour. Dans la classification mise en place par le Sri Lanka, elle n'est pas non plus comptabilisée parmi la population pauvre, qui attribue le critère de « pauvre » aux individus vivant en dessous de 4 229 Rs par mois (27 USD), soit environ 0,9 USD par jour. Elle est ainsi exclue des mesures de sécurité sociales prises en charge par l'État, telles que le *Samurdhi Social Security Trust Fund*. **Un recalibrage du seuil de pauvreté s'avérerait donc nécessaire, au vu du nombre dangereusement élevé de travailleurs informels non éligibles aux mesures de sécurité sociale pilotées par l'État.**

<sup>140</sup> « Sri Lanka Country Commercial Guide », *US International Trade Administration*, 15 Aout 2016, lien web : <https://www.export.gov/article?id=Sri-Lanka-Labor>

### 3. Un enjeu majeur aux applications multiples pour les politiques publiques

Le secteur informel à Sri Lanka représente à la fois un frein pour le développement économique du pays (ce qui explique en grande partie le très faible niveau des recettes fiscales : 11,5 % du PIB en 2016), mais à l'inverse constitue aussi un moyen de survie indispensable pour une grande part de la population. Il fournit des emplois à la portion la plus vulnérable dans les zones rurales et urbaines, tout en contribuant pour une part importante du PIB - même si celle-ci n'est pas officiellement comptabilisée.

À la lumière des dysfonctionnements du marché du travail et du processus de libéralisation de l'économie sri-lankaise depuis 1977, **il semble même que la création d'emplois dans le secteur informel ait davantage favorisé la résorption du chômage que la création d'emploi dans le secteur formel.** En effet, certains facteurs ont limité l'absorption de la main d'œuvre sri-lankaise par le secteur formel : la rigidité de la législation du travail, la mauvaise qualité de l'offre de formation, ou encore l'omniprésence du secteur public, sont autant de domaines qui méritent une attention plus poussée du gouvernement. Les enjeux sont multiples :



Share of informal and vulnerable employment in total employed population aged 15+, by sex and economic class

Source: Gunasekara, Vagisha. 2015. "Unpacking the Middle: a Class-based Analysis of the Labour Market in Sri Lanka." Southern Voice. Occasional Paper 22.

#### 3.1 Poids de la législation sur l'environnement économique

La création d'emplois dans le secteur formel se voit limitée par la législation contraignante en vigueur, responsable du niveau élevé des coûts du travail selon la Banque Mondiale<sup>141</sup>. À Sri Lanka, un employeur doit payer 54 semaines d'indemnités<sup>142</sup> pour licencier un employé – un des coûts les plus élevés au monde. Cette législation stricte a tendance à favoriser les contrats informels. Par ailleurs, **certaines clauses du *Inland Revenue Act* – relatif aux taxes - sont susceptibles de freiner le développement des entreprises**, celles-ci préférant conserver une taille modeste et informelle afin d'éviter le poids de la taxation.

<sup>141</sup> R. Gunatilaka, "Informal employment in Sri Lanka : Nature, Probability of Employment, and Determinants of Wages", International Labour Organization, ILO Asia-pacific Working Paper Series, p21, lien web : [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-new\\_delhi/documents/publication/wcms\\_123348.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-new_delhi/documents/publication/wcms_123348.pdf)

<sup>142</sup> « Sri Lanka Country Commercial Guide », *US International Trade Administration*, 15 Aout 2016, lien web : <https://www.export.gov/article?id=Sri-Lanka-Labor>

Figure 4: Doing Business benchmarks 2016 (higher ranking implies lower comparative performance)



Source: World Bank Doing Business 2016

De manière générale, l'environnement économique à Sri Lanka n'offre pas un cadre vraiment propice à l'emploi formel : la guerre civile et le haut taux d'inflation ont eu un effet négatif sur la confiance des investisseurs et entrepreneurs, limitant ainsi l'expansion des start-ups et autres entreprises. À ces obstacles s'ajoutent les faiblesses en matière d'infrastructures dans le secteur électrique et les transports.

Selon l'étude *Doing Business*<sup>143</sup> de la Banque mondiale (voir ci-contre), le Sri Lanka apparaît largement en retard sur de nombreux aspects de sa législation, y compris par rapport à ses voisins d'Asie du Sud. Afin de favoriser la création d'emplois, Sri Lanka devrait ainsi réformer sa législation de manière à simplifier les procédures, pour les entreprises souhaitant accéder au secteur formel. Quelques efforts ont été réalisés récemment en ce sens, sous les auspices du FMI : une nouvelle version du *Inland Revenue Act* a ainsi été validée par le Conseil des ministres sri-lankais, qui devrait simplifier et moderniser les procédures de collecte de l'impôt. Ce texte doit-être soumis prochainement au Parlement.

### 3.2 Importantes lacunes du système éducatif

Une comparaison entre individus du secteur informel et individus au chômage<sup>144</sup> révèle que les chômeurs ont plus de chance d'être en possession d'une qualification technique que les individus du secteur informel. Cette découverte surprend d'autant plus que la plupart des formations locales visent à promouvoir l'auto-entrepreneuriat. Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant : en premier lieu l'accès inégal à la formation dû aux contraintes financières et géographiques, des individus du secteur informel. Mais aussi les obstacles au lancement de leurs activités, pour des individus simplement en possession d'un diplôme technique.

Ces dysfonctionnements soulèvent, finalement, la question de l'inadéquation des programmes universitaires face à la demande du marché du travail : les programmes ne sont pas à la hauteur des exigences du marché et ne permettent pas une allocation efficace de la main d'œuvre à disposition. Dans le cas des jeunes diplômés, ce décalage entre l'offre de formation et les opportunités réelles d'emplois oblige un bon nombre d'entre eux à se tourner vers le secteur informel. Les autorités devraient se focaliser sur des réformes éducatives en adéquation avec les exigences du marché, notamment le développement de formations dans le domaine de la construction et du tourisme. Ces formations devraient être accessibles pour les individus de tous les secteurs de l'économie, et non plus restreint à une portion favorisée par des éléments financiers

<sup>143</sup> Cf. Annexe 1.

<sup>144</sup> Anunatilake N. et P. Jayawardena (2010), "Why people choose to participate in the informal sector in Sri Lanka", *the Indian Journal of Labour Economics*, Vol. 53, No. 2, p. 246.

et géographiques.

### 3.3 Hétérogénéité du développement économique

**Les opportunités d'emplois ne sont ainsi pas égales selon les provinces** : l'absence d'infrastructures de qualité limite géographiquement le marché du travail, avec l'existence de zones rurales archaïques et de zones urbaines dynamiques. Cela indique clairement la nécessité des politiques publiques de se concentrer sur l'homogénéisation du développement économique sur le territoire. Les données montrent par ailleurs que **les opportunités d'emplois hors de la province de l'Ouest sont largement limitées au secteur public**.

De manière générale, les individus du secteur public ont un bien meilleur niveau d'éducation, et ils ont plus de chances d'avoir bénéficié d'une formation professionnelle que les individus de tout autre secteur confondu. En comparaison, les individus du secteur informel dépendent en majorité d'une formation sur le terrain. Le secteur public concentre ainsi les opportunités d'emplois. Ainsi, malgré la mise en place de politiques d'éducation, **c'est bien l'incapacité du marché du travail à générer des emplois attractifs pour ses travailleurs qualifiés qui a privé le pays des bénéfices de ses travailleurs éduqués**<sup>145</sup>. Ces éléments illustrent la nécessité de réformer le secteur tertiaire afin de permettre la création d'emplois attractifs dans le secteur privé.

### 3.4 Accès aux ressources pour les unités informelles

De nombreuses microentreprises possèdent le potentiel pour s'agrandir et se développer au sein du secteur formel. **Celles-ci sont néanmoins freinées par la faiblesse de leur accès aux ressources financières, et le manque d'infrastructures**. Les actions des pouvoirs publics devraient se concentrer sur les coûts et les bénéfices de la formalisation (accès au crédit, technologie, économies d'échelle) et sur la réforme de la législation du travail.

### 3.5 Amélioration de la base de données

Les données compilées et mises à disposition par le *Department of Census and Statistics* ne sont pas suffisamment complètes pour permettre une analyse en profondeur de l'ensemble des facteurs contribuant au maintien d'un important secteur informel. Certains points devraient bénéficier d'une attention accrue de la part des institutions chargées du recensement, notamment l'auto-entrepreneuriat dans le secteur informel. **Il serait nécessaire de pouvoir cartographier précisément les auto-entrepreneurs du secteur informel à même de changer de statut**. Ce type d'analyse serait facilité par des données plus exhaustives et par un suivi des entreprises, en particulier les microentreprises. Des données de cette sorte sont essentielles pour comprendre les dynamiques à l'œuvre. Au vu de la lente évolution des données relatives aux travailleurs informels, la collecte d'informations et leur analyse pourrait ainsi être réalisée tous les cinq ans plutôt que tous les ans, et être enrichie par des informations plus complètes. **L'absence de politiques publiques adaptées est en grande partie responsable de l'importance des travailleurs sur le marché informel**.

## Conclusion

In fine, l'importance du travail informel au Sri Lanka illustre de façon presque caricaturale les nombreux défis en matière de gouvernance que doit relever le gouvernement au pouvoir depuis janvier 2015. Force est de reconnaître qu'aucune avancée significative n'est toutefois intervenue depuis lors sur cette thématique qui constitue un enjeu social majeur.

---

<sup>145</sup> R. Gunatilaka, "Informal employment in Sri Lanka : Nature, Probability of Employment, and Determinants of Wages", *International Labour Organization*, ILO Asia-pacific Working Paper Series, p21, lien web : [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--asia/--ro-bangkok/--sro-new-delhi/documents/publication/wcms\\_123348.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--asia/--ro-bangkok/--sro-new-delhi/documents/publication/wcms_123348.pdf)

## Bibliographie

- **Afghanistan**

- Ghiasy R., Zhou J. et H. Hallgren (2015), "Afghanistan's private sector: status and way forward", Stockholm international peace research institute.
- Central Statistics Organization, Afghanistan living conditions survey (ALCS), Islamic Republic of Afghanistan, 2013-14.

- **Bangladesh**

- Asian Development Bank and Bangladesh Bureau of Statistics (2012), *The informal sector and informal employment in Bangladesh*.
- Bangladesh Bureau of Statistics (2010), *Report On Labour Force Survey 2010*, Ministry of Planning.
- Seventh five year plan FY2016-FY2020. *Accelerating growth, Empowering citizens*. Planning Commission, Government of the People's Republic of Bangladesh, (2015).
- Sixth five year plan FY2011-FY2015. *Accelerating growth and reducing poverty*. Planning Commission, Government of the People's Republic of Bangladesh, (2010).
- T. Donaldson (2015), "ILO to Consult on Insurance for Bangladesh RMG Workers", *Sourcing Journal*.
- Hossain J., Ahmed M. et A. Akter (2010), "Bangladesh Labor Law : Reform directions", A summary BILS Research and Advisory Team Report.
- A. Miyan (2008), "Retirement and pension system in Bangladesh".
- M. Yunus, (2016), "Social Protection for Informal Workers in Bangladesh: A Case Study of Micro, Small, and Medium-Sized Enterprises, Social Protection for informal workers in Asia, ADB.

- **Bhoutan**

- Banque Mondiale (2016), "Bhoutan's Labour Market: Towards Gainful Quality Employment for All".

- **Népal**

- Banque mondiale (2016), "From Evidence to Policy: Supporting Nepal's Trade Integration Strategy".
- Banque mondiale (2017), "*Climbing Higher: Toward a Middle-Income Country*".
- Banque mondiale (2016), "Strengthening systems for social protection and civil registration system", *Project Appraisal Document*.
- CNUCED (2014), « *Rapport sur les pays les moins avancés* ».
- R. Dhakal (2013), "Evaluation of Investment and Return in Informal Sector: A case of Chaitwan District", *Tribhuvan University Journal, Research Division*, Vol. 28, pp. 235-252.
- OIT, GIZ (2015), "Analysis of labour market and migration trends in Nepal".
- OIT (2015), "Final Report Social security protection in Nepal: Institutional and capacity development".
- OIT, *Labour Market Update* (janvier 2017).
- Suwal R. et Pant B. (2009), "Measuring Informal Sector Economic Activities in Nepal", *Special IARIW-SAIM Conference on "Measuring the Informal Economy in Developing Countries"*, (Katmandou).
- R.B. Thapa Banuja (2014), "Determinants of Informal Employment and Wage Differential in Nepal", *The Journal of Development and Administrative Studies*, Vol. 22, pp. 37-50.
- Ulandssekretariat (2014), "Nepal : Labour Market Profile".

- **Inde**

- S.C. Aggarwal, "Structural Change, Jobless Growth and 'Informalization' of Labor: Challenges in Post Globalized India", Paper prepared for the 34th IARIW General Conference

- Anand R. et P. Khera, "Macroeconomic Impact of Product and Labor Market Reforms on Informality and Unemployment in India", *IMF Working Paper* 16/47.
- Bhat JA. et P. Yadav (2017), "Economic Informal Sector and the Perspective of Informal Workers in India", *Art and Social Science Journal*, Vol. 8.
- "India will add 160-170 million labour force by 2020: study", *ASSOCHAM/Thought Arbitrage Joint Study*, (Janvier 2017).
- Bhowmik S.K. et D. Saha (2012), "Street Vending in Ten Cities in India", School of Management and Labour Studies, Tata Institute of Social Sciences / National Association of Street Vendors of India.
- Centre for Civil Society (2010), "Study on Street Vendors in Patna".
- C.P. Chandrasekhar (2014), "India's Informal Economy", *The Hindu*.
- R. Chaurey (2015), "Labor Regulations and Contract Labor Use: Evidence from Indian Firms", *Journal of Development Economics*, Vol. 114, pp. 224-23.
- *Deccan Herald*, "Survey of Domestic workers in Bangalore", 18 janvier 2015.
- Deepa V.D. et D. Retnaraj (2016), "Social Security Measures in Informal Sector in Kerala", *Journal of Regional Development and Planning*, Vol. 5, pp. 79-82
- Edelweiss (2017), "*The Shift : Unorganised to organised*".
- Ghani E., Kerr W.R. et S.D. O'Connell (2013), "The Exceptional Persistence of India's Unorganized Sector", *Policy Research Paper* n°6454.
- Goldman Sachs (2014), "India: Adding 110 million jobs", *Asia Economics Analyst*, n°14/13.
- ISSA (2013), "*Social security coverage extension in the BRICS*".
- Iyer L., Khanna T. et A. Varshney (2013), "Caste and Entrepreneurship in India", *Economic & Political Weekly*, Vol. 48 n°6, pp. 52-60.
- Jana Foundation (2015), "Measuring Financial Inclusion in Urban India -a Cross-Sectional Examination of Financial Depth: a Case Study of Bangalore Urban District".
- R. Kapoor (2018), "Rethinking India's Employment Data Architecture", *Economic & Political Weekly*, Vol. 53 n° 40, p. 15.
- R.A. Kumar (2016), "Subcontracting and Industrial Agglomeration: Related Phenomena in India's Unorganised Manufacturing Sector", *The Journal of Industrial Statistics*, Vol. 5, pp. 99-121.
- Labour Bureau (2017), "Quarterly Employment Report on Employment Scenario – Q4 2016", Ministry of Labour & Employment.
- Manpower Group (2013), "Manpower Talent Shortage Survey".
- Mehrotra S. et al. (2014), "Why a Jobs Turnaround Despite Slowing Growth?", *IAMR Occasional Paper*.
- Mehrotra S. et al., "Explaining Employment Trends in the Indian Economy: 1993-94 to 2011-12", *Economic and political weekly*, Vol. 44 n°32 (2014), pp. 49-57.
- Mehrotra S. et al. (2014), "Turnaround in India's Employment Story : Silver Lining amidst Joblessness and Informalisation", *Economic and political weekly*, Vol. 48 n°35, pp. 88-96.
- Mehrotra S. et al. (2014), "The Fragmented Social Protection System in India: Five Key Rights but two missing", *IAMR Occasional Paper*.
- Ministry of Labour, "*Employment and Unemployment Survey 2014-15*".
- Mishra V. et A. Bhattacharya (2017), "Only 16 % Indians earn regular wage", *Indiaspend/Business Standard*.
- M. Mukim (2013), "Coagglomeration of formal and informal industry: evidence from India", *World Bank Policy Research Paper*, n°6622.
- National Commission for Enterprises in Unorganised Sector (NCEUS), *Definitional and statistical issues related to informal economy* (2008).
- NCEUS (2009), "*The Challenge of Employment in India, An Informal Economy Perspective*"; Volume I: Main Report.
- NSS Report No. 557: Informal Sector and Conditions of Employment in India.
- NSSO (2015), "Key Indicators of Social Consumption in India: Education".
- OCDE (2017), "*Revue de l'Economie Indienne*".

- Office of the Economic Adviser (2017), *"Indian Economic Survey"*.
- Office of the Economic Adviser (2015), *"Indian Economic Survey"*.
- Organisation Internationale du Travail (2014), "Labour Laws and Growth of Micro and Small Enterprises".
- Paul, Bino, Murti et Singh (2015), "Study on Socio-Economic Conditions of Home Based Workers in the Textile and Garment Industry in North India", *Tata Institute of Social Sciences (TISS)*.
- A.K. Panigrahi (2016), "Contract Workers in India's Organised Manufacturing Sector", *The Journal of Industrial Statistics*, Vol 5, pp. 138-153.
- PNUD (2016), "Asia-Pacific Development Report".
- PNUD (2009), "Global Financial Crisis and India's Informal Economy: Review of Key Sectors".
- F. Schneider (2017), "Out of the Shadows: Measuring Informal Economic Activity", *Heritage Foundation*.
- Rao P.K. et al. (2016), "Corporate Tax A brief assessment of some exemptions", *NiFPP Working Papers Series*, n°165.
- Sengupta A. et P. Das (2014), "Gender Wage Discrimination across Social and Religious Groups in India", *Economic & Political Weekly*, Vol. 44 n°2, pp. 71-76.
- H. Shah (2014), "Transition to Labor Law Reform: State-Level Initiatives & Informal Sector Labor Relations", *The Indian Journal of Industrial Relations*, Vol 50, pp. 33-50.
- Sood A. et A. Baruah (2017), "The New Moral Economy: Demonetisation, Digitalisation and India's Core Economic Problems", *Economic and Political Weekly*, Vol. 52 n°1, pp. 31-36.
- Srijia A. et V.S. Shrinivas (2014), "An Analysis of the Informal Labour Market in India", *Economy Matters*.

- **Pakistan**

- Pakistan Bureau of Statistics, *Pakistan Labour Force Survey 2014 – 2015*, Department of Economic Affairs Division.
- International Labour Organisation (2011), "Searching for the invisible workers: a statistical study of home based workers in Pakistan".
- I. Idris (2008), *Legal Empowerment in Pakistan*. Islamabad: United Nations Development Programme.
- Kemal A. et A. W. Qasim (2008), "Precise estimates of the informal economy", Pakistan Institute of Development Economics.

- **Sri Lanka**

- Arunatilake N. et P. Jayawardena (2005), "Informality in the Sri Lankan Labour Market", Unpublished mimeograph, *Institute of Policy Studies*, Colombo.
- Arunatilake N. et P. Jayawardena (2010), "Why people choose to participate in the informal sector in Sri Lanka", *the Indian Journal of Labour Economics*, Vol. 53, No. 2, p. 246.
- Department of Census and Statistics, *Sri Lanka Labour Force Survey, Annual Report – 2015 (with provincial and district level data)*, Ministry of National Policies and Economic Affairs, lien web : [http://www.statistics.gov.lk/poverty/monthly\\_poverty/index.htm](http://www.statistics.gov.lk/poverty/monthly_poverty/index.htm)
- Department of Census and Statistics, *Official poverty line by district : February 2017*, lien web : [http://www.statistics.gov.lk/poverty/monthly\\_poverty/index.htm](http://www.statistics.gov.lk/poverty/monthly_poverty/index.htm)
- V. Gunasekara, "Struggling for security : Sri Lanka's Informal Sector", *Roar.lk*, October 30th 2016, lien web : <https://roar.lk/economy/sri-lankas-informal-sector-workers-need-social-security/>
- R. Gunatilaka (2008), "Informal employment in Sri Lanka : Nature, Probability of Employment, and Determinants of Wages", *International Labour Organization*, ILO Asia-pacific Working Paper Series, p21, lien web : [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--asia/--ro-bangkok/--sro-new-delhi/documents/publication/wcms\\_123348.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--asia/--ro-bangkok/--sro-new-delhi/documents/publication/wcms_123348.pdf)
- Marga Institute, *The Informal Sector of Colombo City, Colombo 1979*, Marga Research Studies, 197.
- Otohe N. et S. Salgado (2015), "Formulation of the National Human Resources and Employment Policy (NHREP) for Sri Lanka: a country case study", *International Labour Organisation*, Country Report.

- N. Sandaratne (2002), "The informal sector in Sri Lanka: its nature and extent and the impact of globalization, Memo", *ILO Research Paper*.
- N. Sandaratne (1989), "The informal economy: Issues and Perspectives", *Upanathi*.
- N. Sandaratne (1991), "The informal sector in Sri Lanka: dynamism and resilience", in Lawrence Chickering and Mohamed Saldine, *Silent Revolution: the informal sector in five asian and near asian countries*, ICS Press.
- The Sunday Times, "Challenges in the skilled worker shortage in construction sector", *Business Times*, January 22nd 2017, lien web : <http://www.sundaytimes.lk/170122/business-times/challenges-in-the-skilled-worker-shortage-in-construction-sector-225295.html>
- The Sunday Times, "Youth unemployment crisis in Sri Lanka", *Business Times*, Sunday January 15th 2012, lien web : <http://www.sundaytimes.lk/120115/BusinessTimes/bt08.html>
- US International Trade Administration "Sri Lanka Country Commercial Guide", août 2016. Lien web : <https://www.export.gov/article?id=Sri-Lanka-Labor>
- World Bank, *Sri Lanka: a systematic country diagnostic*, February 15th 2016, lien web : <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2016/02/15/sri-lanka-a-systematic-country-diagnostic>

World Bank, *Demographic Transition and the Labor Market in Sri Lanka*, South Asia Human Development Sector, Report No. 41, October 2012, lien web : <http://documents.worldbank.org/curated/en/449221468302495410/pdf/NonAsciiFileName0.pdf>